



agefiph

**ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées**

Rapport d'activité 2021

Conseil d'administration du 10 mai 2022

SOMMAIRE

1	L'AGEFIPH EN 2021	4
1 - ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE DROIT COMMUN		4
2- S'ENGAGER AUX COTES DES ENTREPRISES		5
3 - SENSIBILISER LES ACTEURS DE LA FORMATION		9
4 - (RE)AFFIRMER LA DYNAMIQUE PARTENARIALE		10
5 - PRODUIRE ET PARTAGER DES CONNAISSANCES GRACE A NOTRE OBSERVATOIRE		16
6 – POURSUIVRE LA TRANSFORMATION DE L'AGEFIPH POUR ETRE A LA HAUTEUR DE NOS AMBITIONS		18
2	LES RESSOURCES DU FONDS EN 2021	20
3	L'ACTION DE L'AGEFIPH EN 2021	22
2021 EN QUELQUES CHIFFRES		22
3.1	ANALYSE GLOBALE DES RESULTATS, DES ACTIONS ET DES FINANCEMENTS	23
3.1.1	QUELQUES RESULTATS GLOBAUX.....	23
3.1.2	LES INTERVENTIONS AUPRES DES PERSONNES ET DES ENTREPRISES	23
3.1.3	LES FINANCEMENTS 2021 PAR FINALITE	25
3.1.4	LES FINANCEMENTS 2021 PAR DOMAINE	27
3.2	LA PROMOTION ET LA MOBILISATION POUR L'EMPLOI	28
3.3	L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE	29
3.4	L'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI ET L'EVOLUTION PROFESSIONNELLE	30
3.5	QUELQUES EXEMPLES D' ACTIONS DE L'AGEFIPH EN REGIONS	31
4	LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT OPERATIONNEL	32
4.1	LES DONNEES PAR CATEGORIES D'ACTIVITES METIERS	32
4.2	LES DONNEES PAR NATURE DE DEPENSES	33
5	L'EQUILIBRE EMPLOIS-RESSOURCES	35
6	L'EVOLUTION DU TAUX D'EXECUTION DU BUDGET GLOBAL ET DU BUDGET D'INTERVENTION	36
7	L'ACTIVITE DES INSTANCES DE GOUVERNANCE	37

En 2021 l'Agefiph a été au rendez-vous de ses engagements.

Les résultats présentés dans le présent rapport d'activité, illustrent la pluralité de nos actions, leur pertinence et leur ampleur.

En 2021, l'Agefiph a su engager les ressources mises à sa disposition, au-delà des prévisions budgétaires initiales, et même légèrement au-delà du budget rectificatif voté à l'automne 2021.

Ces résultats sont d'autant plus encourageants que la collecte a évolué très sensiblement pour se situer à 553,4 millions d'euros, soit 64,7 millions supplémentaires par rapport à 2020.

Ces engagements sont placés au service, notamment, des personnes handicapées, des entreprises, et des organismes de formation.

Car au-delà des mesures exceptionnelles, qui ont continué en 2021 à connaître un grand succès, la sollicitation des aides et prestations délivrées par l'Agefiph a continué de progresser de près de 4% en 2021 (+ 16,9% en deux ans). Toutes les formes de soutiens sont concernées : aides pour l'aménagement de postes de travail, la compensation en formation, l'alternance, les prestations spécialisées par handicap ...

Ainsi, l'Agefiph a soutenu 36,4% contrats en alternance supplémentaires soit plus de 4800 contrats primés. Elle a aussi réalisé plus de 3800 soutiens à la création ou reprise d'activité par une personne en situation de handicap, soit une augmentation de 23% par rapport à 2020.

En 2021, plus de 2 700 nouvelles entreprises ont bénéficié de l'offre de conseil et d'accompagnement de l'Agefiph tout au long de l'année, en augmentation de 50,4% par rapport à 2020, permettant la conclusion de plus de 1100 plans d'actions et de 36 conventions de politiques d'emploi, deux fois plus qu'en 2020.

Notre réseau de référents handicap a aussi été très actif avec plus de 170 événements organisés par les délégations régionales, dont la deuxième Université du réseau des référents handicap 2021 qui a accueilli plus de 2200 participants.

Notons enfin, le succès de la Ressource handicap formation (RHF) sur chacun des territoires : plus de 3500 accompagnements individualisés, plus de 5800 organismes de formation ou CFA accompagnés pour développer leur accessibilité.

Nous pourrions poursuivre cette énumération en évoquant les nombreux partenariats développés sur les territoires ou au niveau national : OPCO, organisations syndicales ou patronales, Pôle emploi, missions locales, ANACT, APEC, TZCLD, Vivre et travailler autrement ou encore la dynamique d'innovation qui irrigue les territoires. Aujourd'hui plus de 70 porteurs de projets sont accompagnés.

En 2021, l'Agefiph a également engagé une démarche de mesure de la satisfaction des bénéficiaires qui ont reçu nos aides, démarche amplifiée en 2022. Cette première année est marquée par une forte participation (24 000 personnes ont répondu) et une satisfaction globale importante des personnes et des entreprises. Même si nos aides répondent bien à leurs besoins, nous avons des axes d'améliorations sur la lisibilité et la simplicité d'accès à notre offre.

Nous sommes au rendez-vous de notre feuille de route 2021. C'est de bon augure pour l'atteinte des objectifs posés par la convention Etat – Agefiph, signée à l'été 2021.

Conjugués à un contexte économique favorable, avec un chômage des personnes en situation de handicap qui continue de baisser, ces résultats témoignent d'un mouvement qui doit nous permettre d'accélérer la dynamique inclusive et viser une évolution du taux d'emploi au-delà de 4%, objectif que s'est fixé la gouvernance de l'Agefiph pour l'année 2024.

Christophe Roth
Président

Didier Eyssartier
Directeur général

1 L'Agefiph en 2021

L'année 2021 se caractérise à la fois par la poursuite de la crise sanitaire et ses épisodes de restrictions mais également par une activité en redémarrage et la conclusion pour l'Agefiph à mi-année d'une nouvelle convention d'objectif et de partenariat avec l'Etat qui intègre une logique de forte amplification des actions conduites, notamment auprès des entreprises.

L'Agefiph a ainsi connu une année de forte activité et des résultats en hausse dans de très nombreux domaines : poursuite des mesures exceptionnelles, délivrance d'aides et de services, maintien en emploi, alternance, accompagnement des entreprises et des référents handicaps, etc..

C'est également une année marquée par une nouvelle loi santé au travail, qui fait référence à l'Agefiph comme un des acteurs essentiels de la compensation, et par la poursuite du rapprochement Cap emploi- Pôle Emploi.

L'année 2021 est également une année de nouvelle mandature à l'Agefiph avec l'élection, en septembre 2021, en tant que président de l'Agefiph de Christophe Roth, représentant CFE – CGC au conseil d'administration, à la suite de Malika Bouchéhoua, représentante du MEDEF. Afin d'amplifier la dynamique engagée par la précédente mandature, il a été décidé, en octobre 2021, d'engager des travaux, qui se dérouleront sur toute l'année 2022, pour préparer un nouveau plan stratégique 2023 – 2027.

1 - Accompagner les acteurs de droit commun

Rapprochement Cap emploi - Pôle emploi : l'Agefiph en première ligne

Engagé en 2020, le rapprochement Pôle emploi - Cap emploi se concrétise sur le terrain avec la constitution de lieux uniques d'accompagnement (LUA). Les demandeurs d'emploi en situation de handicap sont désormais accompagnés au sein des agences Pôle emploi, que leur conseiller référent soit un conseiller Pôle emploi ou Cap emploi. Les professionnels des deux réseaux travaillent en synergie pour apporter leur expertise et une réponse adaptée aux besoins des demandeurs d'emploi et des employeurs : conseillers accompagnement/entreprises, psychologues du travail, conseillers gestion des droits...

À fin 2021, 75 % des agences Pôle emploi du territoire étaient organisées en lieux uniques d'accompagnement (LUA). Cinq régions ont réalisé un déploiement complet : Martinique, Réunion, Corse, Centre-Val-de-Loire et Nouvelle-Aquitaine. Le rapprochement sera effectif sur l'ensemble du territoire d'ici à la fin 2022.

L'Agefiph accompagne la mise en place de cette réforme aux côtés de l'État, de Pôle emploi, de Cap emploi, du FIPHFP, conformément à la convention quinquartite conclue en 2020. L'objectif commun : proposer une offre de service efficace et qualitative au bénéfice des demandeurs d'emploi en situation de handicap et des employeurs.

Un ensemble de travaux ont été initiés en 2021 et portent sur :

- l'amélioration et la simplification des modalités de mobilisation de l'offre de service de l'Agefiph,
- l'appui à la professionnalisation des conseillers Pôle emploi,
- le partage des données et la préparation de l'interconnexion de nos systèmes,
- l'élaboration d'un « protocole employeurs » portant sur la complémentarité d'intervention des différents signataires de la convention quinquartite et sa déclinaison sur l'ensemble des territoires.

Le rapprochement Pôle emploi - Cap emploi et les travaux visant l'amélioration de la mobilisation de notre offre de service conduisent à observer l'évolution (quantitative et qualitative) du recours aux aides et aux prestations proposées par l'Agefiph. D'ores et déjà, une évolution significative du recours à certaines aides dans les territoires où le lieu unique d'accueil est déployé est constatée. La professionnalisation des conseillers se réalise sur les territoires, en fonction des demandes des directions régionales de Pôle Emploi en mobilisant notre offre d'appui à la professionnalisation des acteurs, en complémentarité aux actions déployées par le tandem Pôle emploi - Cap emploi.

Tout au long de l'année, une information et un dialogue réguliers entre les acteurs nationaux et territoriaux ont permis d'accompagner le déploiement au plus près des besoins et des attentes des acteurs et des publics concernés.

Stratégie 2021-2024 d'appui à la professionnalisation des acteurs : une nouvelle étape pour le repositionnement de l'Agefiph

L'appui à la professionnalisation des acteurs (APRO) est un axe majeur du repositionnement de l'Agefiph en tant qu'acteur ressource en matière d'emploi des personnes en situation de handicap. Une nouvelle étape a été franchie avec la mise en place d'une stratégie 2021 - 2024 autour de deux grandes orientations :

- Faire de l'Agefiph un acteur de référence en matière d'appui à la professionnalisation des acteurs et renforcer sa capacité à nouer des alliances pour accompagner les démarches inclusives de l'écosystème emploi, formation et santé au travail.
- Proposer aux différents acteurs une offre nationale, harmonisée, modulable et de qualité, en tout point du territoire.

La mise en œuvre de cette stratégie fait l'objet d'un plan d'action pluriannuel impliquant les différentes parties prenantes. Il repose notamment sur la refonte du processus de conception des nouvelles actions d'appui à la professionnalisation. Finalisé fin 2021, il produira ses premiers effets en 2022.

Les travaux conduits pour préparer cette stratégie ont été accompagnés de la mise en visibilité au niveau national de l'offre APRO réalisée sur les territoires. Un panorama national des modules de professionnalisation ([Modul'pro](#)) est ainsi désormais disponible sur le site internet de l'Agefiph. Il recense l'ensemble des actions proposées par l'Agefiph et ses partenaires dans les différentes régions.

En 2021, plus de 210 « Modul'pro de l'inclusion » ont ainsi été proposés aux acteurs, essentiellement à distance compte tenu de la situation sanitaire. Ils ont bénéficié à 35 000 participants. En 2022, l'offre sera enrichie, couvrira tout le territoire national et de nouveaux outils seront proposés pour mieux mettre en visibilité cette offre et simplifier sa mobilisation dans le cadre de parcours de professionnalisation.

2- S'engager aux côtés des entreprises

Université du réseau des référents handicap : une édition riche, en ligne

Pour la deuxième année consécutive, l'Agefiph a invité les acteurs du handicap en entreprise à se réunir. Cette seconde édition de l'Université s'est tenue les 29 et 30 mars, depuis Lyon mais en format 100% numérique. Au programme : des conférences inspirantes, des ateliers pratiques et des modules de professionnalisation. Un espace « Inspir'action » permettant de mettre en visibilité des projets ou initiatives innovants.

A noter parmi les temps forts :

- La présentation de l'Auto-diagnostic, en présence de Sophie Cluzel, outil simple et rapide qui permet aux entreprises d'évaluer leur politique handicap et d'identifier les prochaines étapes pour aller plus loin ;
- La remise du prix activateur de progrès en clôture de la première journée de l'université ;
- Un atelier pratique en direction des employeurs, co-organisé avec le FIPHFP.

Cette seconde édition a connu une belle fréquentation avec 2228 participants aux ateliers pratiques et aux modules d'appui à la professionnalisation et un très fort taux de satisfaction des participants.

Le RRH

Pleinement effectif sur l'ensemble de territoire, le Réseau des Référents Handicap animé par les 14 délégations régionales de l'Agefiph et la DMMES¹ a proposé un programme riche et diversifié ayant pour objet de :

- Professionnaliser les acteurs de l'entreprises et son environnement aux questions de handicap et d'emploi ;
- Créer du lien entre référents handicap pour briser la solitude de ces derniers et mutualiser leurs pratiques ;
- Faire réseau, en permettant la rencontre d'acteurs de l'entreprise, du handicap, et de l'emploi.

A noter plus particulièrement :

- La combinaison des formats en présentiel et à distance,
- L'Instant RRH, nouveau rendez-vous du RRH qui présente en format court un sujet d'actualité, une thématique en lien avec la mission de référent. Ces webinaires viennent compléter les ateliers pratiques et autres rencontres organisés sur les territoires et sont proposés à l'ensemble des référents handicap du réseau national,
- Une forte demande sur les Modul'pro entreprises,
- Une activité importante conduite en partenariat avec les URSSAF pour présenter la réforme de l'OETH et notamment les aspects liés à la DSN.

En 2021, 3100 entreprises ont participé à au moins un évènement. Parmi celles-ci, 1875 sont de nouvelles entreprises. On dénombre également 1471 référents qui ont participé à un Modul'pro entreprises, dont 447 travaillant dans une entreprise d'au moins 250 salariés.

Depuis 2021, l'Agefiph propose chaque mois une « Activ box » solution clé en main pour les entreprises qui souhaitent mener des actions de sensibilisation au handicap auprès de leurs collaborateurs. Elle s'adresse en priorité aux entreprises participantes au Réseau des référents handicap (RRH) de l'Agefiph. Chaque mois, celles-ci trouvent dans leur box cinq contenus (vidéo, affiches, infographie, guide pratique, témoignage) sur un handicap ou une thématique différente.

¹ Direction mobilisation du monde économique et social.

Des conventions politique d'emploi pour soutenir l'engagement des entreprises : illustrations avec E. Leclerc, Frans Bonhomme et APICIL

Le Mouvement E. Leclerc affiche son engagement avec #activateurdeprogres

Dans le cadre de leurs engagements sociétaux, les entreprises du Mouvement E. Leclerc (organisation coopérative rassemblant 750 entreprises indépendantes) se mobilisent en faveur du handicap au travail. Cette démarche de progrès est soutenue et accompagnée par l'Agefiph, avec laquelle E. Leclerc a signé une convention de partenariat.

Avec 138 000 collaborateurs et une moyenne de 13 000 recrutements par an, le Mouvement E. Leclerc est un acteur fort sur le marché de l'emploi. Les adhérents du Mouvement E. Leclerc ont souhaité renforcer leurs engagements en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap.

Plus de 500 magasins ont d'ores déjà manifesté leur intérêt en désignant un référent handicap au sein de leurs équipes. En qualité d'#activateurdeprogres, ils contribueront par leur engagement à faire avancer la cause du handicap dans leur entreprise et dans la société en général. Ces référents handicap, chargés de porter l'ambition de l'entreprise, proposent :

- des ateliers de sensibilisation au handicap auprès des collaborateurs ;
- un accompagnement des salariés dans leurs démarches de reconnaissance de handicap et pour répondre à leurs besoins ;
- le développement d'actions de recrutement adaptées (ESAT, travailleurs indépendants, etc.).

De nombreux magasins de l'enseigne se mobilisent lors d'opérations nationales de sensibilisation et d'information du public sur le handicap comme la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH) ou l'opération DuoDay©.

« Avec cette convention de partenariat, le Mouvement E. Leclerc peut désormais compter sur l'expertise et la force d'accompagnement de l'Agefiph pour accélérer ses actions de terrain en faveur de l'inclusion. Acteurs incontournables du secteur de la grande distribution, les magasins de l'enseigne vont dorénavant pouvoir s'appuyer sur un cadre structuré et déployer leurs actions au profit de l'emploi des personnes handicapées de manière pérenne et cohérente. Cette convention est aussi l'illustration concrète des objectifs que se sont fixés récemment l'État et l'Agefiph pour amplifier l'accompagnement des entreprises et ainsi accélérer la transformation inclusive du marché du travail. »

Malika Bouchehioua, Présidente de l'Agefiph.

Le groupe Frans Bonhomme soutenu dans la mise en place de sa politique handicap

Le partenariat avec Frans Bonhomme vise à structurer et accompagner la mise en œuvre du plan d'action handicap intégré à la politique RSE du Groupe. Forts de cette collaboration, Frans Bonhomme et l'Agefiph contribueront au recrutement et au maintien dans l'emploi de personnes handicapées.

La convention se décline en sept axes :

- Sensibilisation et formation
- Information et communication
- Recrutement et intégration
- Accompagnement des parcours professionnels
- Maintien dans l'emploi
- Collaboration avec le secteur protégé et adapté
- Pilotage de la politique handicap

L'Agefiph soutient le groupe Frans Bonhomme depuis mars 2019, lorsque l'entreprise a souhaité passer d'initiatives isolées à la construction d'une véritable politique handicap. Cette collaboration a permis au Groupe de mettre en place son premier plan d'action national favorisant le recrutement, l'insertion professionnelle et le maintien en emploi des personnes en situation de handicap. Pour accélérer la sensibilisation de l'ensemble de ses collaborateurs, il souhaite désormais mettre en œuvre des dispositifs d'information et de communication ainsi qu'une série d'évènements engageant l'ensemble des équipes sur le long terme.

Le groupe APICIL signe un plan d'action de trois ans avec l'Agefiph

APICIL, troisième groupe de protection sociale en France, est engagé en matière de lutte contre les discriminations et pour la promotion de la diversité et de l'inclusion. Il a signé en 2021 une convention de partenariat avec l'Agefiph pour soutenir et renforcer sa politique en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap. Il va bénéficier d'un plan d'action ambitieux déployé sur trois ans avec l'accompagnement et le soutien financier de l'Agefiph.

APICIL est un groupe de protection sociale et patrimoniale, paritaire et mutualiste, spécialiste des métiers de la santé, de la prévoyance, de la retraite, de l'épargne et des services financiers. Il s'attache depuis toujours à porter des valeurs de partage, d'excellence et d'engagement. Favoriser l'emploi des travailleurs handicapés a toujours été l'un des axes forts de sa politique Diversité et Inclusion. Le groupe est notamment signataire de la Charte de la Diversité en Entreprise depuis 2012 et d'un accord interne sur la Diversité et l'Inclusion depuis janvier 2021. Cet engagement devrait se poursuivre grâce à la labellisation Diversité et Égalité Professionnelle et l'ensemble des projets menés avec l'Agefiph.

[Une convention et un plan d'action avec le Mouvement des entreprises de taille intermédiaire \(METI\)](#)

Le Mouvement des Entreprises de Taille Intermédiaire (METI) poursuit et renforce son engagement en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap en signant une convention avec l'Agefiph, pendant la SEEPH. Fort du constat qu'il est nécessaire d'accompagner en proximité les employeurs, ce partenariat permettra d'élaborer et décliner des plans d'actions handicap au sein des ETI, portés par la direction, partagés dans le cadre du dialogue social.

« Le poids des ETI dans l'économie et leur contribution à l'emploi dans les territoires sont indéniables, souligne **Sophie Cluzel, Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées**. Il était donc capital qu'elles s'engagent pour l'emploi des personnes en situation de handicap et développent des politiques RH inclusives qui correspondent à leurs valeurs. Je me réjouis de la concrétisation de ce partenariat avec l'Agefiph que j'ai initié en septembre dernier. Avec cet accord, ils vont pouvoir bénéficier de l'expertise de l'Agefiph pour mettre en place un plan d'action handicap opérationnel au sein de leur entreprise et ainsi mesurer leur progression chaque année sur la base d'objectifs concrets ». « La thématique du handicap en entreprise est un véritable levier d'innovation RH et de diversité dans les ETI. Elle s'inscrit dans leur stratégie de développement à long terme », souligne de son côté **Olivier Schiller, administrateur du METI et PDG de Septodont**.

Les 5 400 entreprises de taille intermédiaire (ETI) françaises emploient plus de 3,4 millions de personnes et couvrent une multitude de secteurs d'activités. Leur maillage territorial constitue un atout majeur pour soutenir l'emploi des personnes en situation de handicap dans toute la France, tout particulièrement dans les villes moyennes et les zones rurales.

La convention signée entre le METI et l'Agefiph structure un partenariat destiné à accélérer l'intégration du handicap dans les politiques de ressources humaines et sociétales des ETI. L'objectif est clair : faire évoluer la situation de l'emploi des personnes handicapées. Cette convention de partenariat porte principalement sur deux axes :

- La promotion du sujet handicap par le METI pour renforcer l'engagement des ETI et leur passage à l'action dans le déploiement de politiques d'emploi en faveur des personnes handicapées : sensibilisation, recrutement, alternance, maintien dans l'emploi, achats responsables, etc.
- La structuration et l'approfondissement des liens entre les ETI et l'Agefiph pour accompagner ces entreprises sur les territoires et leur permettre de renforcer leurs actions en matière d'inclusion des personnes handicapées : accès aux expertises, aux outils de formation et de sensibilisation, etc.

« Cette convention de partenariat est l'opportunité pour le METI de compter sur l'expertise et la force d'accompagnement de l'Agefiph, qui agira en proximité des ETI pour les inciter à s'engager et à intégrer le handicap dans leurs pratiques et leur stratégies RH. Cette nouvelle signature est aussi l'illustration des objectifs que se sont fixés l'État et l'Agefiph pour amplifier son accompagnement aux entreprises et ainsi accélérer la transformation inclusive du marché du travail ». **Christophe Roth, Président de l'Agefiph**

DuoDay : une sensibilisation à la diversité des situations de handicap

Temps fort de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH), le DuoDay est devenu un évènement incontournable avec plus de 30 000 offres d'accueil déposées par les employeurs sur la plateforme en 2021. Les dirigeants ont compris que cette opération leur permettait de sensibiliser leurs managers et l'ensemble des collaborateurs à la diversité des situations de handicap au travail, mais aussi de découvrir de nouveaux talents. Dès la fin de cette journée, certains ont d'ailleurs proposé à leur duo des perspectives de stages ou de contrats.

Les entreprises participantes étaient en grande majorité des PME (61 %, dont 9 % d'entreprises de moins de 10 salariés). De nombreuses ETI (30 % des entreprises) y participaient également ainsi que des entreprises de plus de 5 000 salariés (7% des entreprises participantes).

3 - Sensibiliser les acteurs de la formation

Permettre l'accès à la formation aux apprenants en situation de handicap

Le développement de l'accès à la formation des personnes en situation de handicap est un enjeu majeur de la politique inclusive prônée par l'Etat et l'Agefiph. Cet objectif stratégique passe notamment par la compensation du handicap des apprenants (demandeurs d'emploi, salariés, alternants) pour leur permettre d'accéder à l'offre de formation de droit commun dans les meilleures conditions.

Cette orientation est incarnée par le développement de la [Ressource Handicap Formation](#) (RHF) en région qui porte une offre de services en trois volets interdépendants :

- Une offre d'appui au développement de l'accessibilité dans les organismes de formation (OF) et les centres de formation des apprentis (CFA).
L'objectif est d'engager la direction, le référent handicap et l'ensemble de l'organisme de formation à penser son accessibilité pour tous en s'appuyant sur :
 - les démarches qualité, notamment Qualiopi ;
 - le référentiel d'accessibilité défini en 2019, à partir duquel la Ressource Handicap Formation propose aux OF de s'engager dans une démarche de progrès de leur accessibilité. Cela passe notamment par la signature d'une charte d'engagement, une auto évaluation sur les différents critères définis et un plan d'amélioration annuel co-construit avec les équipes au sein de l'OF.

En 2021, 4 766 OF et CFA ont bénéficié d'un soutien Ressource Handicap Formation au titre de Qualiopi et 1 059 au titre d'une démarche de progrès continue, dont 520 dans le cadre d'un appui individuel.

- Une offre d'appui à l'appropriation et à la mise en œuvre des missions du référents handicap au sein des OF et CFA. L'objectif : développer la capacité du référent handicap à proposer des solutions de compensation du handicap dans le cadre du parcours de formation (identification des besoins, conception et réalisation de parcours adaptés de formation...). L'appui proposé par la Ressource Handicap Formation repose sur un service d'information - conseil et un service d'accompagnement au référent handicap.

En 2021, les Ressources Handicap Formation dans les régions sont intervenues pour 3 838 informations-conseils et 3 568 accompagnements sur des situations de formation.

- Une offre d'appui à la professionnalisation des équipes et à l'animation d'un réseau de référents handicap des OF et des CFA. Elle comprend la promotion de l'offre de professionnalisation disponible en région sur le sujet du handicap, la remontée des besoins, l'animation des réseaux des référents handicap avec les différents partenaires.

En 2021, 333 actions d'animation à destination des référents handicap rassemblant 6 184 participants ont été animées ou co-animées par les Ressources Handicap Formation dans les régions. De nombreuses actions ont également été conduites pour accompagner les CFA dans la compréhension et la mise en œuvre de la réforme de l'apprentissage (coût contrat majoré). Ces actions viennent compléter les programmes de professionnalisation régionaux proposés par l'Agefiph mais également certains programmes proposés en région, notamment via les Carif Oref.

Depuis 2019, la Ressource Handicap Formation s'ancre progressivement dans les régions comme l'instrument du développement de la politique inclusive sur le champ de la formation avec une activité en constante progression. Elle est également une clef de voute de l'accompagnement de la réforme de l'apprentissage.

Cette orientation se traduit aussi par une mobilisation accrue des aides et des prestations de l'Agefiph destinées à compenser le handicap des stagiaires de la formation professionnelle et des alternants.

4 - (Ré)affirmer la dynamique partenariale

L'Agefiph a initié ou rénové plusieurs de ses engagements conventionnels au cours des dernières années, en les formalisant, en les consolidant ou en initiant de nouvelles coopérations institutionnelles, politiques et opérationnelles. L'objectif : permettre à l'Agefiph et à ses partenaires de disposer de cadres conventionnels structurants déclinés en plans d'action pour gagner en lisibilité. En 2021, l'Agefiph a poursuivi cette formalisation de nouvelles conventions et feuilles de route et la mise en œuvre des actions avec l'ensemble des partenaires concernés.

Convention État - Agefiph : affirmer et outiller une ambition commune pour un monde du travail inclusif

En juillet 2021, une convention Agefiph - État a été conclue pour une durée de trois ans. Au-delà de l'obligation légale (l'article L 5214-2 du code du travail prévoit la signature d'une convention triennale), il s'agit, pour les deux partenaires d'une convention majeure pour se fixer des objectifs communs et en précisant et confortant les places et rôles de chacun pour accompagner ensemble la transition vers une société plus inclusive.

Elle définit, pour la période 2021-2024, quatre orientations prioritaires en matière de politique d'emploi des personnes en situation de handicap :

- amplifier l'accompagnement des entreprises pour l'emploi des personnes en situation de handicap,
- soutenir la montée en compétence des personnes en situation de handicap par le développement de l'alternance et de la formation,
- sécuriser le parcours professionnel des personnes en situation de handicap au travers de l'offre de compensation,
- développer des partenariats pour une offre partagée et concertée pour accompagner l'inclusion professionnelle.

Un système de pilotage au niveau national et régional a été mis en place, avec des objectifs ambitieux d'activité, de résultats et d'impacts, ainsi que des indicateurs permettant de les suivre.

De nouveaux partenariats formalisés en 2021 avec Chéops, l'association OETH et l'ANACT

Le contexte de l'emploi et les évolutions significatives de l'environnement ont amené l'Agefiph à rénover et à formaliser ses coopérations avec Cheops (réseau Cap emploi). Leurs gouvernances respectives ont validé la **première convention Agefiph – Cheops qui sera signée au printemps 2022**. Quatre priorités fondent ce nouveau cadre de coopération déployé pour trois ans :

- veiller à l'adaptation et à l'accès des offres de services aux besoins des personnes et des employeurs privés,
- améliorer l'accompagnement des employeurs privés,
- renforcer la connaissance réciproque des réseaux et leurs enjeux,
- participer de façon réciproque aux chantiers nationaux (maintien et prévention de la désinsertion professionnelle, évolution des systèmes d'information et appui à la professionnalisation des réseaux).

Les dispositions contenues dans la Loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et le décret du 27 mai 2019 introduisent de nouvelles dispositions sur les accords agréés pour l'emploi des personnes en situation de handicap. Dans ce contexte, **l'association Objectif emploi des travailleurs handicapés (OETH, www.oeth.org)** et l'Agefiph ont souhaité davantage organiser et formaliser leur coopération. Une feuille de route commune 2022-2023 intégrant cinq axes de collaboration a été élaborée et sera signée en 2022 pour :

- favoriser la bonne mise en œuvre de la réforme de l'Obligation d'emploi des travailleurs en situation de handicap (OETH),
- articuler les offres de service des deux partenaires,
- favoriser des approches mutualisées en matière d'innovation et de projets,
- communiquer et valoriser les initiatives,
- développer des coopérations territoriales.

Enfin, et alors que l'Agefiph avait développé des coopérations avec le réseau des Aract au plan régional, notamment avec les évolutions inscrites dans la loi Santé au travail d'août 2021, **[une convention avec l'Anact](#)** (Anact, www.anact.fr) a également été conclue en octobre 2021 pour une durée de trois ans. Ses enjeux :

- sécuriser les parcours professionnels (maintien dans l'emploi et de la prévention de la désinsertion professionnelle, publics les plus en risques -seniors, TIH, maladies chroniques évolutives, développement des compétences-),
- accompagner les entreprises et en particulier les TPE/PME,
- produire des connaissances,
- innover.

Un partenariat historique avec le FIPHFP qui porte ses fruits

La 4^{ème} convention de partenariat 2020-2022 avec le FIPHFP a été déployée sur de nombreux axes. Cette convention permet :

- d'organiser la mise en œuvre par l'Agefiph de services et prestations ouverts aux employeurs publics,
- de développer des chantiers prioritaires communs :
 - Une nouvelle avancée dans la démarche de convergence de nos aides respectives pour simplifier la compréhension et favoriser la lisibilité des offres de compensation du handicap (harmonisation des montants sur trois aides et des principes d'attribution).
 - Des avancées opérationnelles significatives pour faciliter l'accès aux aides techniques à travers la mise en œuvre de plateformes de prêt de matériels dont le déploiement prévisionnel sur l'ensemble du territoire national est prévu à l'horizon 2023.
 - La volonté commune d'améliorer l'offre de service sur des sujets à fort enjeux avec le lancement d'une évaluation commune visant à développer l'alternance à destination des personnes en situation de handicap. Cette évaluation a pour objectif d'éclairer l'Agefiph et le FIPHFP sur la consolidation ou le repositionnement de leurs différentes aides sur l'alternance, et sur la manière de dynamiser de façon concertée les dispositifs et partenariats mis en place. L'évaluation commune des prestations d'appui spécifiques (PAS), engagée en 2021, sera livrée à l'été 2022.
 - L'engagement pour une rénovation de l'action de l'Agefiph et du FIPHFP pour la prévention de la désinsertion professionnelle et le maintien en emploi. Une réflexion commune Agefiph - FIPHFP - Cheops en matière de prévention et maintien dans l'emploi a abouti en 2021 à des propositions concrètes permettant d'alimenter les réflexions des pouvoirs publics et d'améliorer les réponses apportées aux personnes en situation de handicap comme aux employeurs privés et publics.

Avec l'Apec, l'Agefiph s'engage pour l'emploi des cadres en situation de handicap

La convention Apec - Agefiph a permis de s'accorder sur quatre principaux axes de partenariat :

- promouvoir la connaissance mutuelle du marché de l'emploi, sensibiliser les collaborateurs de l'Apec sur le handicap et l'offre de services Agefiph,
- sensibiliser, informer et mobiliser les employeurs du secteur privé sur le handicap en emploi,
- sensibiliser et informer les cadres en emploi, demandeurs d'emploi et étudiants en situation de handicap,
- optimiser, de façon transverse, le rapprochement des offres et demandes d'emploi.

Si le niveau général de qualification des salariés handicapés est moins élevé que la moyenne de la population, la part des cadres est cependant en augmentation pour atteindre aujourd'hui 10 % des personnes handicapées en emploi, soit environ 100 000 personnes. Ils sont cependant deux fois moins représentés dans cette catégorie socioprofessionnelle. Cette population de cadres en situation de handicap reste très largement méconnue et investiguée.

L'étude « [Les cadres en situation de handicap](#) – regards croisés sur leur recrutement et leur intégration en emploi », menée en 2020 par l'Agefiph en partenariat avec Michael Page Group a permis d'apporter un éclairage inédit sur les cadres en situation de handicap et leur intégration en entreprise en donnant la parole aux dirigeants d'entreprises et aux salariés (en situation de handicap ou non).

Un soutien à l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD)

Le projet Territoires zéro chômeur de longue durée est né de la conviction que nul n'est inemployable. L'Agefiph, qui agit sur les territoires pour l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, soutient le déploiement de cette expérimentation nationale depuis 2019. Notre appui s'articule notamment autour de deux leviers : la simplification de l'accès à l'offre d'intervention pour les entreprises à but d'emploi (EBE) et l'accompagnement vers un management inclusif. Ce soutien se concrétise par des aides financières, un soutien opérationnel et un appui conseil aux EBE ainsi qu'aux associations nationales (TZCLD et ETCLD).

En 2021, plus de 170 personnes en situation de handicap (soit environ 20 % de l'ensemble des effectifs) ont retrouvé un emploi avec le soutien de l'Agefiph (1,23 M€) et sont salariées dans les 13 entreprises à but d'emploi des 10 territoires habilités. La loi du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi a étendu l'expérimentation à au moins 50 nouveaux territoires. Les premières habilitations ont été validées dès fin 2021 portant à 17 le nombre d'EBE. En 2022, une nouvelle convention pluriannuelle sera conclue avec les têtes de réseau ETCLD et TZCLD ainsi que des conventions régionales

L'Agefiph accompagne l'association Vivre et travailler autrement

Depuis 2019, l'Agefiph soutient l'association Vivre et Travailler Autrement (VTA) au travers des projets d'insertion professionnelle de personnes en situation d'autisme sévère dans de grandes entreprises telles Andros, Guerlain, L'Oréal. Ce projet né en Centre-Val de Loire a bénéficié de l'appui de la délégation régionale pour permettre à ces personnes de travailler en milieu ordinaire de travail et d'être autonomes dans leur vie personnelle et professionnelle.

À partir des enseignements tirés de cette première phase d'expérimentation, une adaptation de l'offre de service de l'Agefiph a été opérée pour répondre aux besoins des personnes insérées dans ce cadre. Un protocole national a de plus été conclu entre l'Agefiph et l'association VTA fin 2021. Il détermine le cadre et les modalités organisationnelles du soutien apporté par l'Agefiph. Il facilite ainsi l'essaimage sur le territoire national et garantit une homogénéité d'intervention auprès des entreprises qui ont manifesté leur intérêt pour s'impliquer dans la démarche avec l'appui de VTA. Début 2022, neuf projets sont engagés et 12 nouveaux projets sont en perspective (dont trois avec des PME).

Tous ces travaux, associant nos partenaires, rénovent le regard porté sur le handicap, les méthodes d'accompagnement des parcours, irriguent les politiques publiques et participent au processus d'amélioration continue de l'offre d'intervention de l'Agefiph.

Développement du service civique : un partenariat avec l'association Unis-Cité

L'Agefiph déploie depuis fin 2020 dans 12 régions une expérimentation avec l'association Unis-Cité, en coopération avec l'Agence du service civique. Son but : rendre le service civique plus inclusif et accessible aux jeunes en situation de handicap. L'action conjuguée des délégations régionales Agefiph, des correspondants Unis-Cité, des acteurs du Service public de l'emploi (SPE), a permis l'accès aux dispositifs de compensation de la situation de handicap et une amélioration des résultats en matière d'accès à l'emploi et à la formation des jeunes handicapés à l'issue du service civique. Cette expérimentation s'inscrit en cohérence avec l'engagement du plan pour la jeunesse « 1 jeune, 1 solution » présenté par le Gouvernement le 23 juillet 2020 .

L'Agence du service civique a désormais intégré un lot handicap dans son marché national à destination des organismes sur l'accueil et l'accompagnement de volontaires en service civique. Ce lot renforce les modalités d'accompagnement initiées par l'Agefiph dans le cadre de cette expérimentation.



La situation des jeunes handicapés a fait l'objet de plusieurs actions en 2021. L'Agefiph a consacré une publication aux conditions d'accès à l'emploi des jeunes en situation de handicap et aux représentations du handicap au travail chez les jeunes. Elle s'appuie sur les résultats d'une grande enquête, présentée à l'occasion de la SEEPH, menée par l'Ifop, en partenariat avec le Conseil national consultatif des Personnes handicapées (CNCPH), l'Union nationale des Missions Locales, le FIPFH, l'association Droit au savoir et la fédération 100 % handinamique.

Cette étude révèle que les jeunes en situation de handicap partagent les mêmes aspirations que l'ensemble des jeunes mais restent confrontés à des discriminations et des freins à l'embauche importants.

Chaque année 140 000 jeunes quittent le système scolaire sans aucune qualification et le chômage touche près d'un quart des moins de 25 ans.

L'insertion professionnelle des jeunes autistes dans les Missions Locales

En 2021, l'Agefiph et l'Association régionale des missions locales (ARML) d'Île-de-France ont développé une action qui vise à professionnaliser les conseillers des Missions Locales pour le repérage, l'accompagnement et l'insertion professionnelle des jeunes atteints de troubles du neurodéveloppement. Intitulé ARIA (Accompagner, repérer et insérer les personnes autistes), cette collaboration a notamment permis la création d'une cinquantaine de capsules vidéo, formant un programme de sensibilisation et d'apprentissage, réparties en trois « briques de professionnalisation ». Initialement expérimenté sur les régions Île-de-France, Auvergne – Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Bretagne (cible 3 000 conseillers), ce projet va continuer à se déployer en 2022 avec l'appui de l'Union nationale des Missions Locales et le soutien de la Fondation Orange.

Cette expérimentation s'inscrit par ailleurs pleinement dans la stratégie d'appui à la professionnalisation des acteurs.

L'accès aux métiers du numérique pour tous

La stratégie pour développer l'accès aux métiers du numérique pour les personnes en situation de handicap s'est poursuivie en 2021, concourant à l'élaboration d'une offre de service structurée au plan national autour des publics en situation de handicap, des entreprises, des partenaires de la formation et de l'emploi. Plusieurs dispositifs se déploient pour accompagner les publics vers la formation, l'emploi (dont les CDD Tremplin en entreprise adaptée), l'alternance et leur permettre de bénéficier pleinement des opportunités du secteur du numérique dans une dynamique d'inclusion.

Déjà 116 sorties positives du programme THalent digital, lauréat du Plan d'investissement des compétences vers l'emploi, la formation et l'alternance ont été enregistrées. Plus de 250 personnes sont entrées dans le dispositif et des milliers ont été sensibilisées à cette opportunité.

Cette dynamique s'étend sur tout le territoire national avec le déploiement dans cinq régions des actions du programme DéClics Numériques de l'association Diversidays. Il permet la mobilisation et la préparation des publics avec le soutien, entre autres, de la Fondation Google, de Pôle emploi et de l'Agefiph.

La stratégie numérique mobilise également les grandes entreprises à travers une expérimentation de diagnostic numérique handicap au sein des directions des services informatiques. De grands comptes font déjà confiance à cet outil développé par CGI en partenariat avec l'Agefiph (Pôle emploi, CATS, Michelin, etc.).

Une mise en visibilité de ces actions a été réalisée via une publication mise en ligne pour [la Semaine des métiers du numérique de Pôle emploi](#) du 24 au 28 janvier 2022.

Un soutien à la réforme des Entreprises adaptées (EA) et aux expérimentations associées

L'engagement national « Cap vers l'entreprise inclusive » du 12 juillet 2018 prévoyait un objectif de 40 000 personnes en situation de handicap supplémentaires en emploi, grâce aux Entreprises adaptées (EA) d'ici 2022.

Le Plan d'investissement dans les compétences (PIC) Formation EA s'inscrit en soutien des deux expérimentations que l'État conduit avec les entreprises adaptées (CDD Tremplin et EATT : articles 78 et 79 de la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018). L'objectif est de permettre aux salariés bénéficiaires de la Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) de s'inscrire dans des parcours individualisés ou collectifs construits sur un triptyque emploi - formation - accompagnement.

À la suite du constat d'une faible mobilisation du PIC EA, un plan de redynamisation a été élaboré fin 2020 par l'Agefiph, l'Union nationale des entreprises adaptées (UNEA) et la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP). Il a été lancé début 2021 afin de mieux répondre aux besoins des entreprises adaptées en intervenant sur six axes au niveau national ou régional :

- Axe 1 : Clarifier le périmètre du PIC EA
- Axe 2 : Apporter un appui de proximité aux EA habilitées dans les expérimentations
- Axe 3 : Professionnaliser les EA/Entreprises adaptées de travail temporaire (EATT)
- Axe 4 : Faciliter le sourcing et apporter un appui aux CDD Tremplin
- Axe 5 : Communiquer
- Axe 6 : Coordonner et articuler les actions des acteurs sur les territoires

En complément à ces dispositions et à la demande du Cabinet de la Ministre déléguée auprès de la ministre du Travail, de l'Emploi chargée de l'Insertion, l'Agefiph a rencontré individuellement chacune des EA concernées par les expérimentations dans le cadre d'une action « coup de poing » conduite entre le 5 juillet et le 10 septembre 2021 en accord avec la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) et l'Union nationale des entreprises adaptées (UNEA).

Objectifs poursuivis :

- sensibiliser individuellement les EA sur les possibilités offertes par le PIC EA,
- définir les besoins d'appui éventuels des EA pour mettre en place les solutions adaptées en matière de formation et d'articulation des financements de la formation, tant en matière d'appui individuel que de formation,
- identifier les perspectives, tant en matière de recrutements sur les expérimentations que de sollicitations dans le cadre du PIC EA.

Au final, les engagements restent en deçà des attentes mais sont en progression. 1,5 M€ ont été engagés sur le PIC EA en 2021 contre 0,5M€ en 2020.

Avec le FIPHFP et Chéops, une réflexion commune sur le maintien dans l'emploi

Chéops, le FIPHFP et l'Agefiph ont convenu en 2020 d'engager des réflexions communes sur le maintien dans l'emploi pour être force de proposition en direction des pouvoirs publics. Ce travail s'est traduit par une note, diffusée auprès des pouvoirs publics le 18 juin 2021 avec **23 propositions** s'articulant autour de deux grandes thématiques : **mieux sécuriser les parcours et mieux lier prévention et maintien en emploi.**

Elle a vocation à :

- contribuer/ participer à la réflexion des pouvoirs publics et des partenaires sociaux dans un contexte d'évolution des politiques publiques sur la santé au travail, la prévention de la désinsertion professionnelle et le maintien en emploi,
- enrichir la réflexion de l'Agefiph sur le sujet du maintien, permettant de définir des axes de travail possibles pour établir la stratégie sa stratégie dans ce domaine,
- définir des axes de travail pour enrichir nos interventions communes sur le champ du maintien dans et en emploi, notamment au regard de la fin des conventions Cap emploi actuelles à l'horizon fin 2022.

Les propositions sont de nature et de temporalité différentes. Certaines propositions ne relèvent pas directement du périmètre d'intervention de l'Agefiph, du FIPHFP ou des Cap emploi, d'autres vont faire l'objet d'approfondissements car elles s'inscrivent plus directement dans le cadre d'intervention des fonds ou des Cap emploi, comme la modernisation et la simplification de la Reconnaissance de la lourdeur du handicap (RLH).

5 - Produire et partager des connaissances grâce à notre observatoire

Mesurer et soutenir la transformation inclusive du monde du travail

L'Agefiph a renforcé son dispositif permettant de mieux connaître et faire connaître la population en situation de handicap sur le marché du travail.

Elle déploie plusieurs outils d'enquêtes barométriques ou ponctuelles qui suscitent beaucoup d'intérêt et répondent à des besoins de connaissance :

- Conjoncturels : avec notamment l'observation des effets de la crise sanitaire sur l'emploi des personnes handicapées. Engagée dès 2020, elle s'est poursuivie en 2021 à travers une 4^{ème} vague d'enquête conduite avec l'Ifop. Cet outil a été un levier remarquable de connaissance des publics, pour l'Agefiph, ses partenaires et les pouvoirs publics.
- Permanents : le [baromètre de la perception de l'emploi des personnes handicapées](#) est désormais bien inscrit dans la boîte à outils développée par l'Agefiph. La 4^{ème} édition a été diffusée en décembre 2021.
- Ponctuels : en lien avec la thématique de la SEEPH 2021, l'Agefiph a piloté avec l'Ifop une [enquête inédite sur l'emploi des jeunes en situation de handicap](#). Elle y a associé le Conseil national consultatif des personnes handicapées, le FIPHFP, les associations (Ladapt, Droit au savoir, 100 % handynamique).

Depuis 2020, la collection Observatoire de l'Agefiph s'installe et contribue à enrichir le débat public. Elle valorise le rôle d'information et d'expertise de l'Agefiph, souligne ses initiatives et ses actions, celles de ses partenaires. Cette collection permet également de rendre visibles des données de référence sur l'emploi des personnes en situation de handicap, notamment à travers les [Tableaux de bord emploi - chômage](#).

Certaines publications sont récurrentes (Tableaux de bord emploi-chômage, Baromètre sur la perception du handicap), d'autres sont plus spécifiques (Cancer et emploi ...) ou associées à des événements particuliers (Journée internationale des personnes handicapées, SEEPH, etc.).

Aller plus loin grâce à l'innovation et à la recherche

Le déploiement de la stratégie Innovation 2020-2022 s'est poursuivi en 2021 mobilisant les différents leviers d'actions développés par l'Agefiph : les appels à projets, les actions innovantes hors appels à projets ainsi que des expérimentations. Deux appels à projets initiés en 2021 ont permis de sélectionner et de soutenir 14 projets en lien avec la thématique du développement des compétences :

- Le 2^{ème} appel à projets d'actions innovantes sur le thème « **Innover pour un levier de compétences plus inclusif** ». 12 projets ont été retenus pour un budget de près de 1 900 K€. Ils déploient des réponses originales en matière de :
 - méthodes et modalités pédagogiques inclusives (dans et avec l'entreprise autour de l'AFEST, badges numériques, référentiels de formation accessibles à tous, design inclusif de contenus de formation) ;
 - développement de nouvelles compétences (métiers du numérique et du management) ;
 - orientation (métiers de l'industrie) ;
 - levée des obstacles à l'accès à la formation (alternance des jeunes, métiers du transport, jeunes sortants d'établissements et services médico-sociaux (ESMS) primo-accédant à l'emploi en milieu ordinaire).
- Le 2^{ème} appel à projets de recherche appliquée, lancé avec la Fondation pour la recherche appliquée sur le handicap (Firah), sur un thème analogue : « Parcours professionnels des personnes handicapées - Comment développer les compétences professionnelles ? ». Deux projets ont été retenus portant sur :
 - le soutien à l'inclusion sociale et professionnelle des adolescents présentant une déficience intellectuelle en Unité localisée d'inclusion scolaire (ULIS) à travers leurs compétences numériques,
 - les compétences singulières des personnes dyslexiques.

L'Agefiph s'engage par ailleurs sur des projets innovants au niveau national et régional et encourage les partenariats porteurs d'innovation. Neuf projets ont été soutenus en 2021 hors appel à projets comme par exemple :

- le projet porté par la Croix-Rouge sur les savoirs expérientiels avec le projet EPOP²,
- l'expérimentation prolongée avec Unis-Cité pour le développement du service civique pour les jeunes en situation de handicap,
- l'accompagnement des parcours des personnes cérébrolésées avec le projet Comme les autres,
- l'accompagnement de situations spécifiques avec Rad'au pour les personnes autistes en Auvergne – Rhône-Alpes ou Epi'Emploi en Bretagne concernant les personnes épileptiques,
- le projet ARIA associant l'Union nationale des Missions Locales, l'Agefiph, la délégation interministérielle à l'autisme aux côtés de l'Association Régionale des Missions Locales Île-de-France pour améliorer l'accompagnement des jeunes autistes par les conseillers de Mission Locale (cf. supra).

² L'offre de professionnalisation des acteurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles.

En octobre, l'Agefiph a réuni plus de 150 acteurs de l'innovation à l'occasion de l'organisation de son premier Bootcamp, évènement qui a rassemblé les porteurs des projets, les partenaires pour échanger, partager, faire connaître et initier les mises en relation. Prémices de la constitution d'un réseau d'innov'acteurs et de la définition d'une offre d'accompagnement des porteurs de projet, le succès de cette première édition invite à inscrire désormais cet évènement à l'agenda de tous les acteurs de l'innovation et de l'emploi des personnes handicapées.

Ces projets sont également rendus plus visibles et mis en valeur à travers le nouveau site Innovation et recherche de l'Agefiph, www.innovation.agefiph.fr. Ils sont également largement valorisés à travers les évènements de type URRH, Inclusiv'day ou Semaine pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH) au plan national, mais aussi régional.

6 – Poursuivre la transformation de l'Agefiph pour être à la hauteur de nos ambitions

La stratégie de l'Agefiph en action

Dès son séminaire du Conseil d'administration dans le cadre de la fin de mandature de juillet 2021, l'Agefiph a engagé une première démarche réflexive préparatoire à ses travaux pour l'élaboration d'une nouvelle stratégie. Elle a associé ses administrateurs, plusieurs partenaires et ses collaborateurs. Mi-octobre 2021, le conseil d'administration a décidé le lancement des travaux pour une nouvelle stratégie 2023-2027. Ceux-ci seront engagés courant 2022.

Mesurer la satisfaction de nos bénéficiaires

Le Conseil d'administration de l'Agefiph a souhaité inscrire en 2019 de nouveaux indicateurs de performance à sa démarche intégrant notamment une **mesure de la satisfaction des bénéficiaires**. Celle-ci est désormais mise en place. Elle a porté en 2021 sur les aides financières visant tant les personnes en situation de handicap que les employeurs. Elle est désormais effective et couvre 100 % des aides servies par l'Agefiph.

Les enquêtes sont réalisées tous les mois et de manière exhaustive auprès de tous les bénéficiaires, sous un format en ligne complété par des enquêtes téléphoniques de sorte à garantir la représentativité des répondants (toutes les situations de handicap, toutes les tailles d'entreprises) et l'accessibilité du dispositif.

Ces enquêtes enregistrent un taux de participation très élevés au regard des normes d'autres organisations. En moyenne, une personne ou entreprise sur deux interrogées répondent à nos enquêtes. Ces taux sont révélateurs de l'importance accordée par nos bénéficiaires à nos interventions. Nous enregistrons à fin 2021 plus de 24 000 répondants pour ce premier exercice. Les premiers résultats témoignent d'un niveau de satisfaction élevé, de plus de 98,3 % pour les personnes en situation de handicap (19 896 répondants) et de pratiquement 98,7 % pour les entreprises (4 045 répondants). Les résultats révèlent également des axes d'amélioration autour de la facilité d'accès à l'information, de la simplicité de remplissage du dossier, perçus en retrait par les répondants.

En 2022, en plus de la couverture des aides, l'Agefiph va travailler à la mesure de la satisfaction sur certains de ses services et prestations et développer une démarche globale pour améliorer l'expérience bénéficiaires.

Transformation digitale : zéro papier et demandes en ligne

En 2021, l'Agefiph a poursuivi sa dynamique de transformation digitale avec deux réalisations majeures :

- La mise en place d'une gestion électronique des documents pour un traitement zéro papier de nos flux documentaires qui participe pleinement de la continuité de service dans un contexte de télétravail renforcé.
- L'ouverture de la plateforme digitale de dépôt en ligne des demandes d'aides financières, Digit'hall, mise en service au dernier trimestre 2021 pour trois délégations régionales pilotes (Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur - Corse et Bourgogne - Franche-Comté).

Cette ouverture expérimentale a permis de co-construire et d'améliorer ce service destiné à simplifier les échanges et améliorer la qualité du service rendu à ses bénéficiaires, employeurs et personnes en situation de handicap. Trois ateliers de co-construction associant des partenaires (notamment Pôle emploi et Cap emploi) et des collaborateurs des régions ont permis de définir les fonctionnalités de ce service. Actuellement quatre aides (représentant environ 50 % des dossiers d'aides financières de l'Agefiph) sont digitalisées. Plus de 2 000 demandes d'aides financières ont été traitées dans l'outil Digit'hall sur les dix dernières semaines de 2021. Son ouverture généralisée est prévue au second trimestre 2022, tandis que l'extension à l'ensemble des aides est programmée pour la fin de l'année 2022.

Le déploiement de ces dispositifs s'est accompagné d'actions d'appropriation et de formation organisées en direction de tous les collaborateurs de l'Agefiph et des partenaires utilisateurs, notamment Cap emploi et Pôle emploi. Ainsi, 175 collaborateurs ont testé leurs connaissances numériques dans le challenge Pix et 18 formations animées sur l'accompagnement au changement. Trois webinaires sur l'expérimentation Digit'hall ont également rassemblé 211 participants.

Les évaluations, garantes de la qualité de notre offre de services

Les travaux d'évaluation visent à garantir la qualité de notre offre de services et son adaptation aux besoins de nos bénéficiaires.

Une programmation pluriannuelle des évaluations a été mise en place. Ces évaluations couvrent des champs d'investigation qui s'inscrivent pleinement dans les orientations du plan stratégique de l'Agefiph mais aussi dans les attendus des conventions de partenariat structurantes (convention avec l'État, la convention quinquipartite). Des évaluations importantes ont été lancées en 2021 portant notamment sur les dispositifs de soutien à l'alternance, la Ressource Handicap Formation, les conventions avec les organisations patronales, les prestations d'appui spécifiques, les appels à projet innovation... Plusieurs résultats sont attendus au 1^{er} semestre 2022.

Les enseignements, analyses et préconisations de ces différentes évaluations viendront utilement contribuer aux travaux d'élaboration de la stratégie 2023-2027 de l'Agefiph.

2 Les ressources du fonds en 2021

Les ressources totales de l'Agefiph en 2021 s'élèvent à **553,4 M€**, en hausse de 13,2% par rapport à 2020 (+64,7 M€).

Cette augmentation résulte des effets cumulés suivants :

- D'une hausse des flux collectés : +62,7 M€ (soit +12,9%) en raison de la forte hausse de collecte nette de l'exercice enregistrée en 2021, cette hausse reste à ce jour en grande partie inexplicée. Il est probable qu'une partie s'explique néanmoins par le changement de collecteur des contributions de entreprises (depuis 2021 la collecte est réalisée par les organismes de sécurité social, URSSAF et MSA) ;
- D'une hausse des produits financiers : les rendements 2021 des livrets associatifs sont ressortis en baisse par rapport à ceux de 2020 suivant la tendance observée depuis plus de deux ans mais la vente de poches du fonds Horizon Durable a généré un peu plus d'un 1 M€ de produits financiers ;
- D'une subvention de 1,6 M€ au titre du PIC-EA ;
- De la perception de 0,8 M€ de diverses subventions, constituées majoritairement d'une participation financière de la Caisse de dépôts et consignations au projet national Thalent Digital (0,5 M€), et de subventions en régions au titre des Ressources Handicap Formation (0,3 M€) ;
- De la participation du FIPHFP à hauteur de 0,8 M€ au titre de la participation aux coûts engagés par l'Agefiph pour le compte du FIPHFP en 2021 dans le cadre de la convention Agefiph-FIPHFP.

En M€	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Budget 2021 (a) (b)	Budget rectificatif 2021 (a) (b)	Réalisé 2021 (a) (b)
Collecte nette de l'exercice (hors versements sur accords)	443,6	467,8	449,3	513,5	537,2
Remboursements et encaissements sur exercices antérieurs	-3,7	-1,9	-2,0	-2,5	3,8
Versements sur non réalisation d'accords agréés	26,5	20,6	10,0	8,2	8,1
Sous-total flux collectés	466,4	486,5	457,3	519,3	549,1
Produits financiers	0,04	0,0	0,1	0,1	1,1
Enveloppe allouée par l'Etat pour la mise en œuvre du PIC EA (c)		0,5	3,0	3,0	1,6
Participation du FIPHFP aux coûts de fonctionnement opérationnel	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
Subventions aux projets nationaux et régionaux		0,9	0,0	0,4	0,8
Sous-total autres ressources	0,83	2,2	3,9	4,2	4,3
Total ressources	467,2	488,7	461,1	523,6	553,4

(a) A noter que le montant des frais gestion de la collecte par la CCMSA n'est pas connue au moment de la rédaction du rapport d'activité, ils sont estimés à 3,5% des montants collectés.

(b) A noter que la collecte nette réalisée par l'URSSAF en année 2021 correspond à la collecte liquidée minorée du risque de non recouvrement de créances de 0,3% hors versement sur accords agréés (cf. convention entre l'URSSAF-Caisse Nationale et l'Agefiph). Ce taux avait été estimé à 1% lors du budget 2021.

(c) Les ressources inscrites au titre du PIC EA sont égales aux emplois prévus ou réalisés, les versements de l'Etat devant être considérés comme des avances au regard de la rédaction de la convention.

En 2021, hors versements sur accords agréés, 45 177 (*donnée provisoire*) entreprises se sont acquittés totalement ou partiellement de leur obligation d'emploi en versant une contribution à l'Agefiph³.

³ Le changement de périmètre (passage de l'établissement à l'entreprise) induit par la réforme crée une rupture dans les séries de données et rend impossible les comparaisons avec les années précédentes.

La réponse à l'obligation d'emploi : analyse de la DOETH 2019 (dernière année avant réforme)

Mode de réponse à l'obligation d'emploi des 102 500 établissements privés assujettis

En 2019, les 102 500 établissements assujettis à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH) ont employé 505 300 travailleurs handicapés (contre 491 200 en 2018, soit +2,87% en un an). Cela représente 369 800 équivalents temps plein sur l'année.

Focus sur le taux d'emploi direct en 2019

En 2019, le **taux d'emploi direct**¹ est de :

- **3,9 %**, exprimé en **unités bénéficiaires**² : en progression régulière depuis 2011, stable entre 2017 et 2019.
- **3,5 %** exprimé en **équivalent temps plein**³ : stable par rapport à 2017 et 2018,
- **4,8 %** exprimé en **personnes physiques** (soit le rapport entre le nombre de bénéficiaires de l'OETH en personnes physiques et l'effectif d'assujettissement)

On observe des taux d'emploi direct (en équivalent temps plein) différents selon :

- le secteur d'activité : 2,3 % dans l'information et la communication, 3,9 % dans l'industrie et 4,7 % dans l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale,
- la taille de l'entreprise : 3,2 % pour les établissements entre 20 et 49 salariés et 3,8 % pour ceux de 500 salariés et plus.

1) Taux d'emploi direct : rapport entre le nombre de bénéficiaires et l'effectif d'assujettissement.

2) En unités bénéficiaires : valorisation au sens de la loi = temps (plein/partiel) * présence * durée validité du titre de bénéficiaire.

3) En équivalent temps plein : valorisation pondérée par le temps réel du temps de travail (temps plein/partiel).

Les salariés bénéficiaires de l'OETH sont, en proportion, plus nombreux à exercer leur activité à temps partiels (31% d'entre eux) que l'ensemble des salariés des établissements assujettis à l'OETH (13%). Ils sont également un peu plus nombreux en CDI (89 % contre 87 % pour l'ensemble des salariés).

Ils sont nettement plus âgés : plus de la moitié (54%) a 50 ans ou plus contre un peu plus d'un quart pour l'ensemble des salariés.

55 % des travailleurs handicapés ont en 2019 une ancienneté au sein de l'établissement de plus de 10 ans contre 46% pour l'ensemble des salariés en moyenne.

Parmi les 57 300 bénéficiaires de l'OETH embauchés en 2019 pour la première fois par un établissement assujetti, 60 % sont toujours employés par l'établissement en fin d'année. Deux-tiers de ces nouveaux embauchés ont intégré des établissements de moins de 250 salariés.

LES CHIFFRES CLES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI DANS LES ETABLISSEMENTS PRIVES ASSUJETTIS EN 2019

102 500 établissements assujettis à l'obligation d'emploi (99 700 en 2018)

dont 13 400 établissements couverts par un accord agréé (13 400 en 2018)

3,5 % de taux d'emploi direct en équivalent temps plein, ETP (stable par rapport à 2018)

505 300 salariés relèvent de l'OETH (491 200 en 2018, +2,87 %)

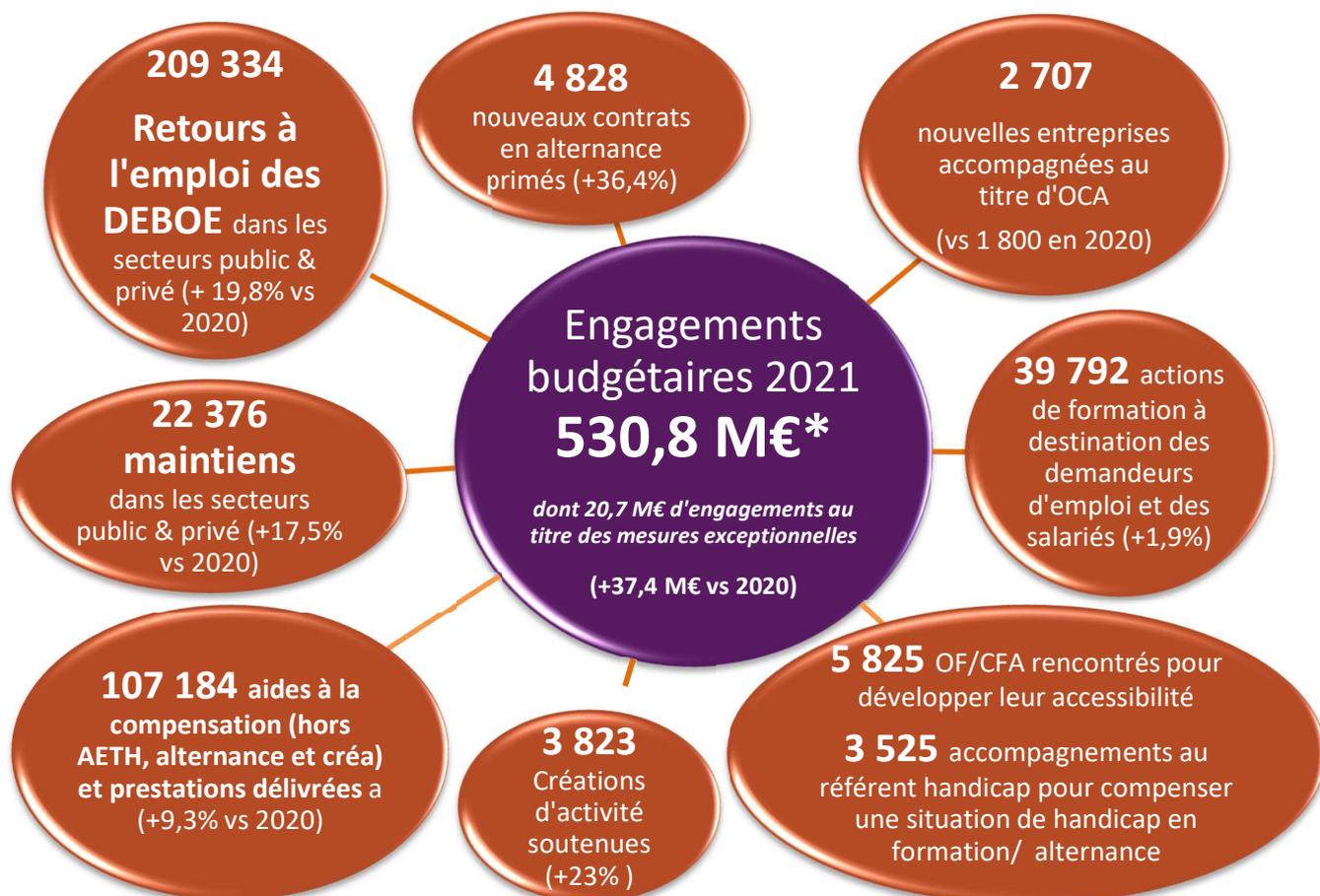
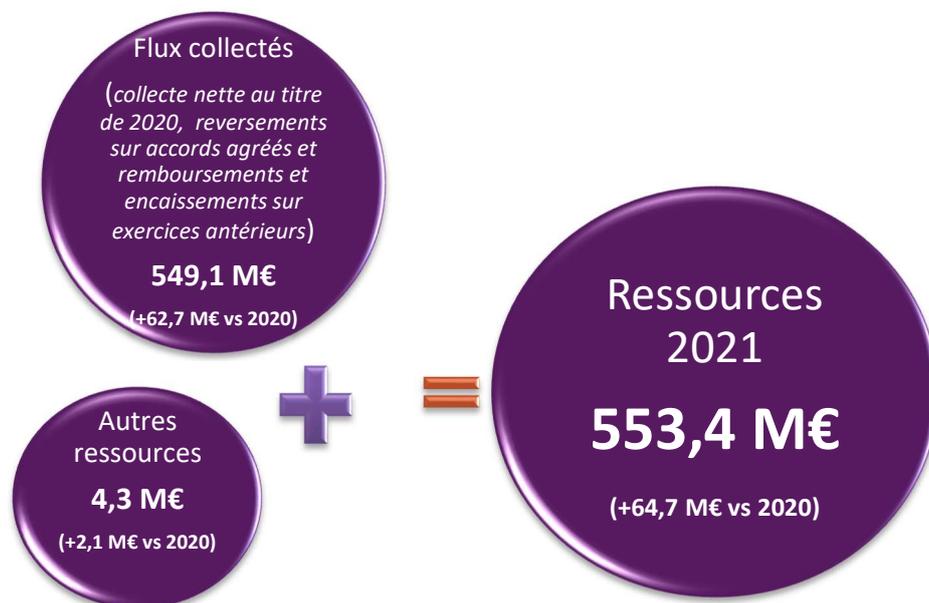
81 % des établissements assujettis emploient directement au moins un travailleur handicapé (stable par rapport à 2018)

9 % des établissements assujettis versent uniquement une contribution financière à l'Agefiph (stable par rapport à 2018)

Source : Dares résultats n°038, novembre 2021

3 L'action de l'Agefiph en 2021

2021 en quelques chiffres



* après prise en compte des désengagements sur exercices antérieurs qui se sont élevés à 13,5 M€ (+13% par rapport à 2020)

3.1 Analyse globale des résultats, des actions et des financements

3.1.1 Quelques résultats globaux

De par ses financements et actions, l'Agefiph contribue à un certain nombre de résultats qui ne peuvent néanmoins pas lui être directement attribués.

Ainsi, en 2021, on comptabilise **209 334 retours à l'emploi de bénéficiaires** de l'obligation d'emploi, en augmentation de 19,8% par rapport à 2020.

On comptabilise également 22 376 maintiens réussis accompagnés par les Cap emploi, les équipes Comètes et via l'emploi accompagné (+17,5% par rapport à 2020).

Les Résultats	2019	2020	2021	Evolution 2021 / 2020	Ecart 2021 / 2020
Retours à l'emploi des DEBOE	205 879	174 792	209 334	19,8%	34 542
Maintiens réussis (Cap Emploi, Comète et Emploi Accompagné)	20 273	19 038	22 376	17,5%	3 338

On peut aussi évoquer les 5 291 personnes en situation de handicap bénéficiant en 2021 du dispositif d'emploi accompagné (+43% par rapport à 2020).

3.1.2 Les interventions auprès des personnes et des entreprises

Destinations des interventions	2019		2020		2021		Evolution 2021 / 2020	Ecart 2021 / 2020	Poids 2019	Poids 2020	Poids 2021
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant					
Interventions spécifiques aux entreprises	2 039	4 461 260	1 629	4 646 987	4 248	5 459 259	160,8%	2 619	1%	1%	2%
Interventions spécifiques aux personnes	102 172	121 590 605	112 642	115 756 563	114 224	131 896 678	1,4%	1 583	65%	66%	63%
Interventions communes aux personnes et aux entreprises	52 245	147 896 941	56 039	157 180 915	62 360	169 758 041	11,3%	6 321	33%	33%	34%
Nombre total d'interventions	156 455	273 948 806	170 310	277 584 466	180 832	307 113 978	6,2%	10 523	100%	100%	100%

Les interventions auprès des entreprises

66 608 interventions auprès des entreprises ont été délivrées, réparties en :

- **42,5%** des interventions pour l'insertion et le maintien (vs 44,4% en 2020)
- **6,4%** des interventions pour la mobilisation du monde économique et social (vs 2,8% en 2020)
- **15,6%** des interventions pour des actions de formation (vs 15,8% en 2020)
- **35,6%** des interventions pour des actions de compensation (vs 37% en 2020)

Les interventions auprès des entreprises		2019		2020		2021		Evolution 2021 / 2020	Ecart 2021 / 2020	Poids 2019 (nombre d'interventions)	Poids 2020 (nombre d'interventions)	Poids 2021 (nombre d'interventions)
		Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant					
La mobilisation du monde économique et social	Nombre de plans d'action contractualisés	538	2 248 806 €	452	2 335 588 €	1 112	2 692 346 €	146%	660			
	Nombre d'entreprises participantes au RRH	1 483	957 593 €	1 161	876 310 €	3 100	615 601 €	167%	1 939			
	Conventions de politique d'emploi	18	1 254 861 €	16	1 435 090 €	36	2 151 312 €	125%	20			
	Sous-Total	2 039	4 461 260 €	1 629	4 646 987 €	4 248	5 459 259 €	161%	2 619	3,8%	2,8%	6,4%
L'insertion et le maintien dans l'emploi	Maintiens réussis dans le secteur privé	19 876	38 720 744 €	17 595	43 105 263 €	19 942	40 921 775 €	13%	2 347			
	Bénéficiaires de l'AETH	7 994	52 307 733 €	7 187	52 345 041 €	7 416	53 285 854 €	3%	229			
	Aide au soutien à l'intégration	1 031	2 526 979 €	744	1 909 874 €	862	2 235 125 €	16%	118			
	Aide à l'évolution professionnelle	59	130 322 €	60	151 787 €	65	174 069 €	8%	5			
Sous-Total	28 960	93 685 778 €	25 586	97 511 965 €	28 285	96 616 824 €	11%	2 699	53,3%	44,4%	42,5%	
La formation	Contrats aidés d'apprentissage	2 401	4 279 792 €	2 500	5 137 955 €	3 716	7 956 488 €	49%	1 216			
	Contrats aidés de professionnalisation	1 648	4 053 124 €	1 040	2 708 421 €	1 112	3 037 258 €	7%	72			
	Aide exceptionnelle de soutien au contrat d'alternance		0 €	1 014	1 733 000 €	157	260 000 €	-85%	-857			
	Formation dans l'emploi (dont psop)	3 665	8 176 795 €	4 558	9 856 814 €	5 379	11 739 852 €	18%	821			
Sous-Total	7 714	16 509 711 €	9 112	19 436 190 €	10 364	22 993 598 €	14%	1 252	14,2%	15,8%	15,6%	
La compensation	L'adaptation des situations de travail	12 064	33 604 625 €	15 500	32 325 422 €	17 049	40 899 018 €	10%	1 549			
	Prestations ponctuelles/ d'appuis spécifiques Maintiens	3 507	4 096 827 €	5 841	7 907 339 €	6 662	9 248 601 €	14%	821			
	Sous-Total	15 571	37 701 452 €	21 341	40 232 760 €	23 711	50 147 619 €	11%	2 370	28,7%	37,0%	35,6%
TOTAL	54 284	152 358 201 €	57 668	161 827 902 €	66 608	175 217 300 €	15,5%	8 940	100%	100%	100%	

Les interventions auprès des personnes

176 584 interventions auprès des personnes ont été délivrées, réparties en :

- **20,1%** des interventions pour l'insertion (vs 18,5% en 2020)
- **15,9%** des interventions pour le maintien (vs 18,2% en 2020)
- **22,6%** des interventions pour des actions de formation (vs 23,8% en 2020)
- **41,4%** des interventions pour des actions de compensation (vs 39,5% en 2020)

Les interventions auprès des personnes		2019		2020		2021		Évolution	Écart 2021	Poids 2019 (nombre d'interventions)	Poids 2020 (nombre d'interventions)	Poids 2021 (nombre d'interventions)
		Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	2021 / 2020	/ 2020			
L'insertion	Créations d'activité	3 985	19 903 000 €	3 099	15 495 000 €	3 823	19 099 500 €	23%	724			
	Aide soutien à l'exploitation (création d'activité année N)		0 €	1 000	5 257 500 €	2 222	3 310 500 €	122%	1 222			
	Aide au soutien à l'intégration	1 031	2 526 979 €	744	1 909 874 €	862	2 235 125 €	16%	118			
	EPAPE/ Aide personnalisée au parcours à l'emploi	20 371	8 029 108 €	26 287	11 734 806 €	28 612	12 966 295 €	9%	2 325			
	Sous-Total	25 387	30 459 087 €	31 130	34 397 180 €	35 519	37 611 420 €	14%	4 389	16,4%	18,5%	20,1%
Le maintien	Maintiens réussis dans le secteur privé	19 876	38 720 744 €	17 595	43 105 263 €	19 942	40 921 775 €	13%	2 347			
	Aide soutien à l'exploitation (création d'activité ant 2020)		0 €	5 032	0 €		0 €	-100%	-5 032			
	Aide à l'évolution professionnelle	59	130 322 €	60	151 787 €	65	174 069 €	8%	5			
	Bénéficiaires de l'AETH	7 994	52 307 733 €	7 187	52 345 041 €	7 416	53 285 854 €	3%	229			
	Accompagnement à la reconversion	1 116	0 €	904	0 €	652	0 €	-28%	-252			
Sous-Total	29 045	91 158 799 €	30 778	95 602 091 €	28 075	94 381 698 €	-9%	-2 703	18,8%	18,2%	15,9%	
La préparation à l'emploi et formation de la personne handicapée	Contrats aidés d'apprentissage	2 401	4 279 792 €	2 500	5 137 955 €	3 716	7 956 488 €	49%	1 216			
	Contrats aidés de professionnalisation	1 648	4 053 124 €	1 040	2 708 421 €	1 112	3 037 258 €	7%	72			
	Aide exceptionnelle de soutien au contrat d'alternance		0 €	1 014	1 733 000 €	157	260 000 €	-85%	-857			
	Préparatoires à l'alternance	884	1 213 372 €	332	482 680 €	748	744 947 €	125%	416			
	Mobilisation, remise à niveau	22 232	26 702 307 €	17 065	18 152 283 €	13 110	21 475 567 €	-23%	-3 955			
	Action de formation qualifiante et pré-qualifiante	5 984	9 080 708 €	4 925	7 031 858 €	5 317	7 702 638 €	8%	392			
	Actions qualifiantes/ Formation certifiante et diplômante	5 693	9 707 147 €	4 171	8 173 529 €	5 789	8 562 743 €	39%	1 618			
	Sous-Total	45 499	66 689 643 €	40 073	58 576 727 €	39 949	66 629 160 €	0%	-124	29,5%	23,8%	22,6%
La compensation du handicap	Aides humaines techniques, à la mobilité	10 910	12 627 663 €	9 449	12 456 327 €	11 198	16 531 063 €	19%	1 749			
	Prestations ponctuelles d'appuis spécifiques/ Insertion	21 957	29 218 124 €	32 822	30 033 970 €	31 357	33 961 764 €	-4%	-1 465			
	Prestations ponctuelles d'appuis spécifiques/ Maintien	3 507	4 096 827 €	5 841	7 907 339 €	6 662	9 248 601 €	14%	821			
	PHP / PAC	5 650	710 781 €	2 452	725 045 €	6 458	1 875 345 €	163%	4 006			
	Adaptation des situations de travail	12 064	33 604 625 €	15 500	32 325 422 €	17 049	40 899 018 €	10%	1 549			
	Aide zéro sans solution	398	921 998 €	636	913 377 €	317	156 650 €	-50%	-319			
Sous-Total	54 486	81 180 017 €	66 700	84 361 480 €	73 041	103 032 441 €	10%	6 341	35,3%	39,5%	41,4%	
TOTAL		154 417	269 487 546 €	168 681	272 937 478 €	176 584	301 654 719 €	4,7%	7 903	100,0%	100,0%	100%

3.1.3 Les financements 2021 par finalité

Nature des actions - En M€	Réalisé 2019	Réalisé 2020		Budget 2021		Budget 2021 rectificatif		Réalisé 2021		Taux d'exécution 2021	Évolution 2021 / 2020
		TOTAL	Mesures except.	TOTAL	Mesures except.	TOTAL	Mesures except.	TOTAL	Mesures except.		
Le développement des politiques d'emploi des entreprises	10,4	8,9	0,0	12,4	0,0	11,8	0,0	11,2	0,0	95%	2,4
L'animation du système d'acteurs de la formation	1,9	2,2	0,0	2,7	0,0	2,8	0,0	3,9	0,0	139%	1,6
L'appui aux acteurs territoriaux	2,1	2,7	0,0	2,8	0,0	2,8	0,0	2,3	0,0	81%	-0,4
L'accompagnement des acteurs	14,4	13,8	0,0	17,9	0,0	17,4	0,0	17,4	0,0	100%	3,6
Les innovations et expérimentations	2,8	5,5	0,0	6,1	0,0	6,1	0,0	4,7	0,0	76%	-0,8
Les études, les évaluations et la recherche	0,4	1,8	0,0	1,6	0,0	1,6	0,0	1,0	0,0	62%	-0,8
Les innovations et les études & évaluations	3,1	7,4	0,0	7,7	0,0	7,7	0,0	5,7	0,0	73%	-1,7
La communication	4,3	5,0	0,0	6,0	0,0	6,0	0,0	4,6	0,0	78%	-0,4
L'information et les services digitaux	4,3	0,2	0,0	0,2	0,0	0,2	0,0	1,6	0,0	82%	1,3
La communication, l'information et les services digitaux	4,3	5,2	0,0	6,2	0,0	6,2	0,0	6,2	0,0	101%	1,0
PROMOTION & MOBILISATION POUR L'EMPLOI (*)	21,9	26,4	0,0	31,8	0,0	31,3	0,0	29,2	0,0	93,5%	2,9
<i>Poids dans l'offre d'intervention</i>	3%	6%	0%	7%	0%	6%	0%	6%	0%		
Cap Emploi - versant "Accompagnement vers l'emploi" (Axe 1)	61,0	61,9	0,0	64,0	0,0	63,9	0,0	63,9	0,0	100%	1,9
L'emploi accompagné - versant accompagnement vers l'emploi	4,0	3,6	0,0	6,6	0,0	6,6	0,0	4,3	0,0	65%	0,7
Les dispositifs d'insertion des demandeurs d'emploi	65,3	65,6	0,0	70,6	0,0	70,5	0,0	68,1	0,0	97%	2,6
Le soutien aux entreprises adaptées (expérimentations)	50,0	50,0	0,0	25,0	0,0	50,0	0,0	50,0	0,0	100%	0,0
Le PIC Entreprises adaptées	0,0	0,5	0,0	3,0	0,0	3,0	0,0	1,5	0,0	50%	1,0
Les entreprises adaptées	50,0	50,5	0,0	28,0	0,0	53,0	0,0	51,5	0,0	97%	1,0
Les aides à la création d'activité	19,9	15,5	0,0	19,6	0,0	18,2	0,0	19,1	0,0	105%	3,6
<i>Les aides soutien à la création d'activité (créations pendant l'année 2020)</i>		1,5	1,5	1,0	1,0	2,9	2,9	1,5	1,5	116%	1,8
La prestation de conseil à la création d'activité	0,5	5,5	0,0	6,6	0,0	7,3	0,8	5,9	0,0	80%	0,4
<i>La prestation de conseil à la création d'activité (créations pendant l'année 2020)</i>		0,4	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	0,4	0%	0,6
La trousse première assurance	6,3	0,8	0,0	0,5	0,0	0,5	0,0	0,7	0,0	140%	-0,1
Le dispositif pour l'entrepreneuriat (à la création d'entreprise)	26,7	23,3	1,5	27,7	1,1	28,9	3,6	29,6	0,0	103%	6,3
Les aides à l'allernance	8,3	7,8	0,0	11,2	1,3	9,6	9,6	11,0	10,9	114%	3,1
<i>Les aides soutien à l'allernance</i>		1,7	1,7			0,4	0,4	0,3	0,3	67%	-1,5
Dispositifs de développement et d'accompagnement	9,0	5,7	0,0	7,7	0,0	7,7	0,0	5,0	0,0	65%	-0,7
Les formations préparatoires à l'allernance	1,2	0,5	0,0	2,4	0,0	2,4	0,0	0,7	0,0	31%	0,3
L'aide à l'adaptation des situations de formation des alternants	2,1	2,0	0,0	2,2	0,0	2,2	0,0	0,8	0,0	36%	-1,2
Le dispositif de soutien à l'allernance	20,7	17,7	6,5	23,6	1,3	22,4	10,0	17,8	11,1	80%	0,1
Les actions en amont de la qualification des demandeurs d'emploi	35,7	28,3	0,0	30,3	0,0	34,1	0,0	30,3	0,0	89%	2,0
Les actions qualifiantes des demandeurs d'emploi	13,3	10,4	0,0	10,2	0,0	10,2	0,0	12,6	0,0	123%	2,2
L'aide à l'adaptation des situations de formation des demandeurs d'emploi (ZASP)	1,8	1,8	0,0	1,0	0,0	1,0	0,0	1,9	0,0	193%	0,1
L'aide soutien à la formation	7,3	4,1	0,0	6,2	0,1	8,1	0,0	6,2	0,0	77%	2,2
L'ingénierie de formation des demandeurs d'emploi	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	239%	0,0
Le soutien à la formation des demandeurs d'emploi (hors allernance)	58,2	44,6	0,0	47,8	0,1	53,4	0,0	51,2	0,0	96%	6,5
Les aides à l'insertion	10,6	13,6	4,0	11,0	0,9	15,0	2,5	15,2	2,5	102%	1,6
L'aide à l'adaptation des situations de travail des demandeurs d'emploi	0,7	0,9	0,0	0,7	0,0	1,0	0,0	0,9	0,0	85%	0,0
L'aide aux déplacements des demandeurs d'emploi	0,3	0,4	0,0	0,3	0,0	0,5	0,0	0,8	0,0	169%	0,4
L'aide technique (dont prothèses auditives) des demandeurs d'emploi	1,9	2,0	0,0	1,4	0,0	2,4	0,0	2,5	0,0	101%	0,5
L'aide humaine	0,3	0,2	0,0	0,3	0,0	0,6	0,0	0,2	0,0	28%	0,0
Les aides humaines, techniques et aux déplacements des demandeurs d'emploi	2,5	2,6	0,0	1,9	0,0	3,6	0,0	3,5	0,1	98%	0,9
L'aide zéro sans solution des demandeurs d'emploi des demandeurs d'emploi	0,5	0,3	0,0	0,5	0,0	0,5	0,0	0,3	0,0	53%	-0,1
La compensation du handicap des demandeurs d'emploi	45,8	50,0	4,5	49,1	1,1	53,1	2,8	57,9	3,4	109%	7,9
ACCOMP. VERS L'EMPLOI & INSERTION PROFESSIONNELLE	266,7	251,6	12,8	246,9	3,5	281,3	16,4	276,2	18,6	98,2%	24,5
<i>Poids dans l'offre d'intervention</i>	60%	56%	48%	57%	72%	58%	89%	57%	90%		
Cap Emploi - versant "Accompagnement dans l'emploi" (Axe 2)	34,3	38,7	2,3	37,6	0,0	37,3	0,0	38,2	0,0	97%	-2,6
L'emploi accompagné - versant accompagnement dans l'emploi	0,8	2,2	0,0	1,4	0,0	1,4	0,0	3,9	0,0	286%	1,7
Les dispositifs du maintien dans l'emploi	39,8	45,5	2,3	43,7	0,0	43,5	0,0	45,2	0,0	104%	-0,3
<i>Les aides soutien à la création d'activité (créations antérieures à l'année 2020)</i>		7,6	7,6							0%	-7,6
La prestation de conseil soutien à la sortie de crise (créations antérieures à l'année 2020)		1,2	1,2							0%	-1,2
La trousse première assurance		0,3	0,3							0%	-0,3
Le dispositif pour l'entrepreneuriat (aux entreprises créées)		9,0	9,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0%	-9,0
Les actions de formation en amont de la qualification des salariés	3,5	4,7	0,0	2,8	0,0	6,3	0,0	5,4	0,0	86%	0,8
Les formations qualifiantes des salariés	2,3	2,1	0,0	2,3	0,0	1,3	0,0	1,5	0,0	116%	-0,7
Les formations certifiantes - diplômantes des salariés	2,4	3,1	0,0	1,0	0,0	1,0	0,0	4,9	0,0	481%	1,8
Les actions de formation qualifiantes des salariés	4,7	5,2	0,0	3,3	0,0	2,3	0,0	6,3	0,0	278%	1,1
L'aide à l'adaptation des situations de formation des salariés	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	21%	0,0
L'ingénierie de formation des salariés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0%	0,0
Le soutien à la formation des salariés	8,2	9,9	0,0	6,2	0,0	8,6	0,0	11,8	0,0	137%	1,9
Les aides au maintien dans l'emploi	4,1	3,7	0,1	4,5	0,8	5,0	0,3	5,3	0,4	106%	1,6
L'aide à l'emploi des travailleurs handicapés (AETH)	52,3	52,3	0,0	52,3	0,0	53,3	0,0	53,3	0,0	100%	0,9
L'aide à l'adaptation des situations de travail des salariés	35,8	33,8	1,8	34,6	0,3	41,0	1,3	43,1	1,4	105%	9,3
Les aides humaines, techniques et aux déplacements des salariés	9,9	8,0	0,0	9,0	0,0	8,6	0,0	9,7	0,0	113%	1,8
Les prestations d'appuis spécifiques des salariés	4,1	7,9	0,0	3,6	0,0	7,9	0,0	9,3	0,0	117%	1,4
L'aide zéro sans solution des salariés	0,5	0,6	0,0	0,5	0,0	0,5	0,0	0,3	0,0	52%	-0,3
La compensation du handicap des salariés	108,4	108,2		106,2		119,0	2,0	124,2		104%	16,0
ACCOMP. DANS L'EMPLOI & L'EVOLUTION PROFESSIONNELLE	156,4	172,6	13,6	156,1	1,4	171,2	2,0	181,2	2,1	105,9%	8,6
<i>Poids dans l'offre d'intervention</i>	35%	38%	51%	36%	28%	35%	11%	37%	10%		
Total Offre d'intervention	445,0	450,6	26,4	434,8	4,9	483,7	18,4	486,6	20,7	100,6%	36,0
Désengagements sur exercices antérieurs non affectés	-13,2	-10,8		-12,0		-12,0		-13,5			
Total Offre d'intervention net des désengag. sur ex. antérieurs	431,8	439,9	26,4	422,8	4,9	471,7	18,4	473,1	20,7	100,3%	33,2
Total Fonctionnement opérationnel	52,3	53,6	0,0	57,4	0,0	58,1	0,0	57,8	0,0	99,4%	4,2
TOTAL	484,1	493,4	26,4	480,1	4,9	529,9	18,4	530,8	20,7	100,2%	37,4

* Les données du "fonctionnement interne" couvrant les années 2020 et 2021 ont été redressées : réaffectation des ressources internes mobilisées pour la délivrance des services directs (OCA-RHH, RHF et PRITH) à des fins de comparaison sur un périmètre identique.

La révision de la structure par domaines lors du budget 2022

- L'objectif poursuivi depuis plusieurs années d'améliorer la lisibilité des actions financées et/ou réalisées par l'Agefiph et des choix stratégiques opérés a conduit à une profonde révision de la structure budgétaire par domaines lors du budget 2022. Le nombre de domaines est ainsi passé de 10 à 4 afin de simplifier la lecture des interventions de l'Agefiph et les intitulés de certains domaines et de certains chapitres ont été également revus.
- Dans le même temps, pour plus de transparence et dans la perspective de rendre plus lisibles les états budgétaires - *en s'inspirant des modalités de présentation du budget des OPCO* - il a été décidé :
 - de ne plus affecter au budget d'intervention, les ressources internes mobilisées au titre des services directement délivrés par l'Agefiph mais de les conserver au sein du budget de fonctionnement qui à la faveur de ce nouveau périmètre a adopté la nouvelle appellation de « budget de fonctionnement opérationnel » ;
 - de répartir, de manière analytique, les frais internes engagés entre trois grandes catégories que sont « les frais de gestion des aides et de gouvernance », les « frais d'information et de mission » et les « frais transverses associés au développement, à la mise à disposition et à l'évaluation de l'offre de service et aux missions d'observatoires ».

Les ajustements de la structure budgétaire par finalité pour le rapport d'activité 2021

- Afin de tenir compte de ce nouveau périmètre (*cf. supra*), la nomenclature par finalité du rapport d'activité 2021 a été ajustée :
 - à des fins de correspondance avec la structure par domaines 2022, la structure par finalité du rapport d'activité 2021 a fait l'objet d'adaptations afin de tenir compte du passage à 4 domaines ;
 - certains dispositifs ont été renommés conformément aux nouvelles sémantiques adoptées dans le budget 2022 : les « dispositifs d'accompagnement et d'insertion vers l'emploi », les « dispositifs d'accompagnement dans l'emploi et de maintien » ont respectivement été renommés « les dispositifs d'insertion des demandeurs d'emploi » et « les dispositifs du maintien dans l'emploi » ;
 - dans la même logique, certains chapitres du domaine de la compensation comme les aides humaines, techniques et aux déplacements ont été regroupés au sein d'un même chapitre, tout comme les études préalables à l'aménagement des situations de travail et l'aide à l'adaptation des situations de travail ;
 - les chapitres « la formation des demandeurs d'emploi » et « la formation des salariés » ont été respectivement renommés « soutien à la formation des demandeurs d'emploi » et « soutien à la formation des salariés » ;
 - la composition des chapitres « la mobilisation du monde économique et social, « l'animation territoriale » a été revue. Ils deviennent des sous-chapitres (« *développement des politiques d'emploi des entreprises* », « *animation du système d'acteurs de la formation* » et « *appui aux acteurs territoriaux* »), d'un nouveau chapitre intitulé « accompagnement des acteurs ».
- Enfin, afin d'offrir une lecture comparée des données 2021 avec celles des années précédentes, les données des années 2019 et 2020 ont été ajustées en conséquence : les charges relatives aux ressources mobilisées au titre des services directement délivrés par l'Agefiph ont ainsi été réintégrées dans le budget de fonctionnement opérationnel. Les réalisés 2019, 2020, les budgets 2021 et 2021 rectificatifs ainsi que le réalisé 2021 reflètent dorénavant ce nouveau périmètre.

3.1.4 Les financements 2021 par domaine

Nature des actions - En M€	Réalisé 2019	Réalisé 2020		Budget 2021		Budget 2021 rectificatif		Réalisé 2021		Taux d'exécution à fin 2021	
		TOTAL <i>dont mesures exceptionnelles</i>	Mesures exceptionnelles	TOTAL <i>dont mesures exceptionnelles</i>	Mesures exceptionnelles	TOTAL <i>dont mesures exceptionnelles</i>	Mesures exceptionnelles	TOTAL	Mesures exceptionnelles		
Les dispositifs d'insertion des demandeurs d'emploi	61,0	61,9	0,0	64,0	0,0	63,9	0,0	63,9	0,0	100%	
Le dispositif pour l'entreprenariat	26,7	32,3	10,5	27,7	1,0	28,9	3,6	29,6	4,0	103%	
Les dispositifs du maintien dans l'emploi	39,0	43,3	2,3	42,4	0,0	42,2	0,0	41,3	0,0	98%	
Les entreprises adaptées	50,0	50,0	0,0	25,0	0,0	50,0	0,0	50,0	0,0	100%	
Le dispositif de l'emploi accompagné	4,8	5,8	0,0	8,0	0,0	8,0	0,0	8,2	0,0	102%	
Le soutien aux dispositifs d'accompagnement	181,4	193,4	12,9	167,1	1,0	192,9	3,6	193,0	4,0	100%	
Poids dans l'offre d'intervention	41%	43%		38%		40%		40%			
Les aides à l'insertion	10,6	13,6	4,0	11,0	0,9	15,0	2,5	15,2	2,9	102%	
Les aides au maintien dans l'emploi	4,1	3,7	0,1	4,5	0,8	5,0	0,3	5,3	0,4	106%	
L'aide financière à l'Emploi de Travailleurs Handicapés (AETH)	52,3	52,3	0,0	52,3	0,0	53,3	0,0	53,3	0,0	100%	
Les aides humaines, techniques et aux déplacements	14,1	12,5	0,4	12,7	0,3	14,9	0,5	16,5	0,4	111%	
L'aide zéro sans solution	0,9	0,9	0,0	1,0	0,0	1,0	0,0	0,5	0,0	52%	
L'adaptation des situations de travail et les études préalables aux prestations d'appuis spécifiques	36,6	34,7	1,8	35,2	0,3	42,0	1,3	44,0	1,4	105%	
La compensation du handicap	35,7	40,5	0,5	38,6	0,1	40,9	0,2	47,3	0,3	116%	
Poids dans l'offre d'intervention	154,3	158,2	6,7	155,3	2,4	172,1	4,8	182,1	5,4	106%	
Poids dans l'offre d'intervention	34,7%	35,1%		35,7%		35,6%		37,4%			
Les actions de formation	57,3	48,5	0,1	46,6	0,0	52,8	0,0	54,6	0,1	103%	
<i>dont actions en amont de la qualification</i>		39,2	32,9	0,1	33,1	0,0	40,3	0,0	35,7	0,1	89%
<i>dont actions qualifiantes</i>		18,0	15,6	0,0	13,5	0,0	12,5	0,0	18,9	0,0	151%
L'adaptation des situations de formation	4,0	3,7	0,0	3,3	0,0	3,3	0,0	2,7	0,0	83%	
L'aide soutien à la formation	7,3	4,1	0,04	6,2	0,11	8,1	0,02	6,2	0,00	77%	
Le dispositif de soutien à l'alternance	18,6	15,7	6,6	21,3	1,3	20,1	10,0	17,0	11,1	84%	
<i>dont aides à l'alternance</i>		8,3	9,6	6,6	11,2	1,3	10,0	10,0	11,3	113%	
<i>dont dispositifs de soutien et de développement</i>		9,0	5,7	0,0	7,7	0,0	7,7	0,0	5,0	0,0	65%
<i>dont formations préparatoires à l'alternance</i>		1,2	0,5	0,0	2,4	0,0	2,4	0,0	0,7	0,0	31%
Le PIC Entreprises adaptées	0,0	0,5	0,0	3,0	0,0	3,0	0,0	1,5	0,0	50%	
Le soutien à la formation	87,1	72,6	6,8	80,5	1,4	87,4	10,0	82,1	11,2	94%	
Poids dans l'offre d'intervention	19,6%	16,1%		18,5%		18,1%		16,9%			
L'accompagnement des acteurs	14,5	13,9	0,05	18,0	0,0	17,4	0,0	17,5	0,0	100%	
<i>dont le développement des politiques d'emploi des entreprises</i>		10,4	8,9	0,0	12,4	0,0	11,8	0,0	11,2	0,0	95%
<i>dont l'animation du système d'acteurs de la formation (dont RHF)</i>		2,0	2,3	0,0	2,8	0,0	2,8	0,0	4,0	0,0	140%
<i>dont l'appui aux acteurs territoriaux (dont PRITH)</i>		2,1	2,7	0,0	2,8	0,0	2,8	0,0	2,3	0,0	81%
Les innovations et les études & évaluations	3,1	7,4	0,0	7,7	0,0	7,7	0,0	5,7	0,0	73%	
<i>dont les études, les évaluations et la recherche</i>		0,4	1,8	0,0	1,6	0,0	1,6	0,0	1,0	0,0	62%
<i>dont les innovations et expérimentations</i>		2,8	5,5	0,0	6,1	0,0	6,1	0,0	4,7	0,0	76%
La communication, l'information et les services digitaux	4,6	5,2	0,0	6,2	0,0	6,2	0,0	6,2	0,0	101%	
Observatoire et services aux bénéficiaires et aux acteurs	22,3	26,5	0,0	31,8	0,0	31,3	0,0	29,4	0,0	94%	
Poids dans l'offre d'intervention	5,0%	5,9%		7,3%		6,5%		6,0%			
Total Offre d'intervention	445,0	450,6	26,4	434,8	4,9	483,7	18,4	486,6	20,7	100,6%	
Désengagements sur exercices antérieurs non affectés	-13,2	-10,8		-12,0		-12,0		-13,5			
Total Offre d'intervention net des désengag. sur ex. antérieurs	431,8	439,9	26,4	422,8	4,9	471,7	18,4	473,1	20,7	100,3%	
Total Fonctionnement opérationnel	52,3	53,6	0,0	57,4	0,0	58,1	0,0	57,8	0,0	99%	
TOTAL	484,1	493,4	26,4	480,1	4,9	529,9	18,4	530,8	20,7	100,2%	

3.2 La promotion et la mobilisation pour l'emploi

Les chiffres clés

LES MOYENS MOBILISES

29,2 M€ = 6 % du budget d'intervention

La mobilisation du monde économique et social



Innovations, évaluations et recherches



Animation du système d'acteurs et communication



La promotion et mobilisation pour l'emploi affiche une exécution budgétaire de **29,2 M€** soit 93,5% du budget 2021 rectificatif. Seul le chapitre « Les innovations et les études & évaluations » affiche une sous-exécution avec 73% de réalisation notamment en raison d'un moins grand nombre de projets innovants accompagnés et d'actions d'évaluations financées, certaines programmations ayant été reportées.

3.3 L'accompagnement vers l'emploi et l'insertion professionnelle

Les chiffres clés*

LES RESULTATS

197 813 retours à l'emploi des DEBOE

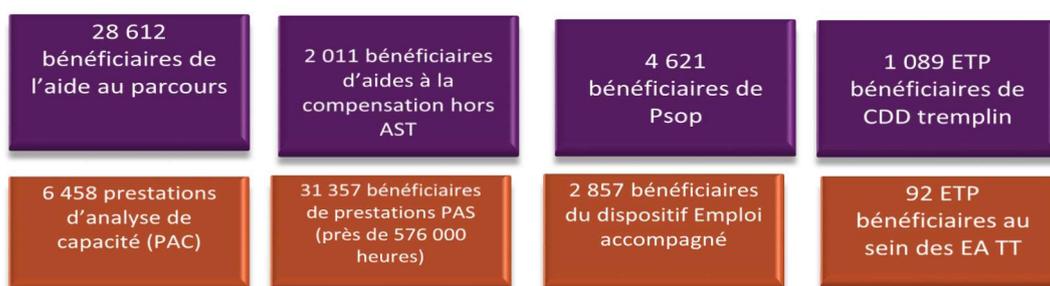
3 823 créations d'activité

4 828 contrats d'alternance aidés

LES MOYENS MOBILISES

276,2 M€ soit 57% du budget d'intervention

L'accompagnement des demandeurs d'emploi



La mise en œuvre d'un projet professionnel des demandeurs d'emploi



L'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi



Le soutien à l'entrepreneuriat



La réalisation du budget 2021 dédié à l'accompagnement vers l'emploi est de **276,2 M€**, soit 98,2% du budget 2021 rectificatif. La réalisation est en hausse de 24,5 M€ par rapport à 2020, portée par les hausses des actions de compensation du handicap et des engagements liés aux actions de formation à destination des demandeurs d'emploi ainsi que par la hausse des actions d'accompagnement et de soutien à l'entrepreneuriat.

* Les données relatives aux mesures exceptionnelles sont disponibles en annexe 6.

3.4 L'accompagnement dans l'emploi et l'évolution professionnelle

Les chiffres clés*

LES RESULTATS

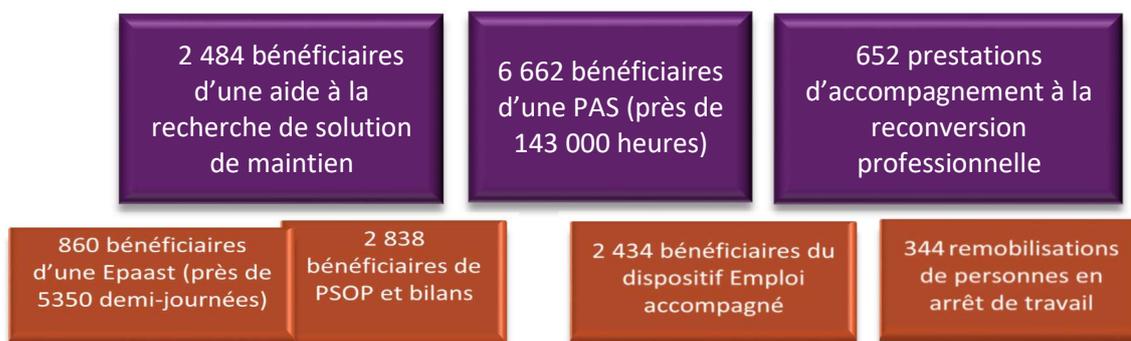
19 942 maintiens réussis en 2021 dans le privé (+13,3 % vs 2020)

dont 19 042 par le réseau Cap emploi

LES MOYENS MOBILISES

181,2 M€ soit 37% du budget d'intervention

La recherche de solution



La mise en œuvre de la solution



L'accompagnement dans l'emploi affiche une exécution budgétaire à **181,2 M€** ; soit 105,9% du budget 2021 rectificatif, en progression de 8,6 M€ par rapport à 2020. Cette augmentation tient à la hausse des actions de compensation du handicap à destination des salariés et tout particulièrement à l'augmentation des financements relatifs à l'adaptation des situations de travail des salariés.

* Les données relatives aux mesures exceptionnelles sont disponibles en annexe 6.

3.5 Quelques exemples d'actions de l'Agefiph en régions



4 Le budget de fonctionnement opérationnel

Une présentation plus détaillée concernant l'exécution du budget opérationnel est réalisée dans un document annexe à ce rapport d'activité intitulé « Le budget de fonctionnement opérationnel ».

4.1 Les données par catégories d'activités métiers

La répartition des charges du budget de fonctionnement opérationnel réalisée en 2021 par catégories s'appuie sur une analyse des activités métiers des équipes⁴. Les activités sont ensuite imputées sur des catégories, subdivisées en sous-catégories regroupant certaines activités. Trois grandes catégories sont retenues :

- Les frais de gestion et de gouvernance ;
- Les frais associés aux missions d'information et de conseil ;
- Les frais transverses (développement et mise à disposition de l'offre de prestations, études, évaluations, observatoire).

TOTAL DES CHARGES PAR DOMAINE	Réalisé 2021	Réalisé 2021			Réalisé 2021				Réalisé 2021			
		Gestion administrative des dossiers	Frais de gouvernance	Frais de gestion et de gouvernance	Conseil aux entreprises	Conseil aux organisations emploi - Orientation - Formation - Travail	Appui à la professionnalisation des acteurs	Appui à l'animation territoriale	Frais associés aux missions d'information et de conseil	Frais associés au développement et à la mise à disposition de l'offre de prestations	Frais associés aux études, évaluations et observatoire	Frais transverses
PERSONNEL	38 844 586	14 876 810		14 876 810	4 594 068	1 738 743	7 736 638	2 103 749	16 173 198	5 772 551	2 022 028	7 794 579
FRAIS GÉNÉRAUX	18 823 566	7 209 102		7 209 102	2 226 224	842 571	3 749 071	1 019 449	7 837 315	2 797 301	979 847	3 777 148
STRUCTURES IMMOBILIÈRES	4 995 256	1 913 097		1 913 097	590 778	223 595	994 900	270 534	2 079 807	742 327	260 025	1 002 351
DÉPLACEMENTS	618 224	236 769		236 769	73 116	27 673	123 131	33 482	257 402	91 872	32 181	124 053
MATÉRIELS ET FOURNITURES	484 971	185 735		185 735	57 356	21 708	96 591	26 265	201 921	72 070	25 245	97 315
COMMUNICATION	179 099	68 592		68 592	21 182	8 017	35 671	9 700	74 569	26 615	9 323	35 938
INFORMATIQUE	3 613 929	1 384 073		1 384 073	427 412	161 765	719 783	195 724	1 504 683	537 053	188 121	725 173
POSTE & TELECOMMUNICATIONS	713 024	273 076		273 076	84 328	31 916	142 012	38 616	296 872	105 960	37 116	143 076
PRESTATIONS DE SERVICES	4 685 537	1 794 480		1 794 480	554 149	209 732	933 214	253 760	1 950 854	696 300	243 902	940 203
HONORAIRES	3 533 527	1 353 280		1 353 280	417 903	158 166	703 769	191 369	1 471 207	525 104	183 935	709 040
INSTANCES STATUTAIRES	102 683		102 683	102 683								
TOTAL	57 770 835	22 085 912	102 683	22 188 595	6 820 292	2 581 314	11 485 709	3 123 198	24 010 513	8 569 852	3 001 875	11 571 727
<i>Poids des catégories et sous-catégories</i>		38,30%	0,00%	38,30%	11,83%	4,48%	19,92%	5,42%	41,64%	14,86%	5,21%	20,07%

Les effectifs au 31 décembre 2021 répartis selon ces trois catégories d'activités métiers⁵ :

Réalisé 2021	Effectifs prévus au budget 2021	Effectifs au 31 décembre	Gestion et gouvernance			Missions d'information et de conseil				Transverse			
			Gestion administrative des aides (instruction des aides)	Gouvernance	Total	Conseil aux entreprises	Conseil aux organisations emploi - Orientation - Formation - Travail	Appui à la Professionnalisation des acteurs (sensibilisation, information, professionnalisation)	Appui à l'animation territoriale	Total	Le développement et la mise à disposition de l'offre de prestations	Etudes, évaluations et observatoire	Total
CDI	406	417	147		147	51	20	87	23	182	66	22	88
CDD en surcroît	12	11	7		7	7	0	1	0	3	1	0	1
CPRO	20	22	16		16	7	0	2	7	3	0	2	2
Total Effectifs/ Réalisé 2021	438	449	170		170	53	20	90	25	187	67	24	92

⁴ Les taux de répartition utilisés dans les tableaux figurant des rubriques « frais de gestion des aides et de gouvernance », « frais associés aux missions d'information et de conseil » et « frais transverses » pour la projection 2021 et le budget 2022 sont ceux issus de l'analyse des activités métiers des équipes en région et au siège pour l'année 2021.

⁵ Il est à noter que les effectifs qui ne peuvent être directement ventilés selon ces catégories d'activités et sous-catégories, en particulier les fonctions supports comme les ressources humaines, les systèmes d'information, les fonctions juridiques, le management, (...), sont réparties dans les sous-catégories en fonction du poids de chaque sous-catégorie. Les effectifs non directement ventilés représentent 33,3% des effectifs totaux.

4.2 Les données par nature de dépenses

Ci-après, les charges du budget de fonctionnement opérationnel réalisées en 2021 réparties selon la nature des dépenses.

DOMAINE DE CHARGES	Exercice 2019		Exercice 2020		Exercice 2021				comparatif	
	Charges internes 2019 (Budg. rectific. 2019 n°2)	Fonctionnement opérationnel Réalisé 2019	Charges internes 2020 (Budg. rectific. 2020 n°1)	Fonctionnement opérationnel Réalisé 2020	Fonctionnement opérationnel voté 2021 (budget initial)	Fonctionnement opérationnel voté 2021 (budget rectificatif)	Fonctionnement opérationnel réalisé 2021	Tx d'exéc. Budget Fct Opérationnel 2021	Evolution charges globales Réalisé 2021 / Réalisé 2020	En montant (€)
PERSONNEL	35 040 004 €	35 474 154 €	37 567 487 €	38 175 028 €	38 741 457 €	38 741 457 €	38 844 586 €	100,3%	669 559 €	2%
FRAIS GENERAUX	17 404 227 €	16 130 074 €	16 608 928 €	14 944 597 €	18 167 976 €	18 917 976 €	18 823 566 €	99,5%	3 878 968 €	26%
STRUCTURES IMMOBILIERES	5 130 943 €	5 534 688 €	5 277 736 €	5 135 235 €	5 213 011 €	5 213 011 €	4 995 256 €	95,8%	-139 979 €	-3%
DEPLACEMENTS	1 553 407 €	1 293 297 €	1 540 253 €	729 364 €	1 162 867 €	1 162 867 €	618 224 €	53,2%	-111 140 €	-15%
MATERIELS ET FOURNITURES	597 671 €	523 088 €	701 334 €	611 086 €	634 254 €	634 254 €	484 971 €	76,5%	-126 116 €	-21%
COMMUNICATION	703 533 €	940 110 €	352 453 €	242 090 €	546 708 €	546 708 €	179 099 €	32,8%	-62 992 €	-26%
INFORMATIQUE	2 909 501 €	2 905 795 €	3 020 975 €	3 207 282 €	3 375 062 €	3 375 062 €	3 613 929 €	107,1%	406 647 €	13%
POSTE & TELECOMMUNICATIONS	853 375 €	729 973 €	851 800 €	664 038 €	629 048 €	629 048 €	713 024 €	113,3%	48 987 €	7%
PRESTATIONS DE SERVICES	2 466 797 €	1 963 037 €	2 158 177 €	1 608 380 €	3 845 870 €	4 595 870 €	4 685 537 €	102,0%	3 077 157 €	191%
HONORAIRES	3 189 000 €	2 240 086 €	2 706 200 €	2 747 122 €	2 761 156 €	2 761 156 €	3 533 527 €	128,0%	786 405 €	29%
INSTANCES STATUTAIRES	885 344 €	664 131 €	879 974 €	408 014 €	470 800 €	470 800 €	102 683 €	21,8%	-305 331 €	-75%
TOTAL	53 329 575 €	52 268 359 €	55 056 389 €	53 527 639 €	57 380 233 €	58 130 233 €	57 770 835 €	99,4%	4 243 195 €	8%
Participation FIPHP	-774 000 €	-788 956 €	-800 000 €	-794 858 €	-800 000 €	-800 000 €	-800 000 €	100,0%	-5 142 €	1%
Frais de gestion PIC-EA				-4 740 €		-75 376 €	-110 776 €		-106 036 €	
Subventions nat. et rég. aux actions de l'Agefiph			-190 811 €	-178 710 €		-136 257 €	-291 652 €		-112 942 €	63%
TOTAL net des subventions, participations perçues et autres produits	52 555 575 €	51 479 403 €	54 065 578 €	52 549 331 €	56 580 233 €	57 118 600 €	56 568 406 €	99,0%	4 019 075 €	8%
dont frais de traitement de la collecte		3 214 825 €	3 004 598 €	3 023 761 €	3 283 275 €	4 033 275 €	4 849 795 €	120,2%	1 826 034 €	60%

Le budget de fonctionnement opérationnel (sans prise en compte des produits reçus) affiche au titre de l'exercice 2021, un taux de réalisation de **99,4%**, soit -0,36 M€ par rapport au budget rectificatif 2021. Le réalisé 2021 affiche une hausse de 4,2 M€ par rapport à l'exercice 2020 (+ 7,9%), augmentation notamment due pour partie aux frais de gestion facturés au titre du traitement de la collecte (3,2 M€), qui s'ajoutent aux coûts résiduels engagés par l'Agefiph pour la gestion des DOETH des années antérieures et l'appui aux OSS en début d'année pour accompagner le transfert (1,7 M€), à la progression des effectifs et des coûts associés à la transformation digitale au-delà de ce qui avait été envisagé lors de l'élaboration du budget 2021. De nombreux autres postes sont en baisse en lien notamment avec le développement du télétravail et du travail à distance (contraint ou choisi) : immobilier, déplacements, matériels. Les frais des instances statutaires sont également en forte baisse.

Les dépenses de fonctionnement incluent 6,4 M€ de charges liées aux actions réalisées pour le compte direct de l'Etat depuis 2011 (*gestion de la RLH, frais de gestion facturés au titre du traitement de la collecte et charges résiduelles relatives à la fin de la gestion de la DOETH par l'Agefiph*).

Les produits perçus en 2021 au titre de la gestion du PIC-EA, qui sont calculés en fonction du nombre de dossiers instruits et ayant donné lieu à attribution se sont élevés à 110 K€⁶. Globalement, nettes des produits reçus, les charges affichent une hausse de 4 M€ par rapport à l'exercice 2021.

⁶ Ce montant intègre une régularisation effectuée en 2021 au titre de la gestion de l'activité PIC-EA de 2019 (28,6 K€) et de 2020 (44 K€).

EFFECTIFS AU 31/12/2021 (Prorata temps partiel - Hors CSS)	CDI (en ETP)				CDD surcroît (en ETP)				Contrats en alternance (en ETP)				TOTAL			
	Effectifs au 31 décembre 2019	Effectifs au 31 décembre 2020	Budget 2021 rectificatif	Effectifs au 31 décembre 2021	Effectifs au 31 décembre 2019	Effectifs au 31 décembre 2020	Budget 2021 rectificatif	Effectifs au 31 décembre 2021	Effectifs au 31 décembre 2019	Effectifs au 31 décembre 2020	Budget 2021 rectificatif	Effectifs au 31 décembre 2021	Effectifs au 31 décembre 2019	Effectifs au 31 décembre 2020	Budget 2021 rectificatif	Effectifs au 31 décembre 2021
TOTAL Effectifs	385,7	410,8	406,4	416,7	27,8	22,1	12,0	10,9	12,0	17,0	20,0	21,7	425,5	449,9	438,4	449,3
<i>Dont effectifs liés aux actions réalisées pour le compte direct de l'Etat</i>	26,5	21,5	15,6	10,1	11,0	11,0	0,0	2,0					37,5	32,5	15,6	12,1
<i>Dont mise en œuvre du PIC-EA</i>	1,0	1,0	1,0	1,0		0,0							1,0	1,0	1,0	1,0
<i>Dont activités OCA-RRH</i>	33,9	45,0	48,5	51,0	1,7	1,1		0,0					35,6	46,1	48,5	51,0
<i>Dont activités RHF</i>		13,2	15,0	13,8				0,0					0,0	13,2	15,0	13,8
<i>Dont activités PRITH</i>		1,0	1,0	0,7				0,0						1,0	1,0	0,7

A fin décembre 2021, l'effectif équivalent temps plein de l'Agefiph s'élève à 449,3 ETP, en stabilité par rapport à 2020. La baisse attendue des effectifs du fait de la fin des activités de gestion des déclarations des entreprises n'a pas pu être réalisée au regard des besoins importants qui se sont fait jour, notamment pour la gestion des aides délivrées en forte progression depuis 2020 et pour renforcer les équipes de management de quelques unités du siège et en délégation.

A noter que les ETP mobilisés pour le compte du FIPHP se sont élevés à 9,2 ETP.

5 L'équilibre emplois-ressources

	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Budget 2021	Budget rectificatif 2021	Réalisation 2021
Fonds propres et report à nouveau en début d'année N	154,8	139,5	133,1	133,1	133,1
<i>Collecte de l'exercice (1) + régularisations des exercices antérieurs</i>	439,9	465,9	447,3	511,1	541,0
<i>Reversements sur accords</i>	26,5	20,6	10,0	8,2	8,1
<i>Produits financiers</i>	0,04	0,04	0,05	0,08	1,1
<i>Enveloppe allouée par l'Etat pour la mise en œuvre du PIC EA</i>	0,0	0,5	3,0	3,0	1,6
<i>Participation du FIPHP aux coûts de fonctionnement opérationnel</i>	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
<i>Subventions aux projets nationaux et régionaux (2)</i>		0,9		0,4	0,8
Total Ressources N	467,2	488,7	461,1	523,6	553,4
Emplois N - Budget de référence	-447,3	-453,7	-464,1	-488,9	-492,8
Enveloppe Entreprises adaptées (expérimentations)	-50,0	-50,0	-25,0	-50,0	-50,0
Enveloppe PIC EA	0,0	-0,5	-3,0	-3,0	-1,6
Désengagements sur exercices antérieurs	13,2	10,8	12,0	12,0	13,5
Ajustements comptables	1,6	-1,7			-1,2
Total Emplois N	-482,5	-495,1	-480,1	-529,9	-532,1
Equilibre emplois-ressources de l'exercice	-15,3	-6,4	-19,0	-6,3	21,3
Fonds propres et report à nouveau en fin d'année N	139,5	133,1	114,0	126,8	154,4

(1) La collecte nette estimée correspond aux montants comptabilisés par les collecteurs (URSSAF, MSA..) minorés de 0,3% correspondant au risque de non recouvrement.

(2) Les subventions aux projets intègrent :

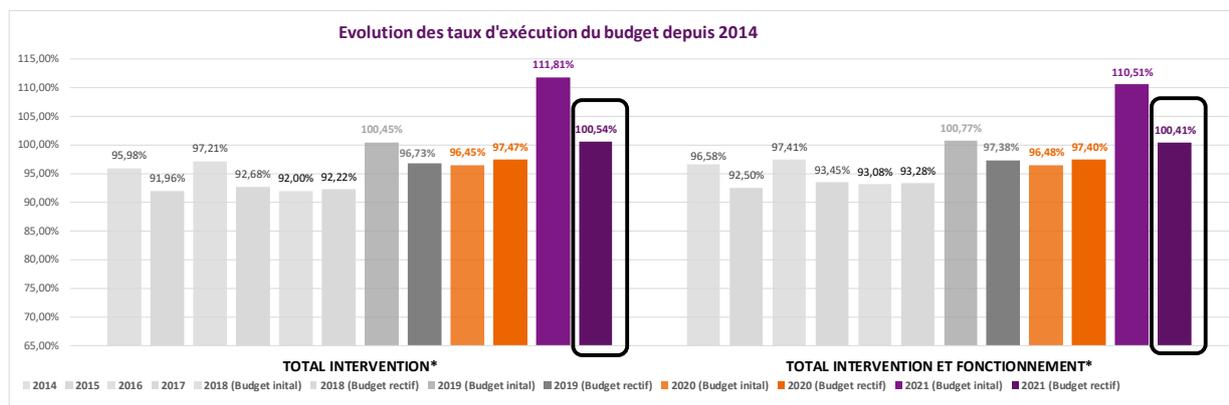
- Un projet national "Thalent Digital", la fabrique de la remobilisation,

- Des projets régionaux RHF: Hotline post-formation en région Pays-de-Loire, Participation à la RHF dans le cadre du PACTE régional de la Région Centre-Val-de-loire et participation de la Région Hauts-de-France à la RHF .



Les fonds propres et report à nouveau à fin d'exercice s'établissent à **154,4 M€**, en augmentation de 21,3 M€.

6 L'évolution du taux d'exécution du budget global et du budget d'intervention



* avant désengagements sur exercices antérieurs

Le taux d'exécution du budget (par rapport au budget rectificatif) est en progression depuis 4 ans. Il est passé respectivement de 93,3% en 2018, à 97,4% en 2019 et 2020, puis à **100,5%** en 2021, soit plus de **7 points de plus en 4 ans**.

7 L'activité des instances de gouvernance

Le conseil d'administration a été renouvelé en septembre 2021 conduisant à l'élection d'un nouveau président. Christophe Roth, représentant CFE – CGC, est ainsi devenu le nouveau président de l'Agefiph succédant à Malika Bouchéhioua, représentante du MEDEF. Le bureau a également été renouvelé ainsi que la composition des différentes commissions.

Composition du Conseil d'Administration des 11^{ème} et 12^{ème} mandatures

Collège	Organisation	Représentants (11ème mandature 2019-2021)
Employeurs	MEDEF	Malika BOUCHEHIOUA - Présidente
	CPME	Philippe CHOIGNARD
	MEDEF	Céline MARCINIAK
	CPME	Dominique MERCIER du PATY de CLAM
	MEDEF	Pierre-Matthieu JOURDAN
Salariés	CFDT	Pascal ANGLADE
	CGTFO	Anne BALTAZAR
	CFTC	François COSKER
	CGT	Sylvain MARSAUD
	CFE- CGC	Christophe ROTH
Associations	CFPSAA	Mireille PRESTINI
	APF	Hervé DELACROIX
	FNATH	Sophie CRABETTE
	UNAPEI	Patrick MAINCENT
	UNAFAM	Dominique THEBAULT
Au titre des personnalités qualifiées	UNISDA	Jean-Yves HINARD
	MEDEF	Christian PLOTON
	CFE- CGC	Bernard SALENGRO
	Désigné par l'Etat	Jean-Louis FORNARO
	Désigné par l'Etat	Jean-Paul MIMEUR

Collège	Organisation	Représentants (12ème mandature 2022-2024)
Employeurs	CPME	Betty BORNE
	CPME	Philippe CHOIGNARD
	MEDEF	Céline MARCINIAK
	MEDEF	Simon METAYER
	MEDEF	Christian PLOTON
Salariés	CFE- CGC	Christophe ROTH - Président
	CFDT	Pascal ANGLADE
	CGTFO	Anne BALTAZAR
	CFTC	François COSKER
	CGT	Sylvain MARSAUD
Associations	FNATH	Sophie CRABETTE
	APF	Hervé DELACROIX
	UNANIMES	Jean-Yves HINARD
	UNAPEI	Patrick MAINCENT
Associations	CFPSAA	Mireille PRESTINI
	U.N.A.F.A.M	Michel DOUCIN
Au titre des personnalités qualifiées	Désigné par le Collège des Salariés	Agnès de FRESLON
	Désigné par le Collège des Employeurs	Johan TITREN
	Désigné par l'Etat	François BRUN
	Désigné par l'Etat	Philippe DOLE

Contrôleur économique et financier : Dominique Prince

La commission des politiques d'intervention (CPI)

Les réflexions de la CPI s'articulent à travers deux approches complémentaires : des sujets informationnels traités en continu, permettant une appropriation partagée et progressive pour être en mesure, à terme, de porter des propositions de décision au Conseil d'Administration, à côté desquels sont traités des sujets plus nourris (évalués) facilitant une préparation rapide de la décision à porter auprès du même Conseil.

En 2021, la CPI s'est réunie à 9 reprises. Compte tenu du prolongement de la crise sanitaire et au regard des mesures barrières, les réunions se sont déroulées en visioconférence, seules 2 commissions se sont tenues en format mixte (présentiel et distanciel) les 22 octobre et 24 novembre 2021.

La participation aux travaux de la commission de nos partenaires du service publique de l'emploi (Pôle Emploi, Chéops) et du FIPHFP s'est poursuivi durant l'année 2021. De plus, en conformité avec la convention d'objectif Etat-Agefiph 2021 - 2024, l'Etat a été invité, à compter du mois d'octobre, à participer aux travaux de cette commission. Cela a été aussi l'occasion d'intégrer un nouveau partenaire : l'UNML (Union des Missions locales).

Cette ouverture aux principaux acteurs de l'emploi et à l'Etat permet d'enrichir les travaux de la commission en prenant en compte les attentes et les besoins de nos partenaires et de bénéficier également de leur expertise.

Les sujets travaillés en 2021 :

- L'harmonisation de certaines aides avec le FIPHFP et la convergence des principes de délivrance,
- la prolongation des aides exceptionnelles et l'intégration de ces aides et prestations dans l'offre « classique » de l'Agefiph,
- le rapprochement Pôle Emploi/ Cap emploi et notamment les indicateurs de résultats communs et le protocole employeur
- l'approche stratégique de l'évaluation des services Agefiph,
- le partenariat expérimental avec l'AMIPI,
- l'outil d'autodiagnostic proposé aux entreprises (politique emploi - handicap),
- les réflexions de l'Etat sur la mise en place d'un baromètre handicap employeur,
- le partenariat avec H'UP et l'action « Rebond TIH »,
- les travaux relatifs aux enquêtes de satisfaction auprès des bénéficiaires,
- l'évaluation des conventions avec les organisations patronales,
- la réforme des entreprises adaptées, les expérimentations associées (CDD tremplin, EA TT) et le plan de redynamisation du PIC EA,
- la stratégie d'appui de l'Agefiph concernant sur le champ de la formation et notamment la formation des salariés,
- le partenariat avec l'ANACT,
- l'adaptation de l'offre d'intervention de l'Agefiph dans le cadre de l'expérimentation « Vivre et travailler autrement »,
- le partenariat avec Chéops,
- la transformation de l'offre médico/sociale des Esat au service de l'inclusion,
- le développement d'une offre de service appui à la professionnalisation des acteurs,
- la stratégie de développement de l'offre entreprise (mobilisation du monde économique et social)
- le déploiement de plateformes de prêt communes avec le FIPHFP,
- la prestation Diag Action dans le cadre de l'offre de conseil et d'accompagnement (OCA) des entreprises,
- L'appui de l'Agefiph aux compétitions nationales et internationales des métiers et pour la participation d'une équipe aux Abylimpics,
- le partenariat avec Territoire Zéro chômeur de longue durée,

La commission financière

Les principales missions de la commission financière sont fixées dans le cadre du règlement intérieur et précisées dans le règlement financier :

- Mission générale d'orientation et de suivi de la gestion budgétaire et financière de l'Agefiph :
 - ✓ Examen des budgets,
 - ✓ Examen des rapports financiers, suivi de l'exécution budgétaire, suivi de l'exécution financière, point sur la collecte,
 - ✓ Examen du bilan des comptes annuels.
- Politique financière :
 - ✓ Élaboration du règlement financier de l'Agefiph,
 - ✓ Examen de la politique de placements,
 - ✓ Examen de l'équilibre emplois/ressources.
- Achats : la commission est systématiquement informée des appels d'offres (objets, montants, soumissionnaires retenus) et de l'ensemble des engagements relatifs aux moyens de fonctionnement de la structure.
- Conventions liées au domaine des supports aux interventions : la commission est informée des conventions conclues (objet, contenu, modalités d'exécution et contractants).

En 2021, la commission financière s'est réunie à cinq reprises, en distanciel, autour des thèmes suivants :

- Préparation, suivi de l'exécution budgétaire, préparation du budget rectificatif,
- Rapport d'activité 2020 et rapport financier, arrêté comptable et rapport du Commissaire aux Comptes,
- Points réguliers sur la première année de mise en œuvre de la réforme concernant la déclaration de l'obligation d'emploi via la DSN (impacts de la réforme, préparation des conventions avec les Organismes de Sécurité Sociale et signature de celle avec l'Urssaf Caisse nationale, révision des ressources, travaux sur les taux de frais de gestion...)
- Révision de la structure budgétaire, passage de 10 à 4 grands domaines et évolution de la présentation des charges de fonctionnement opérationnelles, travaillée dans le cadre de la convention d'objectif avec l'Etat,
- Révision des modalités de calcul des fonds propres (le règlement financier révisé sera proposé en 2022) intégrant les évolutions liées à la pérennisation du décalage de deux mois de la déclaration de l'OETH, soit une déclaration les 5 et 15 mois, donc un premier versement fin juin,
- Réflexions sur les orientations financières à moyen terme dans un contexte incertain en terme de ressources et d'emplois, de manière à garantir le bon équilibre financier de l'Agefiph.

En conformité avec la convention d'objectif Etat-Agefiph 2021 - 2024, l'Etat a été invité, à compter du mois d'octobre, à participer aux travaux de cette commission.

La commission de marchés

Depuis 2016, l'Agefiph s'est inscrite dans une volonté d'instaurer un processus de maîtrise des dépenses et de sécurisation de ses achats. Ainsi, la commission de marchés est garante du respect des règles d'achat tant dans le choix des procédures que dans leur bon déroulement. La commission de marché décide de l'attribution des marchés de montant supérieur à 80 000 € HT relevant du budget de fonctionnement.

En 2021, la commission de marchés s'est réunie à cinq reprises et a décidé de l'attribution de six marchés pour un montant total de 6,2 M€ HT. Cinq de ces marchés sont pluriannuels.

La commission communication

En 2021, la commission communication s'est réunie à cinq reprises et a traité :

- de la présentation de la campagne sociétale : concept / plan média / prix #activateurdeprogrès impliquant les délégations régionales. Point sur les partenariats 2021. Point d'étape de l'Université du réseau des référents handicap des 29 et 30 mars 2021.
- d'une réflexion sur la thématique prioritaire de la SEEPH 2021 et du lancement de la SEEPH 2021. Présentation du concept de l'ActivBox. Politique éditoriale. Présentation de l'espace employeur de la plateforme handicap.
- du bilan des actions menées en 2020 / échanges préparatoires pour le plan de communication 2021. Bilan de la préparation de la SEEPH 2021 et de l'URRH des 29 et 30 mars 2021.
- d'un point sur la SEEPH 2021. Présentation du dispositif de communication de l'emploi accompagné.
- du Plan de communication et principales actions pour 2022. Bilan SEEPH 2021. Planification des commissions communication 2022.

La Commission Innovations Expérimentations (CIE)

La CIE s'est réunie à cinq reprises en 2021.

En 2021, la mise en œuvre de la stratégie pluriannuelle innovation adoptée en octobre 2019 s'est intensifiée, conjuguant nouveaux appels à projets, accompagnement des projets sélectionnés en 2020, réflexion sur le futur espace scientifique et prospectif de l'Agefiph.

Le soutien aux projets innovants :

La CIE a examiné et validé les projets retenus dans le cadre des **deux appels à projets, soit 14 projets** :

- Actions innovantes (130 projets reçus et 12 retenus), lancé fin 2020 sur le thème « Innover pour un levier compétence plus inclusif »,
- Recherche appliquée (19 projets reçus et 2 retenus) lancé début 2021 sur le thème « Parcours professionnels des personnes handicapées- comment développer les compétences professionnelles »..

L'ensemble de la dynamique a mobilisé de nombreux acteurs externes nationaux et territoriaux (DGEFP-DGT-Directe, Assurance maladie-CNAM-CCMSA-CARSAT, Fondation la France s'engage, CCAH...) contribuant ainsi à mobiliser largement un écosystème renouvelé.

En complément des appels projets, la CIE a retenu 7 nouvelles actions innovantes et 2 poursuites d'actions.

Les **7 nouveaux projets** soutenus visent :

- à renforcer la dynamique d'innovation sur la filière numérique : en soutenant le volet inclusif du programme DéClics Numériques déployé par Diversidays
- A identifier des réponses à des besoins repérés pour accompagner les parcours professionnels :
 - ✓ Des blessés médullaires avec l'association Comme Les Autres et son Programme d'Orientation vers l'Emploi (POvE) ;
 - ✓ Des jeunes avec des TND (Trouble neuro développemental) dans le cadre du projet ARIA (Accompagner, Repérer, Insérer les personnes Autistes) de l'ARML Ile de France et avec le projet Rad'Au qui s'adresse aux personnes avec autisme ;
 - ✓ Des jeunes en situation de handicap qui s'engagent dans un service civique avec la poursuite du programme Unis Cité ;
 - ✓ Des seniors en situation de handicap (avec FACE) ou de publics spécifiques sur le champ de l'Epilepsie (EPI Bretagne) dans le cadre d'un cofinancement avec la CNSA.

- à développer un axe d'action sur la question du maintien et du retour en emploi des personnes touchées par un cancer, par une maladie invalidante :
 - ✓ Alex pour 1000 patients, : une application d'accompagnement créée par WeCareAtWork ;
 - ✓ L'expérimentation Rebonds portée par Resoforces en Bretagne ;
 - ✓ La fin de la recherche action « Travail et Cancer » développée par le Nouvel Institut SideWays. La masterclass à venir constituera un des aboutissements de cette conduite avec 12 entreprises et leurs salariées atteintes d'un cancer du sein.
- à poursuivre l'ouverture des métiers dans une approche sectorielle :
 - ✓ Le prototypage d'une plateforme élévatrice permettant un conducteur de poids lourds en situation de handicap moteur d'accéder à sa cabine de conduite.

L'évaluation du dispositif Appel à projets :

2022 sera la troisième année de mise en œuvre de la stratégie pluriannuelle innovation et il a été décidé de procéder à une évaluation du dispositif appel à projets. La CIE a approuvé le cahier des charges de l'évaluation des appels à projets d'actions innovantes.

Une expérimentation pour un espace scientifique et prospectif :

La CIE a par ailleurs engagé, à la demande du Conseil d'administration, une réflexion, en lien avec le bureau, pour la création d'un espace scientifique et prospectif Agefiph. Le conseil d'administration a décidé du lancement d'une expérimentation au 1^{er} semestre 2022.

L'Agefiph a poursuivi sa dynamique de diversification des collaborations et réaffirmé l'importance de son engagement pour l'innovation à travers :

- La recherche et l'expérimentation, l'accompagnement des territoires dans l'innovation ;
- La participation effective des bénéficiaires dans les démarches d'innovation ;
- Le développement des partenariats et coopérations, notamment avec les réseaux d'experts (par exemple avec l'INCa, l'ANACT, la Caisse des dépôts, la Handitech...);
- L'évaluation, la capitalisation, la communication.

Le comité d'audit

Le Comité d'audit a poursuivi ses travaux en 2021 par des réunions à distance. Deux séquences particulières peuvent être distinguées.

A l'occasion de deux réunions aux mois de février et juin, le comité d'audit s'est mobilisé principalement sur la préparation, la réalisation et la restitution d'un audit externe dit de "fin de gouvernance".

En effet, le Conseil d'administration a inscrit dans le règlement intérieur de l'Agefiph - en référence à l'Accord national interprofessionnelle de 2012 sur la modernisation et le fonctionnement du paritarisme - qu'à l'occasion de chaque renouvellement de mandature, le Conseil d'administration sortant fasse réaliser un audit extérieur portant sur la durée de son mandat, à l'attention du Conseil entrant.

Réalisé au cours du 1^{er} semestre 2021, cet audit externe a porté sur le périmètre suivant :

- La conformité du fonctionnement de l'Agefiph à ses statuts, règlement intérieur et règlement financier
- L'évaluation de l'efficacité du fonctionnement des instances et des services dans le contexte d'évolution(s) de l'Agefiph

Après avoir été présenté au Comité d'audit du mois de juin, cet audit l'a été au dernier Conseil d'administration de la 11^{ème} mandature (mois de juillet) et au nouveau Conseil d'administration de la 12^{ème} mandature (mois d'octobre).

L'instauration de la 12^{ème} mandature a été également l'occasion de renouveler les membres du Comité d'audit.

Le Conseil d'administration du 14 septembre 2021 a ainsi procédé à l'élection de son président et à la désignation des autres membres à travers l'élection du Bureau (Trésorier, Trésorier adjoint et Secrétaire). A la suite, le Comité d'audit s'est réuni au mois d'octobre afin de préparer la désignation des deux personnalités qualifiées externes qui le composent également. Il a ainsi été proposé au Conseil d'administration du mois d'octobre de renouveler le mandat de M. Butikofer, et s'est engagé dans un processus de sélection de la seconde personnalité qualifiée afin d'assurer dans les meilleurs délais la continuité des travaux du Comité d'audit.

La Commission d'Etude des Conventions Nationales (CECN)

En 2021, la CECN s'est réunie à neuf reprises :

- Examen de 24 dossiers (8 notes d'opportunité et 16 conventions) dont :
 - ✓ 15 entreprises ;
 - ✓ 2 OPCO ;
 - ✓ 2 Organisations Patronales ;
 - ✓ 1 Organisation Syndicale ;
 - ✓ 1 Fédération Professionnelle ;
 - ✓ 1 Branche ;
 - ✓ 1 Pôle de Compétitivité ;
 - ✓ 1 association de Personnes Handicapées.

Un **avis favorable** a été rendu par la Commission pour l'ensemble des dossiers présentés.

- Présentation de l'évaluation des Organisations Patronales :

A l'instar de l'évaluation des conventions conclues avec les organisations syndicales en 2020, l'objectif de cette évaluation est d'analyser la pertinence des actions conduites en direction des acteurs des organisations patronales (permanents ou mandataires) et des entreprises qu'ils visent et d'identifier des axes de progrès relatifs aux actions conduites et aux modalités de pilotage/suivi de ces actions. Les travaux de cette évaluation seront restitués à la CPI, à la CECN (en mars 2022) et au Conseil d'Administration.

- Principes de déploiement des partenariats avec les OPCO :

Il a été présenté en Commission la stratégie de développement des partenariats avec les OPCO, portant à la fois sur la sécurisation des parcours avec notamment le développement de l'alternance et sur la mobilisation des adhérents sur la construction de politiques handicap. L'objectif est de mettre en place des conventions avec les 11 OPCO, au niveau national mais également sur les territoires avec des déclinaisons régionales. Des points réguliers seront effectués en CECN pour présenter l'état d'avancement.

- Parmi les 24 projets étudiés en commission, ont été mis en exergue les dossiers suivants :

- ✓ Le renouvellement de la convention avec l'Union des Caisses Nationales de la Sécurité Sociale (UCANSS) : une convention avec le régime général de la Sécurité Sociale qui compte parmi les premiers employeurs de France, avec plus de 156 000 salariés. La convention concerne 299 organismes pour une durée de trois ans (2021-2024) ;
- ✓ Le renouvellement de la convention avec le GNI : Groupement National des Indépendants - Hôtellerie et Restauration : le soutien au secteur de l'hôtellerie et de la restauration (le GNI est la 2ème organisation professionnelle de la branche) dans le contexte de crise que nous connaissons afin de consolider l'action conduite lors de la précédente convention et maintenir la dynamique engagée sur le sujet du handicap auprès des adhérents.
- ✓ La convention avec le mouvement E. Leclerc : une convention d'envergure qui a vocation à mobiliser l'ensemble des 600 magasins de l'enseigne (qui sont autonomes mais adhérents au Mouvement), avec notamment la mise en place et l'animation d'un réseau interne de référents handicap.

- ✓ La convention cadre régionale avec le Pôle de compétitivité CAPENERGIES : cette convention d'une durée de deux ans (2021-2023), est mise en visibilité car il est intéressant de « montrer » d'autres acteurs que ceux que nous présentons habituellement en Commission. Il s'agit ici d'un pôle de compétitivité, dont l'action conduite sur le champ du handicap permet de sensibiliser et mobiliser un grand nombre d'entreprises sur le sujet. Ce partenariat peut être comparé avec les actions que l'Agefiph conduit avec les fédérations professionnelles, qui visent la recherche d'un effet levier auprès des entreprises.
- ✓ La mise en place d'un partenariat avec l'enseigne Casino : suite à une réduction du budget de son accord, l'Agefiph va accompagner Casino à l'utilisation de nos outils pour permettre la poursuite des actions de mobilisation/sensibilisation initialement prévues au plan d'action.

Annexes

Table des annexes

ANNEXE 1 : Tableau synoptique du rapport d'activité 2021.....	46
ANNEXE 2 : Cap Emploi en 2021.....	49
ANNEXE 3 : L'Effort de formation en 2021	50
ANNEXE 4 : Focale sur les aides en 2021	52
ANNEXE 5 : Focale sur quelques prestations en 2021	55
ANNEXE 6 : Les mesures exceptionnelles en 2021.....	59
ANNEXE 7 : Montant moyen par intervention (données provisoires sur « nombre 2021 »).....	61
ANNEXE 8 : Engagements 2021 FIPHFP-AGEFIPH.....	62
ANNEXE 9 : Le rapprochement entre résultat comptable et résultat budgétaire pour 2021	63

ANNEXE 1 : Tableau synoptique du rapport d'activité 2021

Domaine	Chapitre	Sous-Chapitre	Nature des actions 2021	Budget 2021 rectificatif (M€)	Réalisé 2021 (M€)	Taux d'exécution 2021	Indicateurs Réalisations quantitatives	Réalisations 2021	
PROMOTION & MOBILISATION POUR L'EMPLOI	L'accompagnement des acteurs	Le développement des politiques d'emploi des entreprises	Partenariat MMES et approches sectorielles & thématiques	11,8	11,2	95%	Nombre de partenariats	120	
			Conseil et accompagnement aux entreprises				Nombre de plans d'action contractualisés	1 121	
		L'animation du système d'acteurs de la formation	Financement d'actions de professionnalisation des acteurs de la formation	2,8	3,9	139%		-	
			Financement des Ressources Handicap Formation				Nombre d'accompagnements individuels	3 525	
		L'appui aux acteurs territoriaux	Financement d'actions d'appuis aux acteurs territoriaux (hors RHF et RRH)	2,8	2,3	81%		-	
			Financement de l'outil Parcours H (Cap emploi)					-	
	Financement de l'animation des PRITH						-		
	Les innovations et les études & évaluations	Financement d'études, d'évaluations et de projets de recherche	7,7	5,7	73%	Nombre d'évaluations financées	12		
		Financement de projets d'innovations et d'expérimentations				Nombre de projets innovants financés	27		
	La communication, l'information et les services digitaux	Financement des actions de communication (Semaine pour l'emploi, campagne nationale, services digitaux...)	6,2	6,2	101%	Nombre d'entreprises "activateur de progrès" à l'occasion de la SEEPH	3 391		
	TOTAL FINALITE - PROMOTION & MOBILISATION POUR L'EMPLOI				31,3	29,2	94%		

Domaine	Chapitre	Sous-Chapitre	Nature des actions 2021	Budget 2021 rectificatif (M€)	Réalisé 2021 (M€)	Taux d'exécution 2021	Indicateurs Réalisations quantitatives	Réalisations 2021	
ACCOMP. VERS L'EMPLOI & INSERTION PROFESSIONNELLE	Les dispositifs d'insertion des demandeurs d'emploi		Financement des dispositifs d'emploi accompagné	70,5	68,1	97%	Nombre de personnes accompagnées	2 857	
	Les entreprises adaptées		Financement des expérimentations et du PIC EA	53,0	51,5	97%	ETP bénéficiaires de CDD tremplin ETP bénéficiaires au sein des EA TT Nombre de dossiers de formation financés via le PIC EA	1 089 92 397	
	Le dispositif pour l'entrepreneuriat		Financement d'aide à la création d'entreprise et soutien à l'exploitation	28,9	29,6	103%	Nombre d'aides à la création d'entreprise	3 823	
			Financement de prestations d'accompagnement, de suivi et de micro-assurance				Nombre d'heures d'accompagnement et de suivi	95 811	
	Le dispositif de soutien à l'alternance	Les aides à l'alternance		Financement d'aides ax contrats en alternance	10,0	11,3	113%	Nombre de contrats aidés de professionnalisation	1 112
		Les dispositifs de soutien et de développement		Financement de dispositifs de soutien et de développement de l'alternance	7,7	5,0	65%		-
		Les formations préparatoires à l'alternance		Financement d'actions de formation préparatoires à l'alternance	2,4	0,7	31%	Nombre de bénéficiaires	748
		L'aide à l'adaptation des situations de formation des alternants (2ASF)		Financement des aides à l'adaptation des situations de formation (volet formations préparatoires à l'alternance)	2,2	0,8	36%	Nombre d'aides (hors dossiers collectifs)	223
	Le soutien à la formation des demandeurs d'emploi (hors alternance)	Les actions en amont de la qualification des demandeurs d'emploi		Financement d'actions en amont de la qualification	34,1	30,3	89%	Nombre de bénéficiaires	20 451
		Les actions qualifiantes des demandeurs d'emploi		Financement d'actions qualifiantes	10,2	12,6	123%	Nombre de bénéficiaires	8 386
		L'aide à l'adaptation des situations de formation des demandeurs d'emploi (2ASF)		Financement des aides à l'adaptation des situations de formation	1,0	1,9	193%	Nombre d'aides (hors dossiers collectifs)	116
		L'aide soutien à la formation		Financement de l'aide soutien formation IncluPro, rémunération, protection sociale et défraiements	8,1	6,2	77%	Nombre de bénéficiaires de l'aide soutien formation IncluPro	2 161
		L'ingénierie de formation des demandeurs d'emploi		Financement d'ingénierie de formation	0,0	0,1	239%		-
	La compensation du handicap des demandeurs d'emploi	Les aides à l'insertion		Financement d'aides à l'accueil / intégration professionnelle	15,0	15,2	1520%	Nombre de bénéficiaires	862
				Financement d'aides au parcours vers l'emploi				Nombre de bénéficiaires	28 612
		Prestation d'analyse des capacités (PAC)		Financement de prestations d'analyse des capacités (PAC)	0,7	1,9	259%	Nombre de prestations PAC	6 458
		Les prestations d'appuis spécifiques		Financement de prestations d'appuis spécifiques (PAS)	32,3	36,2	112%	Nombre de bénéficiaires de PAS (pour près de 576 000 heures)	31 357
				Financement d'autres prestations spécifiques (dont plateforme de prêts de matériels)				Nombre de porteurs de projets (50% des engagements pour des prêts de matériels)	22
		L'adaptation des situations de travail et les études préalables aux aménagements		Financement d'aides à l'adaptation des situations de travail	1,0	0,9	85%	Nombre de bénéficiaires	348
				Financement de prestations d'études préalables à l'aménagement des situations de travail (EPAAST)				Nombre de demi-journées	43
		Les aides humaines, techniques et aux déplacements		Financement d'aides techniques (dont prothèses auditives)	2,4	2,5	101%	Nombre de bénéficiaires	1 722
				Financement d'aides au déplacement (transport, aménagement de véhicule)	0,5	0,8	169%	Nombre de bénéficiaires	246
				Financement d'aides humaines	0,6	0,2	28%	Nombre de bénéficiaires (pour 250 demi-journées)	43
	L'aide zéro sans solution		Financement d'aides à la compensation n'ayant pas trouvé de réponse dans l'offre de services	0,5	0,3	51%	Nombre de bénéficiaires	183	
	TOTAL FINALITE - ACCOMP. VERS L'EMPLOI & INSERTION PROFESSIONNELLE				281,3	276,2	98%		

Domaine	Chapitre	Sous-Chapitre	Nature des actions 2021	Budget 2021 rectificatif (M€)	Réalisé 2021 (M€)	Taux d'exécution 2021	Indicateurs Réalisations quantitatives	Réalisations 2021	
ACCOMP. DANS L'EMPLOI & L'EVOLUTION PROFESSIONNELLE	Les dispositifs du maintien dans l'emploi		Financement de l'axe 2 des Cap Emploi	43,5	45,2	104%	Nombre de maintiens réussis par Cap Emploi	19 042	
			Financement des équipes Comète				Nombre de maintiens réussis par Comète	900	
			Financement des dispositifs d'emploi accompagné				Nombre de personnes accompagnées	2 434	
	Le soutien à la formation des salariés	Les actions en amont de la qualification	Financement d'actions en amont de la qualification	6,3	5,4	86%	Nombre de bénéficiaires	3 735	
		Les actions qualifiantes	Financement d'actions qualifiantes	2,3	6,3	278%	Nombre de bénéficiaires	1 644	
		L'aide à l'adaptation des situations de formation des salariés (ZASF)	Financement des aides à l'adaptation des situations de formation	0,1	0,0	21%	Nombre d'aides (hors dossiers collectifs)	13	
		L'ingénierie de formation	Financement d'ingénierie de formation	0,0	0,0			-	
	La compensation du handicap des salariés	Les aides au maintien dans l'emploi		Financement d'aides à l'évolution professionnelle	5,0	5,3	106%	Nombre de bénéficiaires	65
				Financement d'aides à la recherche de solution de maintien dans l'emploi				Nombre de bénéficiaires	2 484
		L'aide financière à l'Emploi de Travailleurs Handicapés (AETH)	Financement de l'AETH	53,3	53,3	100%	Nombre de bénéficiaires	7 416	
		L'adaptation des situations de travail et les études préalables aux aménagements		Financement d'aides à l'adaptation des situations de travail	41,0	43,1	105%	Nombre de bénéficiaires	16 701
				Financement de prestations d'études préalables à l'aménagement des situations de travail (EPAAST)				Nombre de bénéficiaires (pour 5 343 demi-journées)	860
		Les aides humaines, techniques et aux déplacements		Financement d'aides techniques (dont prothèses auditives)	8,6	9,7	113%	Nombre de bénéficiaires	8 398
				Financement d'aides au déplacement (transport, aménagement de véhicule)	2,7	3,3	122%	Nombre de bénéficiaires	789
		Les prestations d'appuis spécifiques	Financement de prestations d'appuis spécifiques (PAS)	7,9	9,3	117%	Nombre de bénéficiaires de PAS (pour près de 143 000 heures)	6 662	
	L'aide zéro sans solution	Financement d'aides à la compensation n'ayant pas trouvé de réponse dans l'offre de services	0,5	0,3	52%	Nombre de bénéficiaires	134		
TOTAL FINALITE - ACCOMP. DANS L'EMPLOI & L'EVOLUTION PROFESSIONNELLE				171,2	181,2	106%			
TOTAL BUDGET D'INTERVENTION				483,7	486,6	101%			

ANNEXE 2 : Cap Emploi en 2021

LES FINANCEMENTS DES COMMANDITAIRES

Financeurs - En M€	Réalisé 2019	Réalisé 2020*	Budget 2021 réctificatif	Réalisé 2021**	Taux d'exécution	Evolution 2021 vs 2020
Agefiph	61,7	61,8	63,9	63,2	99%	-0,6
FIPHFP	17,2	17,0	17,5	17,3	99%	-0,2
Pôle Emploi	29,8	29,8	29,8	29,7	100%	-0,1
Total Accompagnement vers l'emploi (Axe 1)	108,8	108,6	111,2	110,2	99%	-0,9
Agefiph	34,5	38,7	37,3	36,8	99%	-0,5
FIPHFP	6,6	6,8	6,7	6,6	98%	-0,1
Total Accompagnement dans l'emploi (Axe 2)	41,1	45,4	44,1	43,4	99%	-0,6
TOTAL DES FINANCEMENTS	149,9	154,1	155,3	153,7	99%	-1,6

* Le réalisé 2020 intègre:

- Pour axe 1, la reprise des excédents 2018 à hauteur de 0,49 M€ pour l'Agefiph et à hauteur de 0,18 M€ pour le Fiphfp
- Pour axe 1, une enveloppe conjoncturelle de 0,37 M€ au titre au titre des surcoûts prophylaxie & reprise d'activité, de la reprise d'activité
- Pour axe 2, la reprise des excédents 2018 à hauteur de 0,42 M€ pour l'Agefiph et à hauteur de 0,52 M€
- Pour axe 2, une enveloppe conjoncturelle de 0,66 M€ au titre au titre des surcoûts prophylaxie & reprise d'activité et de la reprise d'activité spécifique (PRA)
- Pour axe 2, le paiement des TVA 2020 et la régularisation 2018 et 2019 à hauteur respectivement de 0,50 M€, de 0,46 M€ et de 0,44 M€ pour l'Agefiph
- Pour axe 2, le paiement des TVA 2020 et la régularisation 2018 et 2019 à hauteur respectivement de 0,67 M€, de 0,55 M€ et de 0,64 M€ pour le FIPHFP
- Pour axe 2, une enveloppe de 2,3 M€ au titre de la mesure exceptionnelle d'accompagnement de veille par les Cap emploi (également intégrée au budget rectificatif 2)

** Le réalisé 2021 intègre :

- pour l'axe 1 : 0,65 M € de reprise d'excédents des années antérieures pour l'Agefiph
- pour l'axe 1 : 0,21 M € de reprise d'excédents des années antérieures pour le Fiphfp
- pour l'axe 2 : 0,60 M € de reprise d'excédents des années antérieures pour l'Agefiph
- pour l'axe 2 : 0,11 M € de reprise d'excédents des années antérieures pour le Fiphfp
- pour l'axe 2 : 0,09 M € au titre des budgets complémentaires 2021, pris en charge en totalité par l'Agefiph

VOLUMES RÉALISÉS

Volumes - Cap Emploi	2019			2020			2021				
	Réalisés	évolution 2019 / 2018	en %	Réalisés	évolution 2020 / 2019	en %	Objectif	Réalisés	Taux de réalisation	évolution 2021 / 2020	en %
Secteur privé (Agefiph)	18 962	1 347	7,6%	16 755	- 2 207	-11,6%	19 297	19 042	13,6%	2 287	22,3%
Secteur public (FIPHFP)	2 047	460	29,0%	1 989	- 58	-2,8%	2 991	2 358	18,6%	369	33,3%
Axe 2 (Maintiens Réussis)	21 009	1 807	9,4%	18 744	- 2 265	-10,8%	22 288	21 400	14,2%	2 656	23,4%

Les données de placements réalisés par les Cap Emploi n'étant plus disponibles en raison du rapprochement avec Pôle Emploi, la donnée relative au nombre de placements aidés n'est dorénavant plus affichée.

ANNEXE 3 : L'Effort de formation en 2021

LA FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI

LA FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI		Consolidation des données Formation - 2021 (part Agefiph)					
Nature des actions	Mode de financement	Réalisé 2020		Réalisé 2021		Evolution 2020 / 2021	
		Nombre d'entrées en formation	Engagements financiers Agefiph (€)	Nombre d'entrées en formation	Engagements financiers Agefiph (€)	En Nb d'entrées	En montant
Contrats d'apprentissage		2 500	5,14	3 716	7,89	48,6%	53,5%
Contrats de professionnalisation		1 040	2,67	1 112	3,04	6,9%	13,8%
Formations préparatoires à l'apprentissage		107	0,29	318	0,31	197,2%	8,6%
Formations préparatoires à la professionnalisation		225	0,20	430	0,44	91,1%	120,4%
Dispositifs de développement et d'accompagnement à l'apprentissage			4,91		4,12		-16,1%
Dispositifs de développement et d'accompagnement à la professionnalisation			0,76		0,89		17,3%
Surcoûts pédagogiques liés à l'alternance			1,96		0,80		-58,8%
Alternance		3 872	15,91	5 576	17,48	44,0%	9,9%
Formations préqualifiantes	Cofinancement Conseils Régionaux	3 012	2,85	1 683	1,65	-44,1%	-42,0%
	Cofinancement Autres Partenaires	183	0,29	447	0,71	144,3%	145,7%
	Formations non cofinancées (subventions)	403	0,90	246	0,24	-39,0%	-73,3%
	Formations non cofinancées (achats)	484	0,78	344	1,08	-28,9%	38,9%
Mobilisation-remise à niveau	Cofinancement Conseils Régionaux	101	0,10	174	0,09	72,3%	-2,9%
	Cofinancement Autres Partenaires	858	0,23	470	0,28	-45,2%	22,9%
	Formations non cofinancées (subventions)	544	1,04	444	0,94	-18,4%	-10,1%
	Formations non cofinancées (achats)	15 562	16,69	12 022	20,07	-22,7%	20,3%
PSOP	Achat de prestations	4 468	5,30	4 621	5,15	3,4%	-2,8%
Actions en amont de la qualification		25 615	28,17	20 451	30,21	-20,2%	7,2%
Formations qualifiantes	Cofinancement Conseils Régionaux	163	0,76	215	0,76	31,9%	0,1%
	Cofinancement Autres Partenaires	487	1,01	1 889	2,50	287,9%	147,9%
	Formations non cofinancées (subventions)	193	0,45	493	0,76	155,4%	69,2%
Formations certifiantes et diplômantes	Cofinancement Conseils Régionaux	2 324	2,86	2 663	2,77	14,6%	-2,9%
	Cofinancement Autres Partenaires	1 322	3,46	2 241	3,83	69,5%	10,8%
	Formations non cofinancées (subventions)	525	1,84	885	1,94	68,6%	5,3%
Actions de formation qualifiantes		5 014	10,38	8 386	12,57	67,3%	21,1%
Surcoûts pédagogiques hors alternance			1,78		1,93		8,4%
Soutien à la formation et ingénierie pédagogique			0,10		0,13		20,4%
Autres: Surcoûts pédagogiques et Pré-qualifiant et qualifiant		-	1,88	-	2,05	0,0%	9,1%
Aide Soutien Formation, Rémunérations et protection sociale	Aide à la personne (non cofinancées)		0,98		0,49		-50,7%
	Cofinancement Conseils Régionaux		0,02		0,01		-39,7%
	Cofinancement Autres Partenaires		0,07		3,18		4311,1%
Défraiements	Aide à la personne		3,02		2,57		-15,0%
Rémunérations et défraiements		-	4,09	-	6,24	0,0%	52,7%
TOTAL FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI		34 501	60,43	34 413	68,56	-0,3%	13,5%

Le Plan d'investissement dans les compétences Entreprises adaptées

Chapitre	Mesure	Réalisé 2020		Réalisé 2021		Evolution 2020 / 2021	
		Nombre de demandes traitées	Engagements financiers Agefiph	Nombre de demandes traitées	Engagements financiers Agefiph	En Nb de demandes	En montant
PICEA	Financement de l'action de formation	110	0,35	397	1,17	260,9%	232,9%
	Contribution à la compensation de la rémunération		0,15		0,27		83,4%
	Contribution prestation interne d'ingénierie		0,01		0,07		913,1%
Total PICEA		110	0,50	397	1,51	260,9%	199,4%

Les aides exceptionnelles de soutien aux contrats d'alternance existants

Chapitre	Mesure	Réalisé 2020		Réalisé 2021		Evolution 2020 / 2021	
		Nombre de contrats (existants) aidés	Engagements financiers Agefiph M€	Nombre de contrats (existants) aidés	Engagements financiers Agefiph M€	En Nb d'entrées	En montant
Alternance	Soutien exceptionnel à l'emploi d'une personne handicapée en contrat de professionnalisation	235	0,47	22	0,04	-90,6%	-91,0%
	Soutien exceptionnel à l'emploi d'un apprenti handicapé	779	1,26	135	0,22	-82,7%	-82,8%
Total H811 / H821		1 014	1,73	157	0,26	-84,5%	-85,0%

LA FORMATION DES SALARIÉS

LA FORMATION DES SALARIES		Consolidation des données Formation - 2021 (part Agefiph)					
Nature des actions	Mode de financement	Réalisé 2020		Réalisé 2021		Evolution 2020 / 2021	
		Nombre d'entrées en formation	Engagements financiers Agefiph (€)	Nombre d'entrées en formation	Engagements financiers Agefiph (€)	En Nb d'entrées	En montant
Formation des salariés	Formations co financées	1 363	5,37	1 682	6,16	23,4%	14,7%
	Formations non co financées	276	0,39	515	1,19	86,6%	206,8%
PSOP et Bilans	Achat de prestations	2 620	4,02	2 838	4,26	8,3%	6,0%
Remobilisation des salariés en arrêt de travail	Achat de prestations	299	0,18	344	0,23	15,1%	27,9%
Surcoûts pédagogiques hors alternance			0,01		0,01	0,0%	35,1%
TOTAL FORMATION DES SALARIES		4 558	9,96	5 379	11,85	18,0%	18,9%

L'ANIMATION DU SYSTÈME D'ACTEURS DE LA FORMATION

L'animation du système d'acteurs de la formation	Réalisé 2020		Réalisé 2021		Evolution 2020 / 2021	
	Nombre d'entrées	Engagements M€	Nombre d'entrées en formation	Engagements M€	En Nb d'entrées	En montant
Ressource handicap formation		1,60		2,73	0,0%	70,7%
Professionnalisation des acteurs de la formation		0,64		1,13	0,0%	77,1%
TOTAL ACTIONS TRANSVERSES	-	2,24	-	3,87	0,0%	72,6%

ANNEXE 4 : Focale sur les aides en 2021

ÉLÉMENTS FINANCIERS ET VOLUMETRIE 2021

L'enveloppe des aides financières a été surconsommée à hauteur de 106 % du budget voté.

Quelques constats :

L'**aide à la création d'activité** a permis d'accompagner 3 823 bénéficiaires (vs 3 099 en 2020).

L'**aide au soutien à l'exploitation**, mesure exceptionnelle, a essentiellement été mobilisée pour accompagner les nouveaux créateurs.

L'**aide à l'insertion à la personne (aide au parcours)** a été fortement mobilisée sous l'effet des mesures exceptionnelles avec 28 612 bénéficiaires (vs 26 287 en 2020) avec une sur exécution budgétaire de 10%.

L'**aide zéro sans solution** affiche un engagement en baisse avec moins de bénéficiaires (317 vs 636 en 2020)

Le coût des **aides aux déplacements** affiche 1,8 M€ d'augmentation par rapport à 2020.

Le coût des **aides techniques** est en hausse de 2,3 M€ par rapport à 2020. Il retrouve son niveau d'avant crise. Le coût des aides « prothèse auditive » pèse pour 80% du réalisé.

L'**aide à l'adaptation des situations de travail**, malgré un contexte inédit et un ajustement au titre des mesures exceptionnelles, a été bien mobilisée (104% du budget), avec près de 17 049 bénéficiaires contre 15 500 en 2020 et 12 064 en 2019.

Le coût des **aides aux contrats d'apprentissage** progresse de 1,8 M€ par rapport à 2020 sous l'effet des mesures exceptionnelles (aides majorées). Ce sont 3 716 contrats aidés en 2021 contre 2 500 en 2020.

Le coût des **aides aux contrats de professionnalisation** est en léger recul de 0,1 M€ par rapport à 2020 sous l'effet d'une moindre demande malgré les mesures exceptionnelles (aides majorées). Ainsi, ce sont 1 112 contrats qui ont été aidés.

Par famille d'aides

Nature des aides (En M€)	Réalisé 2019	Réalisé 2020	dont mesures except. 2020	Budget initial 2021	Budget rectificatif 2021	Réalisé 2021	dont mesures except. 2021	Taux d'exécution 2021	Évolution 2021 / 2020
Les aides à la création d'activité	19,9	24,5	9,1	20,6	21,0	22,4	3,3	107%	-2,1
Le soutien à la création d'activité	19,9	24,5	9,1	20,6	21,0	22,4	3,3	107%	-2,1
Les aides à l'insertion à la personne	8,0	11,7	4,0	8,5	11,8	13,0	2,9	110%	1,2
Les aides à l'insertion à l'employeur	2,5	1,9	0,0	2,5	3,1	2,2	0,0	71%	0,3
L'aide à l'adaptation des situations de travail	33,6	32,3	1,8	32,1	39,3	40,9	1,4	104%	8,6
Les aides aux déplacements	2,0	2,3	0,4	2,0	3,2	4,1	0,4	130%	1,8
Les aides techniques	11,8	9,9		10,4	11,1	12,2		110%	2,3
Les aides humaines	0,3	0,2		0,3	0,6	0,2		28%	0,0
Les aides au maintien (hors AETH)	4,1	3,7	0,1	4,5	5,0	5,3	0,4	106%	1,6
L'aide zéro sans solution	0,9	0,9		1,0	1,0	0,5		52%	-0,4
Les aides au tutorat	0,0	0,0		0,0	0,0				0,0
Les aides à la compensation	63,3	63,0	6,3	61,3	75,2	78,4	5,1	104%	15,4
Les aides à l'apprentissage	4,3	6,4	5,0	5,7	6,9	8,2	0,3	118%	1,8
Les aides à la professionnalisation	4,1	3,2	1,6	5,5	3,1	3,1	0,0	101%	-0,1
Les aides à l'alternance	8,3	9,6	6,6	11,2	10,0	11,3	0,3	113%	1,7
TOTAL	91,5	97,1	21,9	93,2	106,3	112,1	8,8	106%	15,0

Par finalité

Nature des actions - En M€	Réalisé 2019	Réalisé 2020	dont mesures except. 2020	Budget initial 2021	Budget rectificatif 2021	Réalisé 2021	dont mesures except. 2021	Taux d'exécution 2021	Évolution 2021 / 2020
Les aides à la création d'activité	19,9	15,5		19,6	18,2	19,1	0,0	105%	3,6
L'aide au soutien d'exploitation aux nouveaux créateurs		1,5	1,5	0,2	0,5	3,3	3,3	698%	1,8
Les aides à l'insertion	10,6	13,6	4,0	11,0	15,0	15,2	2,9	102%	1,6
L'aide à l'adaptation des situations de travail	0,6	0,8	0,0	0,6	1,0	0,7	0,0	77%	- 0,0
Les aides aux déplacements	0,3	0,4	0,0	0,3	0,5	0,8	0,1	169%	0,4
Les aides techniques	1,9	2,0	0,0	1,4	2,4	2,5	0,0	101%	0,5
Les aides humaines	0,3	0,2	0,0	0,3	0,6	0,2	0,0	28%	- 0,0
L'aide zéro sans solution	0,5	0,3		0,5	0,5	0,3		51%	- 0,1
Les aides à l'alternance	8,3	9,6	6,6	11,2	10,0	11,3	0,3	113%	1,7
ACCOMP. VERS L'EMPLOI & INSERTION PROFESSIONNELLE	42,4	43,9	12,2	45,0	48,6	53,4	6,7	110%	9,5
L'aide à l'adaptation des situations de travail	33,0	31,5	1,8	31,6	38,4	40,2	1,4	105%	8,6
Les aides aux déplacements	1,7	1,9	0,3	1,7	2,7	3,3	0,3	122%	1,4
Les aides techniques	9,9	8,0	0,0	9,0	8,6	9,7	0,0	113%	1,8
Les aides au maintien (hors AETH)	4,1	3,7	0,1	4,5	5,0	5,3	0,4	106%	1,6
L'aide zéro sans solution	0,5	0,6	0,0	0,5	0,5	0,3	0,0	52%	- 0,3
L'aide au soutien d'exploitation aux anciens créateurs		7,6	7,6	0,9	2,4	0,0	0,0	0%	- 7,6
ACCOMP. DANS L'EMPLOI & L'EVOLUTION PROFESSIONNELLE	49,2	53,2	9,8	48,2	57,6	58,7	2,1	102%	5,5
TOTAL	91,5	97,1	21,9	93,2	106,3	112,1	8,8	106%	15,0

L'enveloppe au titre de l'accompagnement vers l'emploi affiche une réalisation de 110% par rapport au budget voté et s'affiche en progression de 22% par rapport à 2020 sous l'effet des engagements supérieurs pour les aides à la création d'activité, à l'insertion et les aides à l'alternance. Au titre des mesures exceptionnelles, 6,7 M€ ont été financés avec 2 222 bénéficiaires de l'aide au soutien à l'exploitation.

L'enveloppe au titre de l'accompagnement dans l'emploi affiche également une sur exécution de 102% par rapport au budget voté avec une progression de 10% par rapport à 2020 ; notamment, par une augmentation significative de l'Aide à l'adaptation des situations de travail.

En nombre de bénéficiaires - Répartition des aides à double finalité

2019 Accompagnem ent VERS	2019 Accompagnem ent DANS	Total 2019	2020 Accompagnem ent VERS	2020 Accompagnem ent DANS	Total 2020	2021 Accompagne ment VERS	2021 Accompagne ment DANS	Total 2021
Aides techniques			Aides techniques			Aides techniques		
1 375	8 749	10 124	1 390	7 030	8 420	1 722	8 398	10 120
Aides déplacements			Aides déplacements			Aides déplacements		
116	558	674	164	806	970	246	789	1 035
AST			AST			AST		
250	11 814	12 064	321	15 179	15 500	348	16 701	17 049
Aide zéro sans solution			Aide zéro sans solution			Aide zéro sans solution		
302	96	398	195	441	636	183	134	317

Evolution du nombre d'aides financées en 2021 par région

Nature des actions	Réalizations 2021 et évolution 2021/2020																															
	Délégation Antilles-Guyane		Délégation Auvergne Rhône-Alpes		Délégation Bourgogne Franche-Comté		Délégation Bretagne		Délégation Centre Val-de-Loire		Délégation Grand-Est		Délégation Hauts-de-France		Délégation Ile-de-France		Délégation Nouvelle-Aquitaine		Délégation Normandie		Délégation Occitanie		Délégation Provence Alpes-Côte d'Azur-Corse		Délégation Pays-de-la-Loire		Délégation La Réunion - Mayotte		National 2021			
	Nombre	Evol° Nb	Nombre	Evol° Nb	Nombre	Evol° Nb	Nombre	Evol° Nb	Nombre	Evol° Nb	Nombre	Evol° Nb	Nombre	Evol° Nb	Nombre	Evol° Nb	Nombre	Evol° Nb	Nombre	Evol° Nb	Nombre	Evol° Nb	Nombre	Evol° Nb	Nombre	Evol° Nb	Nombre	Evol° Nb	Nombre	Evol° Nb	Nombre	Evol° Nb
Les aides à la création d'activité	18	12,5%	565	28,4%	142	-0,7%	163	1,9%	137	1,5%	206	49,3%	525	52,2%	316	6,0%	415	33,9%	185	77,9%	530	22,4%	439	15,2%	152	-5,6%	31	-16,2%	3	824	23%	
Les aides à l'alternance (aides majorées au contrat)	18	-33,3%	773	48,7%	169	-2,3%	231	9,5%	223	16,1%	435	32,6%	511	48,5%	441	114,1%	426	15,4%	341	54,3%	543	23,4%	268	55,8%	401	31,5%	50	56,3%	4	830	36%	
L'aide personnalisée au parcours	282	-21,2%	3 508	8,2%	1 125	-7,9%	1 293	30,7%	1 286	-2,7%	2 428	9,6%	3 735	29,6%	3 370	-15,8%	2 506	2,6%	1 322	24,5%	2 639	-10,7%	2 231	0,0%	1 305	22,3%	306	12,1%	27	336	4%	
Le soutien à l'intégration	23	21,1%	146	5,0%	28	-24,3%	19	35,7%	20	42,9%	40	90,5%	345	51,3%	24	-11,1%	38	-39,7%	7	75,0%	82	-5,7%	68	-8,1%	19	35,7%	3	0,0%	3	862	16%	
L'aide à l'adaptation des situations de travail	0	-100,0%	36	200,0%	3	50,0%	36	800,0%	23	-37,8%	12	-47,8%	2	-66,7%	18	200,0%	74	76,2%	28	-75,0%	38	8,6%	34	183,3%	47	51,6%	3	200,0%	3	354	9%	
L'aide aux déplacements	3	-57,1%	45	80,0%	6	20,0%	11	175,0%	7	-50,0%	20	122,2%	16	300,0%	51	70,0%	18	5,9%	16	166,7%	23	64,3%	10	11,1%	18	28,6%	2	-66,7%	2	246	50%	
L'aide technique (dont prothèses auditives)	12	100,0%	261	57,2%	33	-35,3%	69	-8,0%	89	-10,1%	155	44,9%	132	36,1%	134	27,6%	148	26,5%	195	-7,1%	168	7,0%	168	50,0%	121	61,3%	12	-7,7%	1	1 697	22%	
L'aide humaine	0	-100,0%	2	-71,4%	0	-100,0%	5	-28,6%	1	0,0%	0	-	11	-64,5%	2	100,0%	2	-87,5%	12	20,0%	2	-84,6%	0	-	6	100,0%	4	3	-53%			
L'aide zéro sans solution des demandeurs d'emploi	1	-98,0%	56	43,6%	2	100,0%	6	-40,0%	4	-20,0%	18	5,9%	16	0,0%	2	-50,0%	45	462,5%	2	-60,0%	14	-6,7%	2	-83,3%	11	-21,4%	4	183	-6%			
ACCOMP. VERS L'EMPLOI & INSERTION PROFESSIONNELLE																																
L'aide soutien à l'intégration/évolution professionnelle	1	0,0%	13	18,2%	2	-60,0%	3	-50,0%	3	200,0%	1	0,0%	14	-33,3%	3	-	10	233,3%	0	-100,0%	5	-16,7%	5	150,0%	5	150,0%	0	-	0	65	8%	
L'aide au maintien - forfait initial	15	15,4%	418	24,0%	38	35,7%	47	56,7%	144	18,0%	231	40,9%	253	125,9%	249	50,0%	238	26,6%	114	123,5%	218	42,5%	316	46,3%	164	78,3%	39	160,0%	2	484	47%	
L'aide à l'adaptation des situations de travail	49	-19,7%	2 558	47,2%	606	-1,3%	1 052	35,0%	773	39,0%	1 186	34,3%	1 524	28,7%	3 228	-30,2%	1 549	12,7%	753	9,3%	1 230	19,8%	996	37,8%	1 118	29,7%	99	26,9%	16	721	10%	
L'aide aux déplacements	7	-50,0%	98	21,0%	25	-44,4%	20	33,3%	61	-58,8%	49	32,4%	61	35,6%	215	20,1%	47	-47,2%	23	0,0%	70	20,7%	47	34,3%	60	93,5%	6	-14,3%	6	789	-2%	
L'aide technique (dont prothèses auditives)	5	66,7%	1 130	35,3%	328	-23,9%	405	22,4%	546	21,3%	711	40,8%	998	12,9%	703	8,0%	882	12,8%	532	66,8%	673	-8,3%	417	-3,5%	868	30,9%	21	110,0%	8	2 119	17%	
L'aide humaine		-100,0%	14	-17,6%		-100,0%	8	100,0%	16	128,6%	4	-71,4%		-100,0%	5	25,0%	11	37,5%		-100,0%	8	60,0%	1	-75,0%	18	-14,3%		85	-10%			
L'aide zéro sans solution des salariés	0	-100,0%	15	-74,6%	0	-100,0%	8	100,0%	64	966,7%	4	-98,3%	0	-100,0%	5	-84,4%	11	37,5%	0	-100,0%	8	-84,6%	1	-75,0%	18	-10,0%	0	134	-70%			
ACCOMP. DANS L'EMPLOI & L'EVOLUTION PROFESSIONNELLE																																

ANNEXE 5 : Focale sur quelques prestations en 2021

ÉLÉMENTS FINANCIERS 2021

L'enveloppe des prestations à double finalité a été mobilisée à hauteur de 111%, soit +7,8 M€ par rapport à 2020 ; année 2020 qui était elle aussi en progression de 7,7 M€ par rapport à 2019. Quelques constats :

PSOP : une mobilisation légèrement supérieure à celle de 2020 avec comme fait marquant le déploiement du marché Inclu'Pro dans certaines régions qui prend le relai de la PSOP.

Marchés PAS pour les pathologies chroniques évolutives et l'épilepsie : déployés uniquement en région Ile-de-France à titre d'expérimentation. L'année 2021 est la 2^{ème} année d'exécution. Les engagements restent assez stables avec 0,3 M€ (vs 0,2 M€ en 2020).

Prestation de cellules de soutien psychologique : mise en œuvre dès le confinement 2020 pour accompagner les bénéficiaires, cette prestation a été reconduite en 2021. Ce sont 0,3 M€ de financements réalisés (vs 0,4 M€ en 2020). Pour la métropole, 1872 appels ont été constatés pour près de 570 heures d'appels.

Prestation d'études à l'aménagement de situations de travail (Epaast) : Après une mobilisation moindre du fait du contexte sanitaire et économique de l'année 2020, la prestation renoue avec son niveau 2019, avec 3,1 M€ de financements (une progression de 0,7 M€).

Prestation d'accompagnement à la création d'entreprise : Après une année 2020 qui avait ralenti l'activité des créateurs d'entreprises de par la crise sanitaire et économique, la reprise est au rendez-vous avec une activité qui progresse avec 5,9 M€ de financements (+1,3 M€ vs 2020). Il est à noter l'adossement de 2 régions au droit commun (Conseil Régional) que sont la région Centre-Val de Loire (avec un conventionnement financier sur le dispositif Pass Créa et qui a accompagné 94 personnes) et la région Pays de la Loire (avec une convention non financière – nombre de personnes accompagnées non communiqué).

Prestation de diagnostic de sortie de crise pour les entrepreneurs : mise en œuvre avec le confinement 2020 et reconduite en 2021, l'activité est en recul (-0,6M€) du fait qu'elle est moins mobilisée de par un contexte 2021 plus favorable dans la continuité de l'activité économique. Ce sont près de 7 700 heures délivrées contre près de 17 200 heures en 2020.

Marchés PAS (auditif, visuel, moteur, psychique, mental et troubles cognitifs) : Après une bonne mobilisation des PAS en 2020 (+4,6M€ par rapport à 2019), les prestations sont toujours autant sollicitées par les bénéficiaires et sont donc en progression de 5,3 M€ par rapport à 2020 ; notamment une progression pour le handicap moteur, l'auditif et les troubles cognitifs.

ÉLÉMENTS DE VOLUMETRIE 2021 – NOMBRE DE BENEFICIAIRES

Seul le nombre de bénéficiaires des PAS moteur et troubles cognitifs est en progression.

Nature de prestation (en nombre de bénéficiaires)	Accompagnement Vers l'emploi	Accompagnement Dans l'emploi	Total 2021	Année 2020	Année 2019	Evolution % 2021-2020	Evolution % 2020-2019
PSOP	4 621	2 838	7 459	7 088	4 843	5%	46%
EPAAST	43	860	903	1 088	1 283	-17%	-15%
PAS Handicap auditif	3 280	1 358	4 638	5 883	3 290	-21%	79%
PAS handicap visuel	1 256	1 045	2 301	2 306	1 562	0%	48%
PAS handicap moteur	6 756	1 080	7 836	6 714	4 769	17%	41%
PAS handicap psychique	11 870	1 205	13 075	13 691	9 511	-4%	44%
PAS handicap mental	1 778	342	2 120	2 616	1 866	-19%	40%
PAS troubles cognitifs	6 417	1 632	8 049	7 453	4 466	8%	67%
PAS pathologies chroniques évolutives	66	10	76	112	-	-32%	-
PAS Epilepsie	53	-	53	NC	-	-	-

PRESENTATION DES ENGAGEMENTS FINANCIERS DEPUIS 2019

Présentation par type de prestation

Nature des actions - En M€	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Budget initial 2021	Budget rectificatif 2021	Réalisé 2021	Taux d'exécution 2021	Évolution 2021 / 2020
PSOP	6,3	9,3	5,5	8,7	9,3	107%	0,0
EPAAST	3,0	2,4	3,1	2,7	3,1	115%	0,7
PAS Handicap auditif	9,8	10,0	10,3	10,0	11,5	115%	1,5
PAS Handicap visuel	2,0	2,4	1,9	2,4	2,6	110%	0,2
PAS Handicap moteur	2,9	4,0	3,3	4,0	5,1	129%	1,1
PAS Handicap psychique	11,8	13,1	12,5	13,1	13,7	105%	0,7
PAS Handicap mental	2,2	2,0	2,1	2,0	2,0	99%	0,0
PAS Troubles cognitifs	4,6	6,4	4,3	6,4	8,2	127%	1,7
PAS Pathologies chroniques évolutives		0,1	0,2	0,2	0,2	100%	0,1
PAS Epilepsie		0,1	0,2	0,2	0,1	29%	0,0
Prestation soutien psychologique		0,4	0,1	0,2	0,3	122%	-0,1
PAC/PHP	0,7	0,7	2,1	0,7	1,9	259%	1,2
Prestation accompagnement-suivi CREA	6,3	4,6	6,6	6,6	5,9	90%	1,3
Prestation de soutien post Covid		1,2		0,8	0,6	75%	-0,6
TOTAL	49,5	56,7	52,2	58,0	64,5	111%	7,8
PAS classiques (HA-HV-Hmo-HP-HM-Tco)	33,3	37,9	34,4	37,9	43,2	114%	5,3

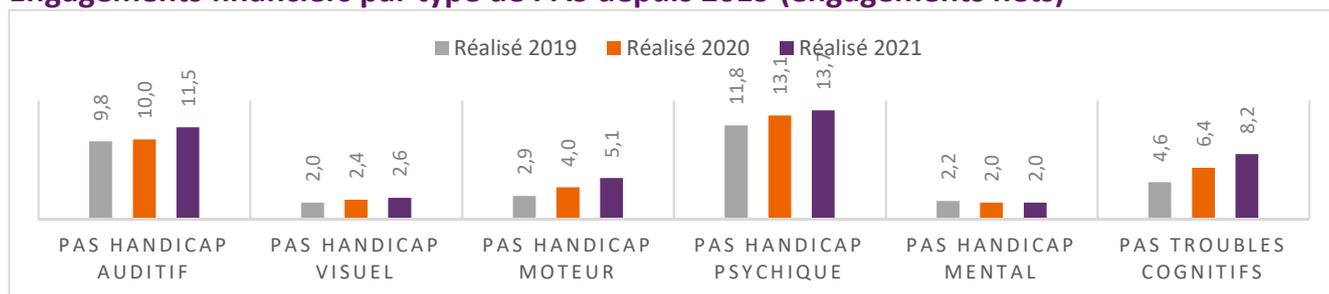
Présentation par finalité

Le réalisé 2021 se répartit en 75% pour l'accompagnement vers l'emploi et 25% pour l'accompagnement dans l'emploi. Les 2 finalités affichent des progressions par rapport à 2020.

Nature des actions - En M€	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Budget initial 2021	Budget rectificatif 2021	Réalisé 2021	Taux d'exécution 2021	Évolution 2021 / 2020
PSOP	3,5	5,3	3,6	4,7	5,1	111%	-0,2
EPAAST	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	174%	0,1
PAS Handicap auditif	8,9	7,6	9,5	7,6	8,7	115%	1,1
PAS Handicap visuel	1,0	0,9	1,1	0,9	1,2	127%	0,2
PAS Handicap moteur	2,3	3,3	2,8	3,3	4,2	128%	0,9
PAS Handicap psychique	10,7	11,7	11,6	11,7	12,3	105%	0,6
PAS Handicap mental	2,1	1,7	2,0	1,7	1,6	92%	-0,1
PAS Troubles cognitifs	4,2	4,9	3,9	4,9	6,1	124%	1,2
PAS Pathologies chroniques évolutives		0,1	0,2	0,2	0,2	87%	0,1
PAS Epilepsie		0,1	0,2	0,2	0,1	29%	0,0
Prestation soutien psychologique		0,4	0,1	0,2	0,3	122%	-0,1
PAC/PHP	0,7	0,7	2,1	0,7	1,9	2,6	1,2
Prestation accompagnement-suivi CREA	6,3	4,6	6,6	6,6	5,9	0,9	1,3
Prestation de soutien post Covid	0,0	1,2	0,0	0,8	0,6	0,8	-0,6
ACCOMP. VERS L'EMPLOI & INSERTION PROFESSIONNELLE	39,8	42,5	43,8	43,5	48,1	16,4	5,6
PSOP	2,8	4,0	1,8	4,0	4,2	103%	0,1
EPAAST	2,9	2,3	3,0	2,6	2,9	113%	0,6
PAS Handicap auditif	0,8	2,5	0,7	2,5	2,9	115%	0,4
PAS Handicap visuel	1,0	1,5	0,9	1,5	1,5	99%	0,0
PAS Handicap moteur	0,5	0,7	0,4	0,7	0,9	130%	0,2
PAS Handicap psychique	1,1	1,3	0,9	1,3	1,4	107%	0,1
PAS Handicap mental	0,2	0,4	0,2	0,4	0,5	132%	0,1
PAS Troubles cognitifs	0,5	1,6	0,4	1,6	2,1	135%	0,5
PAS Pathologies chroniques évolutives	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
PAS Epilepsie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
Prestation soutien psychologique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
ACCOMP. DANS L'EMPLOI & L'EVOLUTION PROFESSIONNELLE	9,7	14,2	8,4	14,5	16,4	113%	2,1
TOTAL	49,5	56,7	52,2	58,0	64,5	111%	7,8

ZOOM SUR LES PAS

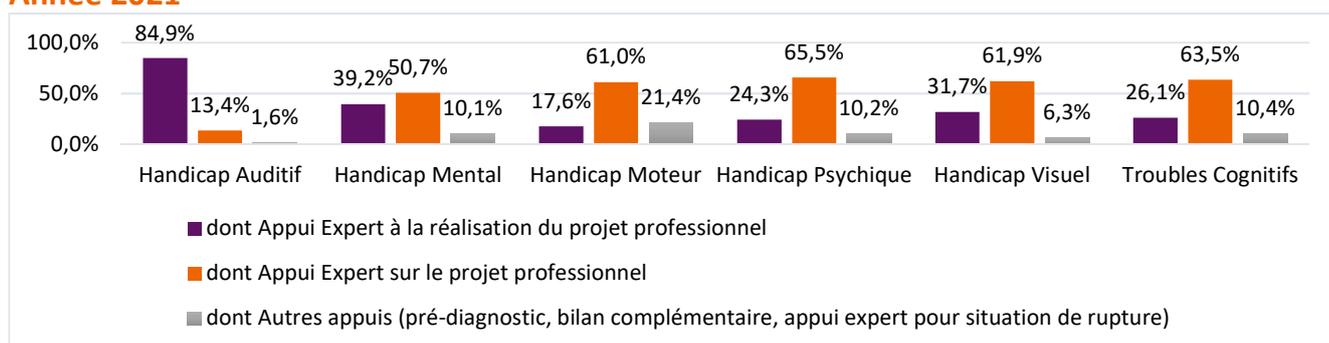
Engagements financiers par type de PAS depuis 2019 (engagements nets)



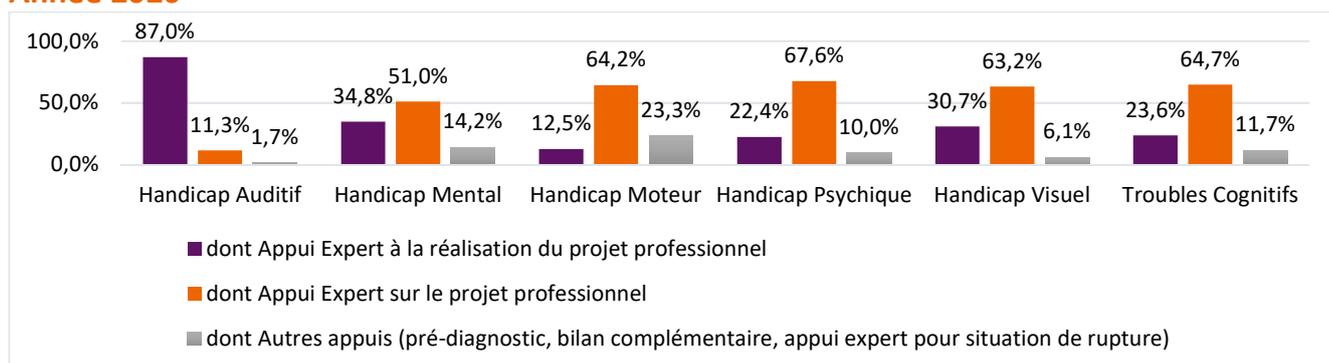
Si les PAS Handicap visuel et mental restent à des engagements financiers assez stables, les autres sont en nette progression depuis 2019. C'est notamment le cas de la PAS Troubles cognitifs qui a progressé de +2M€ par an depuis 2019 (année pleine de déploiement de ce nouvel appui).

Part des heures d'accompagnement réalisées selon le type d'appui en 2021-2020 (au global)

Année 2021



Année 2020



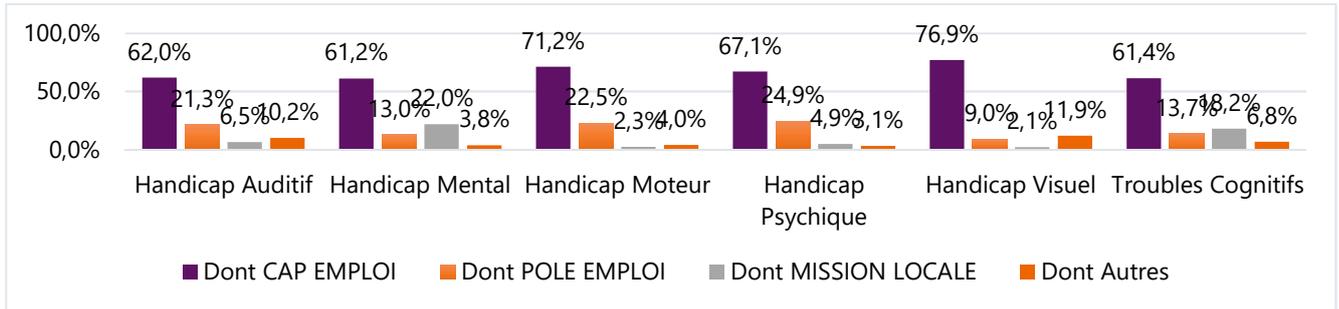
Entre 2020 et 2021, ce sont près de 107 000 heures d'accompagnement supplémentaires délivrées pour les bénéficiaires des PAS.

En 2021, sur les près de 760 000 heures (toutes situations et toutes finalités confondues), ce sont près de 313 000 heures pour de l'appui expert à la réalisation du projet (+ près de 53 000 heures par rapport à 2020) et près de 379 000 heures d'appui expert sur le projet professionnel (près de + 47 000 heures).

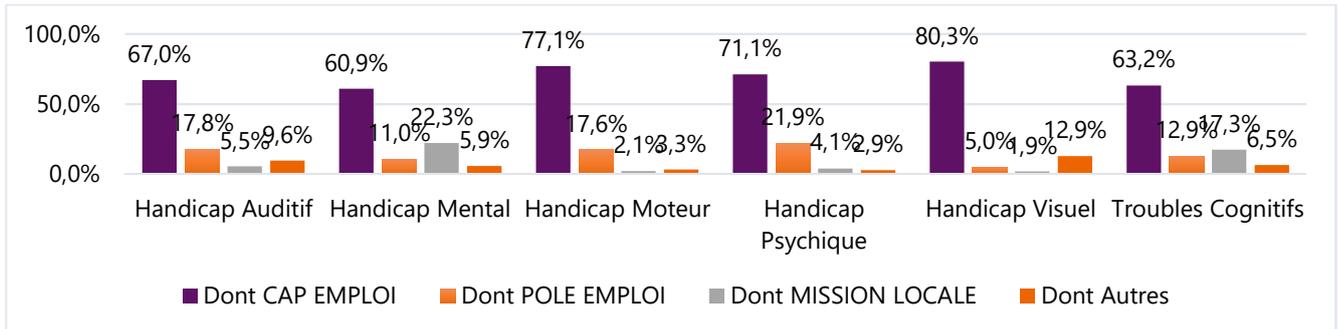
Majoritairement, les heures réalisées sont au profit de l'appui expert sur le projet professionnel hormis pour la PAS Handicap auditif qui concentre 85% des heures sur de l'appui expert à la réalisation du projet professionnel (notamment les heures de compensation avec la LSF...).

Part des heures d'accompagnement réalisées selon le type de prescripteur en 2021-2020 (au global)

Année 2021



Année 2020



En 2021, sur les près de 760 000 heures (toutes situations et toutes finalités confondues), ce sont près de 497 000 heures pour des prescriptions de Cap Emploi (près de + 46 000 heures par rapport à 2020), près de 152 000 heures pour des prescriptions de Pôle Emploi (+ 39 500 heures vs 2020) et près de 63 000 heures pour des prescriptions de Missions locales (+14 000 heures vs 2020).
Si les heures réalisées sont majoritairement du fait d'une prescription Cap emploi en 2020 et 2021, on observe un tassement de la part de Cap emploi au profit de Pôle Emploi.

Evolution 2021/ 2020 du nombre d'heures et du nombre de bénéficiaires

	2020			2021			Progression		Progression / benef / heures	
	Nbre de bénéficiaires	Nbre d'heures	Nbre d'heures moy	Nbre de bénéficiaires	Nbre d'heures	Nbre d'heures moy	Nbre de bénéficiaires	Nbre d'heures	Impact heures /augment benef	Impact Heures augment eures
Handicap Auditif	4 699	171 002	36	5 061	201 856	40	8%	18%	13 174	17 680
Handicap Visuel	2 153	39 562	18	2 734	46 042	17	27%	16%	10 676	-4 196
Handicap Moteur	6 671	68 149	10	8 163	89 067	11	22%	31%	15 242	5 676
Handicap Psychique	13 239	223 145	17	13 519	238 360	18	2%	7%	4 719	10 496
Handicap Mental	2 418	37 660	16	2 197	37 194	17	-9%	-1%	-3 442	2 976
Troubles Cognitifs	7 162	113 719	16	8 428	147 498	18	18%	30%	20 102	13 677
Total	36 342	653 237	18	40 102	760 017	19	10%	16%	67 585	39 195

ANNEXE 6 : Les mesures exceptionnelles en 2021

Depuis le début de la crise Covid19, l'Agefiph a adapté ses aides financières et ses prestations pour répondre aux besoins générés par la crise sanitaire, ses conséquences économiques, et couvrir les nouveaux besoins des personnes en situation de handicap et de leurs employeurs.

TOTAL MESURES EXCEPTIONNELLES		30,1	26,4	12,8	13,6	20,7	15,2	5,5	21 697	14 178	7 519	15 315	14 644	2 543
Mesure exceptionnelle	Modalité et contenu	Budget 2020 rectificatif	Réalisé 2020	Vers l'emploi	Dans l'emploi	Réalisé 2021	Vers l'emploi	Dans l'emploi	Nb bénéficiaires 2020	Vers l'emploi	Dans l'emploi	Nb bénéficiaires 2021	Vers l'emploi	Dans l'emploi
Accompagnement de veille par Cap emploi afin de sécuriser l'emploi des personnes en situation de handicap et accompagnement au financement des surcoûts prophylaxie & reprise d'activité dont les reprises d'activité spécifique (PRA)	Conduite d'une action proactive par l'intermédiaire des Cap emploi en direction des entreprises et des personnes en situation de handicap afin de s'assurer que les conditions de travail sont toujours adaptées et éventuellement garantir la mise en place des actions correctrices que la situation impose.	3,84	2,34	-	2,34	0,00			NC	-	NC	NC		
Aide exceptionnelle de soutien à l'emploi d'une personne handicapée en contrat d'apprentissage	Le contrat en alternance est en cours au moment du dépôt de la demande et se poursuit au-delà du 31 août 2020. L'aide est mobilisable par un employeur qui aurait bénéficié ou non de l'aide initiale.	2,34	1,265	1,26	-	0,22	0,22		779,00	779,00	-	135	135	
Aide exceptionnelle de soutien à l'emploi d'une personne handicapée en contrat de professionnalisation	Le contrat en alternance est en cours au moment du dépôt de la demande et se poursuit au-delà du 31 août 2020. L'aide est mobilisable par un employeur qui aurait bénéficié ou non de l'aide initiale.	1,01	0,469	0,47	-	0,04	0,04		235,00	235,00	-	22	22	
Aide majorée à la conclusion d'un contrat d'apprentissage avec une personne handicapée	L'aide est ouverte pour les contrats prenant effet au plus tôt le 11 mai	1,51	3,754	3,75	-	7,86	7,86		1 690,00	1 690,00	-	3 672	3 672	
Aide majorée à la conclusion d'un contrat de professionnalisation avec une personne handicapée	L'aide est ouverte pour les contrats prenant effet au plus tôt le 11 mai	0,67	1,143	1,14	-	3,00	3,00		394,00	394,00	-	1 096	1 096	
Adaptation de l'aide à l'accueil, l'intégration et à l'évolution professionnelle	L'aide est accordée sur la base d'un plan d'actions précisant les mesures que l'employeur met en place pour sécuriser la prise de fonctions ou l'évolution professionnelle du salarié. → Mobilisable dans le cadre d'une évolution du poste de travail d'un salarié handicapé consécutive à la crise → Mobilisable pour permettre la montée en compétence à coût zéro pour l'entreprise L'aide peut être mobilisée dans les six mois qui suivent la prise de poste dans lesquels sont neutralisés les trois mois de confinement (exemple : prise de poste au 1er mars 2020 : aide mobilisable jusqu'au 1er décembre 2020).	0,43	0,02	0,01	0,01	0,03	0,03		9,00	6,00	3,00	15	15	
Adaptation de l'aide à la recherche de solutions pour le maintien dans l'emploi	Le renouvellement de l'aide est réservé aux situations dans lesquelles le processus d'identification de la solution a été entravé par la crise sanitaire afin de sécuriser le retour à l'emploi des personnes post confinement et est déjà prévu dans les critères de recevabilité de l'aide au maintien "classique".	0,00										188		188
Aide exceptionnelle pour la mise en œuvre de la solution de maintien dans l'emploi	L'aide est accordée pour donner du temps à la mise en œuvre d'une solution de maintien dans l'emploi (maintien du salaire en attendant la livraison de matériel en compensation du handicap ou dans le cadre d'une reprise d'activité difficile pour assurer le cofinancement de la solution immédiatement, pour compenser la perte de productivité ...).	1,00	0,11		0,11	0,38	0,38		53,00	-	53,00	0		
Aide exceptionnelle à la mise en place du télétravail	Financement à titre exceptionnel des équipements spécifiques de prévention du risque Covid-19. L'aide peut concerner le coût d'un équipement informatique, d'un siège de bureau, les coûts de transports, liaison internet...					1,40	0,04	1,36				1 626	52	1 574
Aide exceptionnelle pour la prise en charge du surcoût des équipements spécifiques de prévention	Financement à titre exceptionnel d'équipements spécifiques de prévention du risque COVID-19. A titre d'exemple : financement du surcoût entre le prix d'un masque classique et le prix d'un masque inclusif, sur la base du coût réel supporté par l'entreprise	1,29	1,78	0,03	1,75				1 548,00	24,16	1 523,84	0		
Aide « soutien à l'exploitation »	L'entreprise doit avoir été créée entre le 01/01/2017 et le 30/06/2020. La demande doit parvenir à l'Agefiph avant le 31/12/2020. L'Aide est versée à l'entreprise.	9,25	9,05	1,50	7,55	3,33		3,33	6 032,00	1 000,00	5 032,00	2 222	2 222	

Mesure exceptionnelle	Modalité et contenu	Budget 2020 rectificatif	Réalisé 2020	Vers l'emploi	Dans l'emploi	Réalisé 2021	Vers l'emploi	Dans l'emploi	Nb bénéficiaires 2020	Vers l'emploi	Dans l'emploi	Nb bénéficiaires 2021	Vers l'emploi	Dans l'emploi
Couverture financière des périodes de carence d'arrêt de travail et des arrêts pour garde d'enfants en soutien aux entrepreneurs + Soutien de TIH touchés par la crise par H'UP	Ces prestations d'assurances sont délivrées par la fondation les Entrepreneurs de la Cité (valable uniquement en 2020). + Dispositif exceptionnel de soutien aux TIH suite à la crise Covid (valable en 2020-2021)	0,15	0,26	0	0,26	0,10	-	0,10	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Diagnostic « soutien à la sortie de crise »	10 heures de soutien individualisé pour favoriser la relance de leur activité. Cette prestation vient compléter l'aide exceptionnelle « Soutien à l'exploitation ».	4,19	1,22	0	1,22	0,57	0,57	-	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Aide exceptionnelle aux déplacements	Financement à titre exceptionnel des frais en lien avec l'activité professionnelle ou l'action de formation en présentiel (frais de taxi, VTC, ...). Financement à titre exceptionnel des frais de déplacements pour éviter l'utilisation de transports en commun pour lesquels prendre les transports en commun comporte un risque important.	0,33	0,39	0,05	0,34	0,45	0,14	0,31	356	43	313	186	53	133
Aide exceptionnelle au parcours de formation	Financement à titre exceptionnel destiné à couvrir les frais d'équipement (ordinateur, imprimante, liaison internet,...) à engager dans le cadre du parcours de formation à distance.	3,24	3,97	3,97	-	2,89	2,89	-	8 667	8 667	-	6 153	6 153	-
Maintien de la rémunération et de la protection social des stagiaires en formation	Financement sur présentation d'une déclaration sur l'honneur, de la rémunération et de la protection sociale pour toute personne PSH qui a choisi de ne pas se rendre à sa formation en raison du risque lié à sa santé compte-tenu de l'épidémie	0,51	0,04	0,04	-	0,00	-	-	105	105	-	-	-	-
Prise en charge auprès des prestataires des dépenses de prophylaxies et autres surcoûts induits par la crise sanitaires	Prises en charge des demandes écrites des titulaires après justification et analyse des montants sollicités en cohérence avec les volume d'activité générés par le marché	0,00	0,26	0,19	0,02	0,15	0,13	0,01	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Cellules d'écoute psychologique ouvertes aux personnes en situation de handicap	Ce soutien est mobilisable par l'ensemble des personnes handicapées (quel que soit leur statut professionnel ou de leur situation à l'emploi, leur type de handicap)	0,38	0,37	0,37	0,00	0,25	0,25	-	1 829	1235*	594*	1 872	1224*	648*
TOTAL MESURES EXCEPTIONNELLES		30,1	26,4	12,8	13,6	20,7	15,2	5,5	21 697	14 178	6 925	15 315	14 644	2 543

* En nombre d'appels de bénéficiaires

L'évolution du réalisé des mesures exceptionnelles par finalité entre 2020 et 2021

	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Evolution en %
Vers l'emploi	12,8	15,2	17%*
Dans l'emploi	13,6	5,5	-60%**
TOTAL	26,4	20,7	-22%

* La poursuite des aides majorée à la conclusion des contrats d'apprentissage et de professionnalisation en 2021 sont les raisons de cette augmentation du budget **"Vers l'emploi"**

** L'aide de soutien à l'exploitation du "jeune" créateur a été principalement déployée en 2020. De même l'arrêt de l'Accompagnement de Veille explique la diminution du budget **"Dans l'emploi"**

ANNEXE 7 : Montant moyen par intervention

Nature des actions - En M€	Réalisé 2019		Réalisé 2020		Réalisé 2021		Offres d'aides et de prestations Unité d'œuvre	Coût/ unité d'œuvre (en €)		
	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre		2019	2020	2021
	Mobilisation des employeurs	2,7	56	1,8	48	2,5	65	Nombre de partenariats	48 616 €	36 836 €
Mobilisation des salariés	2,1	24	1,1	18	1,5	21	Nombre de partenariats	88 936 €	61 222 €	71 920 €
Mobilisation des adhérents des associations de Personnes Handicapées	0,6	3	0,5	3	0,7	4	Nombre de partenariats	210 709 €	172 619 €	185 493 €
Approches STT	0,5	10	0,5	38	0,4	6	Nombre de projets	45 207 €	13 486 €	65 960 €
Diagnostics conseil approfondi	2,3	3 800	2,3	3 965	2,7	4 262	Nombre de demi-journées	593 €	589 €	631 €
Politiques d'emploi	1,3	12	1,4	16	2,2	36	Nombre de conventions	104 572 €	89 693 €	59 759 €
PROMOTION & MOBILISATION POUR L'EMPLOI (*)	21,9		26,4		29,2					
Cap Emploi - versant "Accompagnement vers l'emploi" (Axe 1)	61,0	206 097	61,9	180 710	63,9	197 813	Nb retours à l'emploi DEBOE (PE & CE)	296 €	343 €	323 €
L'emploi accompagné - versant accompagnement vers l'emploi	4,0	1 992	3,6	2 392	4,3	2 857	Nombre de personnes accompagnées	1 997 €	1 509 €	1 500 €
Le PIC Entreprises adaptées	0,0	89	0,5	110	1,5	397	Nombre de dossiers	73 €	4 590 €	3 807 €
Les aides à la création d'activité	19,9	3 985	15,5	3 099	19,1	3 823	Nombre de bénéficiaires	4 996 €	5 000 €	4 996 €
Les aides soutien à la création d'activité (créations pendant l'année)	0,0	0	1,5	1 000	3,3	2 222	Nombre de bénéficiaires		1 500 €	1 499 €
Les aides à l'alternance	8,3	4 049	7,8	3 540	11,0	4 828	Nombre de contrats	2 058 €	2 216 €	2 277 €
Les aides exceptionnelles de soutien à l'alternance	0,0	0	1,7	1 014	0,3	157	Nombre de bénéficiaires		1 709 €	1 656 €
Les formations préparatoires à l'alternance	1,2	884	0,5	332	0,7	748	Nombre de formations	1 373 €	1 454 €	996 €
La prestation spécifique d'orientation professionnelle	3,5	2 992	5,3	4 468	5,1	4 621	Nombre de prestations	1 162 €	1 186 €	1 114 €
La mobilisation et remise à niveau des demandeurs d'emploi	26,8	22 232	18,2	17 065	21,5	13 110	Nombre de remises à niveau	1 205 €	1 064 €	1 638 €
Les actions de formation pré-qualifiantes	5,5	3 752	4,8	4 082	3,7	2 720	Nombre de formations	1 455 €	1 179 €	1 352 €
Les formations qualifiantes des DE	3,6	2 232	2,2	843	4,0	2 597	Nombre de formations	1 624 €	2 614 €	1 555 €
Les formations certifiantes - diplômantes des DE	9,7	5 693	8,2	4 171	8,5	5 789	Nombre de formations	1 704 €	1 963 €	1 476 €
L'EPAPE	0,0		-		0,0		Nombre de bénéficiaires			
L'aide personnalisée au parcours	8,0	20 371		26 287		28 612	Nombre de bénéficiaires	394 €	446 €	453 €
Le soutien à l'intégration	2,5	1 031	1,9	744	2,2	862	Nombre de bénéficiaires	2 451 €	2 567 €	2 593 €
La prestation handicap - projet/ Prestation d'analyse des capacités	0,7	5 620	0,7	2 452	1,9	6 458	Nombre de prestations	126 €	296 €	290 €
Les études d'aménagement des situations de travail	0,1	53	0,1	43	0,2	43	Nombre de bénéficiaires	1 953 €	2 083 €	3 550 €
L'aide à l'adaptation des situations de travail	0,6	250	0,8	321	0,7	348	Nombre de bénéficiaires	2 490 €	2 446 €	2 113 €
L'aide aux déplacements	0,3	116	0,4	164	0,8	246	Nombre de bénéficiaires	2 742 €	2 603 €	3 454 €
L'aide technique (dont prothèses auditives)	1,9	1 375	2,0	1 390	2,5	1 722	Nombre de bénéficiaires	1 366 €	1 404 €	1 436 €
L'aide humaine	0,3	112	0,2	59	0,2	43	Nombre de bénéficiaires	2 477 €	3 583 €	4 186 €
L'aide zéro sans solution des demandeurs d'emploi	0,5	302	0,3	195	0,3	183	Nombre de bénéficiaires	1 529 €	1 656 €	1 404 €
ACCOMP. VERS L'EMPLOI & INSERTION PROFESSIONNELLE	266,7		251,6		276,2					
Nombre de maintiens réussis - Secteur privé (Agefiph)	0,0	18 962	0,0	16 755	0,0	19 042	Nombre de maintiens	1 809 €	2 312 €	1 901 €
Le réseau Comète	4,4	42	4,4	43	4,7	43	Nombre d'équipes	105 302 €	101 399 €	110 013 €
Nombre de personnes suivies	0,0	914	0,0	840	0,0	900	Nombre de maintiens	4 839 €	5 191 €	5 256 €
L'emploi accompagné - versant accompagnement dans l'emploi	0,8	397	2,2	1 443	3,9	2 434	Nombre de pers	2 051 €	1 507 €	1 601 €
La remobilisation des salariés en USS	0,5	360	0,1	299	1,0	553	Nombre de bénéficiaires	1 266 €	188 €	1 858 €
La prestation spécifique d'orientation professionnelle et Bilan	2,8	1 851	4,0	2 620	4,2	2 838	Nombre de prestations	1 498 €	1 533 €	1 466 €
Les formations préqualifiantes/mobilisation remise à niveau	0,2	306	0,6	463	0,2	344	Nombre de bénéficiaires	811 €	1 257 €	668 €
Les formations qualifiantes des salariés	2,3	597	2,1	452	1,5	545	Nombre de bénéficiaires	3 926 €	4 750 €	2 684 €
Les formations certifiantes - diplômantes des salariés	2,4	551	3,1	724	4,9	1 099	Nombre de bénéficiaires	4 275 €	4 220 €	4 421 €
L'aide au maintien - forfait initial	4,0	1 985	3,4	1 687	4,9	2 412	Nombre de bénéficiaires	2 000 €	2 024 €	2 022 €
L'aide à l'emploi des travailleurs handicapés (AETH)	52,3	7 994	52,3	7 187	53,3	7 416	Nombre de bénéficiaires	6 543 €	7 283 €	7 185 €
Les études d'aménagement des situations de travail	2,9	1 230	2,3	1 045	2,9	860	Nombre de bénéficiaires	2 322 €	2 193 €	3 395 €
L'aide à l'adaptation des situations de travail	33,0	11 814	31,5	15 179	40,2	16 701	Nombre de bénéficiaires	2 792 €	2 078 €	2 405 €
L'aide aux déplacements	1,7	116	1,9	164	3,3	789	Nombre de bénéficiaires	14 842 €	11 674 €	4 166 €
L'aide technique (dont prothèses auditives)	9,9	8 749	8,0	7 030	9,7	8 398	Nombre de bénéficiaires	1 132 €	1 131 €	1 160 €
L'aide zéro sans solution des salariés	0,5	96	0,6	441	0,3	134	Nombre de bénéficiaires	4 795 €	1 339 €	1 938 €
ACCOMP. DANS L'EMPLOI & L'EVOLUTION PROFESSIONNELLE	156,4		172,6		181,2					

ANNEXE 8 : Engagements 2021 FIPHFP-Agefiph

LES ENGAGEMENTS 2021 GLOBAUX (Agefiph + FIPHFP)

Nature des actions - En M€	AGEFIPH		FIPHFP		TOTAL
	Montant	Part	Montant	Part	
Le développement des politiques d'emploi des entreprises	11,2	100%	0,0	0%	11,2
L'animation du système d'acteurs de la formation	3,9	100%	0,0	0%	3,9
L'appui aux acteurs territoriaux	2,3	100%	0,0	0%	2,3
L'accompagnement des acteurs	17,4	100%	0,0	0%	17,4
Les innovations et expérimentations	4,7	98%	0,1	2%	4,8
Les études, les évaluations et la recherche	1,0	93%	0,1	7%	1,1
Les innovations et les études & évaluations	5,7	97%	0,2	3%	5,8
La communication	4,6	100%	0,0	0%	4,6
L'information et les services digitaux	1,6	100%	0,0	0%	1,6
La communication, l'information et les services digitaux	6,2	100%	0,0	0%	6,2
PROMOTION & MOBILISATION POUR L'EMPLOI (*)	29,2	99%	0,2	1%	29,4
<i>Poids dans l'offre d'intervention</i>	6%		1%		6%
Cap Emploi - versant "Accompagnement vers l'emploi" (Axe 1)	63,9	100%	0,0	0%	63,9
L'emploi accompagné - versant accompagnement vers l'emploi	4,3	81%	1,0	19%	5,3
Les dispositifs d'insertion des demandeurs d'emploi	68,1	99%	1,0	1%	69,1
Le soutien aux entreprises adaptées (expérimentations)	50,0	100%	0,0	0%	50,0
Le PIC Entreprises adaptées	1,5	100%	0,0	0%	1,5
Les entreprises adaptées	51,5	100%	0,0	0%	51,5
Les aides à la création d'activité	19,1	100%	0,0	0%	19,1
<i>Les aides soutien à la création d'activité (créations pendant l'année 2020)</i>	3,3	100%	0,0	0%	3,3
La prestation de conseil à la création d'activité	5,9	100%	0,0	0%	5,9
<i>La prestation de conseil soutien à la sortie de crise</i>	0,6	100%	0,0	0%	0,6
La trousse première assurance	0,7	100%	0,0	0%	0,7
Le dispositif pour l'entrepreneuriat (à la création d'entreprise)	29,6	100%	0,0	0%	29,6
Les aides à l'alternance	11,0	100%	0,0	0%	11,0
<i>Les aides soutien à l'alternance</i>	0,3	100%	0,0	0%	0,3
Dispositifs de développement et d'accompagnement	5,0	99%	1,3	5%	5,0
Les formations préparatoires à l'alternance	0,7	100%	0,0	0%	0,7
L'aide à l'adaptation des situations de formation des alternants	0,8	100%	0,0	0%	0,8
Le dispositif de soutien à l'alternance	17,8	100%	0,0	0%	17,8
Les actions en amont de la qualification des demandeurs d'emploi	30,3	95%	1,5	5%	31,8
Les actions qualifiantes des demandeurs d'emploi	12,6	100%	0,0	0%	12,6
L'aide à l'adaptation des situations de formation des demandeurs d'emploi (ZASF)	1,9	100%	0,0	0%	1,9
L'aide soutien à la formation	6,2	100%	0,0	0%	6,2
L'ingénierie de formation des demandeurs d'emploi	0,1	92%	0,0	8%	0,1
Le soutien à la formation des demandeurs d'emploi (hors alternance)	51,2	97%	1,5	3%	52,7
Les aides à l'insertion	15,2	100%	0,0	0%	15,2
L'aide à l'adaptation des situations de travail des demandeurs d'emploi	0,9	100%	0,0	0%	0,9
L'aide aux déplacements des demandeurs d'emploi	0,8	100%	0,0	0%	0,8
L'aide technique (dont prothèses auditives) des demandeurs d'emploi	2,5	100%	0,0	0%	2,5
L'aide humaine	0,2	100%	0,0	0%	0,2
Les aides humaines, techniques et aux déplacements des demandeurs d'emploi	3,5	100%	0,0	0%	3,5
L'aide zéro sans solution des demandeurs d'emploi des demandeurs d'emploi	0,3	100%	0,0	0%	0,3
La compensation du handicap des demandeurs d'emploi	57,9	91%	5,6	9%	63,5
ACCOMP. VERS L'EMPLOI & INSERTION PROFESSIONNELLE	276,2	97%	8,1	3%	284,3
<i>Poids dans l'offre d'intervention</i>	57%		38%		56%
Cap Emploi - versant "Accompagnement dans l'emploi" (Axe 2)	36,2	85%	6,4	15%	42,6
L'emploi accompagné - versant accompagnement dans l'emploi	3,9	87%	0,6	13%	4,5
Les dispositifs du maintien dans l'emploi	45,2	84%	8,3	16%	53,5
<i>Les aides soutien à la création d'activité (créations antérieures à l'année 2020)</i>	0,0	-	0,0	-	0,0
<i>La prestation de conseil soutien à la sortie de crise (créations antérieures à l'année 2020)</i>	0,0	-	0,0	-	0,0
La trousse première assurance	0,0	-	0,0	-	0,0
Le dispositif pour l'entrepreneuriat (aux entreprises créées)	0,0	-	0,0	-	0,0
Les actions de formation en amont de la qualification des salariés	5,4	95%	0,3	5%	5,7
Les formations qualifiantes des salariés	1,5	100%	0,0	0%	1,5
Les formations certifiantes - diplômantes des salariés	4,9	100%	0,0	0%	4,9
Les actions de formation qualifiantes des salariés	6,3	100%	0,0	0%	6,3
L'aide à l'adaptation des situations de formation des salariés	0,0	100%	0,0	0%	0,0
L'ingénierie de formation des salariés	0,0	-	0,0	-	0,0
Le soutien à la formation des salariés	11,8	98%	0,3	2%	12,0
Les aides au maintien dans l'emploi	5,3	100%	0,0	0%	5,3
L'aide à l'emploi des travailleurs handicapés (AETH)	53,3	100%	0,0	0%	53,3
L'aide à l'adaptation des situations de travail des salariés	43,1	98%	0,7	2%	43,8
Les aides humaines, techniques et aux déplacements des salariés	9,7	100%	0,0	0%	9,7
Les prestations d'appuis spécifiques des salariés	9,3	72%	3,5	28%	12,8
L'aide zéro sans solution des salariés	0,3	100%	0,0	0%	0,3
La compensation du handicap des salariés	124,2	97%	4,3	3%	128,5
ACCOMP. DANS L'EMPLOI & L'EVOLUTION PROFESSIONNELLE	181,2	93%	12,9	7%	194,0
<i>Poids dans l'offre d'intervention</i>	37%		61%		38%
Total Offre d'intervention	486,6	95,8%	21,1	4,2%	507,8
Désengagements sur exercices antérieurs non affectés	-13,5				-13,5
Total Offre d'intervention net des désengag. sur ex. antérieurs	473,1	95,7%	21,1	4,3%	494,2
Total Fonctionnement opérationnel	57,8	98,6%	0,8	1,4%	58,6
TOTAL	530,8	96,0%	21,9	4,0%	552,8

Dans le cadre de la convention financière Agefiph-FIPHFP 2021, le budget annuel du FIPHFP a été dépassé⁷.

Ce dépassement budgétaire sera honoré par le Fiphfp par la voie d'un avenant à la hausse à la convention 2021 qui a été présenté au comité d'engagement du FIPHFP le 21 mars puis à un comité national exceptionnel le 4 avril 2022.

Au 31 décembre 2021, le budget du FIPHFP a été exécuté à hauteur de **107,4%** par rapport au budget initial (+1,45 M€).

⁷ Les données Inclu'pro formation concernant le FIPHFP étant indisponibles à ce jour, la part réelle du FIPHFP est par conséquent minorée.

ANNEXE 9 : Le rapprochement entre résultat comptable et résultat budgétaire pour 2021

Certaines charges et produits font l'objet d'un traitement différent entre comptabilité et gestion. Ainsi par exemple, les contributions du FIPHP constituent un produit en comptabilité alors qu'elles sont déduites des charges globales en gestion de sorte à identifier les seules dépenses liées au secteur privé.

Pour autant, ces modalités de traitement ne génèrent pas d'écart sur le résultat de l'exercice.

A l'inverse, certaines charges et produits ne sont pas inclus dans le résultat budgétaire :

Les charges et produits exceptionnels

Les charges et produits liés au contentieux avec les bénéficiaires

Les charges et produits relatifs à des provisions pour risques

RESULTAT BUDGETAIRE		
(Rapport d'activité)	Ressources totales	550,262 M€
	Emplois liés à l'intervention	473,078 M€
	Emplois liés au fonctionnement interne	54,614 M€
	Prélèvement de l'Etat	0,000 M€
	Résultat budgétaire	22,570 M€
RESULTAT COMPTABLE		
(Rapport financier)	Produits	604,605 M€
	Charges	583,274 M€
	Résultat comptable	21,331 M€
ECART entre résultat comptable et résultat budgétaire		1,239 M€

Charges exclues du résultat budgétaire		1,381 M€
654100	Abandons/creances jur	0,301 M€
657160	réengagements manuels(remplace678801)	0,022 M€
657163	retours au fds potentiels (c.758710	-0,385 M€
654102	Pertes sur créances DOETH	0,177 M€
657161	remboursements projets (remplace778801)	-0,875 M€
657159	engagements remplace 657190)	-0,622 M€
658100	Charges diverses de gestion courante	0,122 M€
667200	Pertes de change	0,000 M€
681500	Dotations provisions risques et charges d'exploita	1,010 M€
681740	prov.sur creance projets (ancien 678802)	0,203 M€
681742	prov sur créance clients DOETH	0,896 M€
686650	Provisions pour dépréciation V.M.P	0,108 M€
689400	Reports en fonds dédiés sur subventions d'exploitation	0,035 M€
695100	Impôts	0,003 M€
661600	Intérêts bancaires	0,000 M€
667100	Charges nettes cessions V.M.P.	0,385 M€
Produits exclus du résultat budgétaire		-0,161 M€
758000	Produits divers de gestion courante	-0,002 M€
781740	reprise/prov creance proj	-0,112 M€
766000	gains de change financiers	0,000 M€
775000	Produits cession éléments actifs cédés	-0,015 M€
781500	Reprises /provision risques et charges	-0,030 M€
791100	Transfert charges exploitation	-0,003 M€
Ecart Charges / Produits exclus du résultat budgétaire		1,219 M€
ECART entre résultat comptable et résultat budgétaire restant à expliquer		0,019 M€
628500	Gardiennage, télésurveillance	-0,010 M€
772000	Produits s/ exercices antérieurs (RHF)	-0,010 M€
Ecart non expliqué		0,000 M€